



HAL
open science

Analyse des sensibilités paysagères des silhouettes villageoises du Luberon

Agathe Souiry

► **To cite this version:**

Agathe Souiry. Analyse des sensibilités paysagères des silhouettes villageoises du Luberon. Sciences du Vivant [q-bio]. 2021. dumas-03436533

HAL Id: dumas-03436533

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03436533>

Submitted on 19 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

AGROCAMPUS OUEST

CFR Angers CFR Rennes

Mémoire de fin d'études

Année universitaire : 2020 – 2021

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Projet de Paysage, Site et Territoire

d'ingénieur d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)

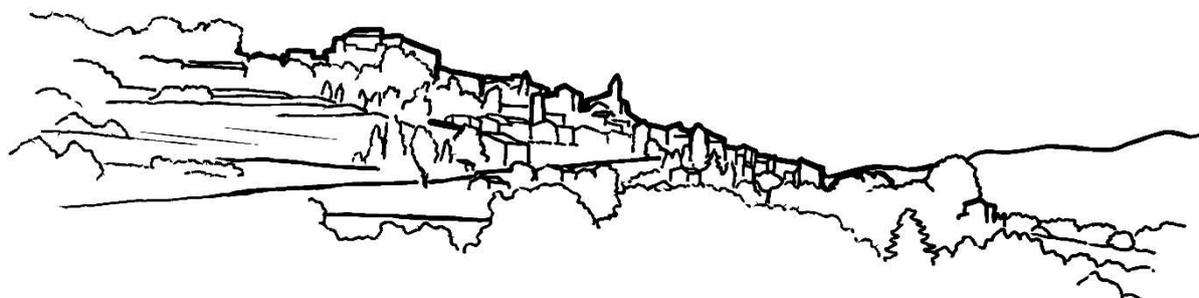
de master d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)

de Montpellier SupAgro (étudiant arrivé en M2)

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Analyse des sensibilités paysagères des silhouettes villageoises du Luberon

Par : Agathe SOUIRY



Soutenu à Angers le 7 octobre 2021

Devant le jury composé de :

Présidente : Elise GEISLER

Maître de stage : Françoise BOULET-DELVILLE

Enseignant référent : Hervé DAVODEAU

Enseignant référent HSWT : Thomas BRUNSCH

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

REMERCIEMENTS

Aboutissement de 5 merveilleuses années d'études à Agrocampus et conclusion de mon stage de fin d'études dans le parc naturel régional du Luberon, ces quelques lignes sont l'occasion de remercier toutes les personnes rencontrées pendant ces années qui m'ont soutenue, accompagnée, qui ont partagé leur passion et leurs conseils.

Je tiens à remercier toute l'équipe du parc pour leur accueil chaleureux et le pôle patrimoine et j'adresse un remerciement tout particulier à ma maîtresse de stage, Françoise Boulet-Delville, pour m'avoir proposé cette belle mission de stage, pour sa confiance, son suivi attentif et sa bienveillance.

Un clin d'œil et un grand merci aux stagiaires rencontrés pendant ces six mois et à Mariam et Cédric qui ont rendu ce stage encore plus lumineux.

Merci ensuite à Hervé Davodeau pour m'avoir suivie et aidée à structurer ce mémoire et je remercie également Thomas Brunsch de s'être proposé comme professeur référent de la Hochschule Weihenstephan Triesdorf.

Enfin, un grand merci à mes ami·es et ma famille pour leur soutien indéfectible dans les aventures de ces dernières années.



Figure 2 : silhouette villageoise d'Ansois (Souiry, 2021)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 : UNE MÉTHODE AU SERVICE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE DES SILHOUETTES VILLAGEOISES	3
CHAPITRE 1 : UNE DIVERSITÉ DE VILLAGES	3
1. Origine et formation des villages	3
1.1 Formation des villages interdépendante de la géologie	3
1.2 Développement des villages	3
1.2.1 Des fortifications à l'embellissement	3
1.2.2 Exode rural et gentrification au XXème siècle	3
1.2.3 Evolutions récentes	4
2. Des villages liés à leurs paysages	4
2.1 La construction des unités paysagères	5
2.2 7 grands ensembles dans la réserve de biosphère et leurs villages	5
2.2.1 Montagne de Lure	6
2.2.2 La vallée de la Durance	6
2.2.3 Le pays d'Aigues	6
2.2.4 Le Massif du Luberon	6
2.2.5 Entre Lure et Luberon	7
2.2.6 Le pays deu Calavon	7
2.2.7 Les monts de Vaucluse	8
CHAPITRE 2 : LES SILHOUETTES VILLAGEOISES DEVIENNENT DES MARQUEURS DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE	8
1. Destinations touristique, mise en avant des villages	8
1.1 Refuge et source d'inspiration d'artistes	8
1.2 Essor du tourisme	8
2. Les villages dans la charte actuelle	9
3. L'intégration d'objectifs de qualité paysagère dans la nouvelle charte	9
CHAPITRE 3 : UNE APPROCHE PAYSAGÈRE POUR ANALYSER LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DES SILHOUETTES VILLAGEOISES	10
1. Définition d'une méthode pour une approche sensible des silhouettes villageoises	10
1.1 Approche de terrain et recherche de points de vue	10
1.2 Analyse des sensibilités	11
1.3 Communication des résultats	13
2. Une pluralité de formes selon le relief	13
2.1 Proposition de catégories	13
2.1.1 Plaine	13
2.1.2 Vallée et vallon	14
2.1.3 Colline	14
2.1.4 Eperon	14
2.1.5 Piémont	14
2.1.6 Pente	15
2.1.7 Plateau et bord de plateau	15
2.1.8 Crête	15

PARTIE 2 : RETOUR SUR LES SOURCES D'UNE MÉTHODE : LA SITOLOGIE	16
CHAPITRE 1 : LES ORIGINES DE CETTE MÉTHODE	16
1. La Gestalttheorie pour expliquer les liens entre les éléments	16
1.1 Fondements	16
1.2 Lois de la théorie de la forme	16
2. Urbanisme et cognition, apparition de l'urban design	16
3. La recherche d'un paysage authentique et pittoresque	17
CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE ET PRINCIPES CLÉS	18
1. Les facteurs étudiés	18
1.1 Echelle	18
1.2 Lumière	18
1.3 Texture	18
1.4 Segregation des unités et contours	18
1.5 Groupements	19
1.6 Points d'appels	19
2. Intégrer les constructions aux paysages	19
2.1 Mécanisme harmonique	19
2.2 Méthodologie	20
CHAPITRE 3 : UNE THÉORIE PEU CONNUE MAIS QUI RESTE INFLUENTE	21
1. Héritage dans les documents relatifs à l'évolution du bâti	21
2. Réappropriation des principes pour accompagner le développement des énergies renouvelables	21
PARTIE 3 : ATOUTS ET LIMITES D'UNE ANALYSE DES SILHOUETTES VILLAGEOISES	24
CHAPITRE 1 : UNE DÉMARCHE EFFICACE EN SITUATION PATRIMONIALE	24
1. Préservation du cadre de vie dans sa dimension visuelle	24
2. Démarche facilement communicable	25
CHAPITRE 2 : UNE APPROCHE INCOMPLÈTE	26
1. Approche essentiellement visuelle,...	26
2. ..., rationalisante,...	27
3. ... et statique	27
CHAPITRE 3 : FAIRE ÉVOLUER LES SILHOUETTES	28
CONCLUSION	29
SOURCES	30
BIBLIOGRAPHIE	30
SITOGRAFIE	31
ANNEXES	32
PARTIE ALLEMANDE	59

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABF	Architecte des Bâtiments de France
AVAP	Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CEP	Convention européenne du paysage
DREAL	Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
MIT	Massachusetts Institute of Technology, Institut de Technologie du Massachusetts
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR	Parc naturel régional
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SIT	Système d'information Territorial
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

GLOSSAIRE (MARQUÉ *)

Aiguiers	aménagement rupestre creusé dans la roche, en pierre, servant à recueillir les eaux de ruissellement
Anticlinal	pli des couches géologiques de forme convexe
Baume	grotte abri sous roche (baumette, petite grotte)
Bories	mot apparu à la fin du XIXème siècle pour désigner les cabanes en pierre sèche
Crau, Craux	terrain pierreux, lande couverte de cailloux
Gentrification	transformations de quartiers populaires dues à l'arrivée de catégories sociales plus favorisées qui passe par transformation de l'habitat, espace public et commerces
Jas	bergerie de montagne, lieu où les troupeaux se couchent
Timbre-poste	(culture en timbre poste) parcelle de faible taille dont la nature du couvert est diversifiée et alterne de manière irrégulière
Vaudois.se	mouvement religieux créé au XIIème siècle par Pierre Valdo, tourné vers l'austérité et vite considéré comme hérétique
Villae	à l'antiquité et au moyen âge, maison d'habitation de grande taille en milieu rural et centre d'exploitation agricole

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : silhouette villageoise de Saint-Martin-de-Castillon (Souiry, 2021)	
Figure 2 : silhouette villageoise d'Ansouis (Souiry, 2021)	
Figure 3 : localisation du Parc naturel régional du Luberon (Souiry, 2021)	1
Figure 4 : évolution du bâti entre 1950, 2000 et 2020, La Brillanne (Souiry, 2021)	4
Figure 5 : regroupements des unités paysagères des atlas départementaux du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence (Souiry, 2021)	5
Figure 6 : unités paysagères de la réserve de biosphère Luberon-Lure (source : SIT Pnr PACA, 2019)	5
Figure 7 : vue sur la Durance depuis Oregon (Souiry, 2021)	6
Figure 8 : Ansouis, village du pays d'Aigues (Souiry, 2021)	6
Figure 9 : Vitrolles-en-Luberon dans les pentes du Luberon (Souiry, 2021)	7
Figure 10 : village de Banon, partiellement perché sur un micro-relief (Souiry, 2021)	7
Figure 11 : plaine du Calavon visible depuis Caseneuve (Souiry, 2021)	7
Figure 12 : Murs dans un vallon des monts de Vaucluse (Souiry, 2021)	7
Figure 13 : photo de la silhouette villageoise de Lacoste (Souiry, 2021)	11
Figure 14 : croquis de la silhouette villageoise de Lacoste (Souiry, 2021)	11
Figure 15 : définition des niveaux de sensibilité des silhouettes (Souiry, 2021, sources : SIT Pnr PACA, IGN)	12
Figure 16 : analyse des sensibilités relatives à la silhouette de Cadenet (Souiry, 2021)	12
Figure 17 : schématisation des reliefs du parc du Luberon (Souiry, 2021)	13
Figure 18 : La Bastide les Jourdans, plaine de la Durance (Souiry, 2021)	13
Figure 19 : La Rochegiron dans un vallon (Souiry, 2021)	14
Figure 20 : colline de Mane (Souiry, 2021)	14
Figure 21 : Ménerbes sur un éperon prolongeant le Luberon (Souiry, 2021)	14
Figure 22 : Rustrel au piémont des monts de Vaucluse (Souiry, 2021)	14
Figure 23 : Vitrolles en Luberon dans les pentes du Luberon (Souiry, 2021)	15
Figure 24 : Plateau de Caseneuve (depuis Saignon) (Souiry, 2021)	15
Figure 25 : panorama depuis la crête de Montfuron (Souiry, 2021)	15
Figure 26 : exemple de relations d'échelle entre plusieurs objets (Souiry, 2021)	18
Figure 27 : essai d'application des principes de la sitologie dans la trame primaire à la trame quaternaire sur la commune de Simiane-la-Rotonde (Souiry, 2021)	20
Figure 28 : extraits de l'AVAP d'Oppède (source : AVAP Oppède, 2014)	21
Figure 29 : analyse du relief à grande échelle, trame primaire (source : Pnr Livradois-Forez, 2008)	22
Figure 30 et 31 : étude du relief et des groupements, trame secondaire (source : Pnr des Monts d'Ardèche, 2012)	22
Figure 32 : implantation suivant les lignes du paysage (source : Caue 13, Pnr Alpilles, 2012)	22
Figure 33 : choix des couleurs et matériaux, trame quaternaire (source : Pnr du Haut-Languedoc, 2016)	22
Figure 34 : implantation de panneaux solaires adaptée à la façade de la maison (source : Caue 13, Pnr des Alpilles) ;	22
Figure 35 : analyse du relief dans le choix d'un site d'implantation (source : Vatan Erwan, 2019)	22
Figure 36 : implantation d'éoliennes suivant la structure du paysage (source : DIREN Centre et SDAP de l'Aisne)	22
Figure 37 : extrait du PLU de Cadenet, zone Ap protégeant le glaçis du village (source : PLU Cadenet, 2019)	24
Figure 38 : extrait du PLU de Lourmarin, zone Ne réglementant les constructions autour du château (source ; PLU Lourmarin, 2017)	25
Figure 39 : extrait du PLU de Montjustin, prescription surfacique (PLU Montjustin, 2020)	25
Figure 40 : appropriation de la frontière entre espace public et privé grâce à la végétation (Souiry, 2021)	26

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : Unités paysagères de l’atlas départemental du Vaucluse	32
ANNEXE II : Unités paysagères de l’atlas départemental des Alpes de Haute-provence	33
ANNEXE III : Plan de parc du Luberon (2009-2024)	34
ANNEXE IV : Résumé des missions et orientations de la charte 2009-2024	35
ANNEXE V : Objectif A.3.1 et Objectif A.3.2 de la charte 2009-2024 du parc du Luberon	38
ANNEXE VI : Défis, orientations et mesures de la future charte 2024-2039	49
ANNEXE VII : Fiche action 10 du plan de paysage de la réserve de biosphère	52
ANNEXE VIII : Fiche type des informations renseignées sur le système d’information territorial	53
ANNEXE IX : Exemple d’une fiche synthèse de l’analyse des sensibilités paysagères de la silhouette villagoise, commune de Banon	54

INTRODUCTION

Le Luberon est un territoire situé au cœur de la région Provence Alpes-Côte d'Azur (PACA) (fig.3), partagé entre le département du Vaucluse et celui des Alpes de Haute-Provence, c'est une somme de plusieurs pays identitaires reliés par la montagne qui donne son nom au Parc. 18ème Parc naturel régional à être créé en France le 31 janvier 1977, il voit le jour dans la région qui a été le berceau de leur création lors d'un colloque sur l'aménagement du territoire en 1966 dans l'un de ses villages. Ils sont officialisés un an plus tard dans un décret par le Général de Gaulle. La création des Parc naturels régionaux s'inscrit dans un contexte de baby-boom dans les années 1960, de développement de nouveaux quartiers en périphérie des communes et de création de nouvelles structures de transport.

Un territoire peut être concerné par un parc s'il « présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, et qu'il importe de protéger et de l'organiser » (FPNRF, 2013). Leurs missions sont décrites dans l'article R333-1 du code de l'environnement et comprennent la protection des paysages et des patrimoines naturels et culturels l'aménagement du territoire et la qualité du cadre de vie (FPNRF 2014).

Les missions du parc du Luberon à sa création sont de « faire évoluer l'Homme au mieux dans son environnement au bénéfice des patrimoines naturel, culturel et paysager qui en font toute la richesse, et à mettre en œuvre des solutions nouvelles et partagées face aux enjeux du territoire. » (PNRL, 2021). C'est encore dans cet esprit que sont abordés les enjeux concernant ses villages : la pression foncière, leur patrimonialisation ou la demande de qualité du cadre de vie auxquels s'ajoutent de nouvelles notions au fur et à mesure de l'évolution de la notion de paysage, comme le mitage et l'artificialisation des terres agricoles, l'adaptation de l'habitat au changement climatique, la production d'énergies renouvelables, l'authenticité des paysages, l'intégration de la biodiversité dans les quartiers, la rénovation des centres anciens...

La notion de paysage a en effet évolué depuis son apparition dans le domaine pictural. D'abord liée aux paysages remarquables dans la loi de 1930 sur la protection des monuments historiques et des sites de caractères, elle tend à inclure les paysages du quotidien avec la loi sur la protection de la nature de 1976, la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993 et la convention européenne du paysage qui le définit comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (CEP, 2000). Depuis la Loi Grenelle II, la diversité des paysages est mise en avant et ils sont intégrés dans les

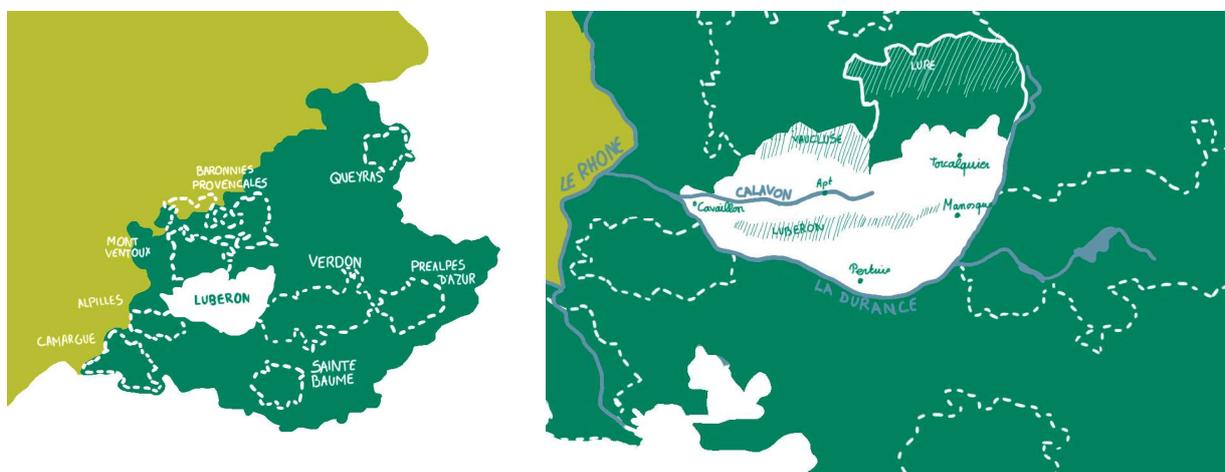


Figure 3 : localisation du Parc naturel régional du Luberon (Souiry, 2021)

documents d'urbanisme (PLU, SCOT) à travers notamment des OAP qui peuvent définir des actions de mise en valeur de l'environnement. Et en 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, participe à la reconnaissance et la généralisation des atlas et plans de paysages et permet la fixation d'objectifs de qualité paysagère [1].

Présente de façon transversale dans de nombreuses missions de la charte du parc, c'est plus récemment, à la suite de l'élaboration d'un plan paysage à l'échelle de la réserve de biosphère Luberon Lure en 2020, que la notion de silhouette villageoise prend de l'importance et devient un objet à préserver en tant que marqueur de l'identité du parc (PNRL, 2019) mais aussi une façon d'appréhender les évolutions des villages pour répondre à de nouveaux enjeux. La question suivante permettra d'appréhender cette notion, son apparition, son intérêt en se basant sur une méthode l'étudiant avec une entrée paysagère:

Comment une analyse paysagère des silhouettes villageoises, nourrie des apports de la sitologie, peut-elle participer à une gestion rationnelle de l'espace et la promotion d'une qualité du cadre de vie ?

Ce questionnement en amène d'autres : quelles sont les origines de la notion de silhouette ? Pourquoi est-elle utilisée dans ce Parc et est-ce qu'elle est particulièrement adaptée ? comment le paysage peut permettre de l'étudier ? Est-ce que cette démarche peut constituer une porte d'entrée efficace pour sensibiliser à d'autres enjeux d'urbanisation et de paysage ? Est-ce que la méthode utilisée pour l'étudier peut être transposée à d'autres objets ou territoires ?

En se basant sur l'étude exhaustive des silhouettes villageoises des villages du Parc du Luberon et de la réserve de biosphère Luberon-Lure (périmètre d'étude pour la nouvelle charte en cours de rédaction) réalisée pendant ce stage, ce mémoire décrira d'abord une façon d'étudier les silhouettes après avoir posé des éléments de contexte sur les villages.

Il reviendra ensuite sur les origines, et notamment celles de la sitologie, qui ont influencé l'utilisation des silhouettes dans l'urbanisme.

Enfin la dernière partie sera l'occasion de discuter la pertinence de la notion de silhouette et de l'approche paysagère menée pendant ce stage, ses limites éventuelles et compléments à lui apporter.

PARTIE 1 : UNE METHODE AU SERVICE DE L'ANALYSE PAYSAGERE DES SILHOUETTES VILLAGEOISES

CHAPITRE 1 : UNE DIVERSITE DE VILLAGES

1. Origine et formation des villages

1.1. FORMATION DES VILLAGES INTERDÉPENDANTE DE LA GÉOLOGIE

Les premières traces d'occupations humaines dans le Luberon remontent au Paléolithique moyen (Bronner, 2010), les roches calcaires tendres des massifs du Luberon et des Monts de Vaucluse permettaient de s'installer et de creuser les grottes et les baumes* naturelles. Ces roches ont ensuite servi de matériaux de construction pour l'établissement d'habitats domestiques, troglodytes, cabanons et bastides.

A l'antiquité, avec l'installation de la Narbonnaise (province romaine), le développement de l'agriculture a donné lieu à la construction de nombreuses villae* aux fonctions agricoles et à un épierrage des terres (Barrual, Dautier, Lacaille et al., 2017) La construction de murets en pierres sèches pour s'abriter, clôturer et cultiver dans des terrasses remodèle les pentes aux sols pauvres facilement emportés par un climat méditerranéen.

L'installation de villages dépendait de la présence de terres cultivables, d'axes de communications, des sources d'eau exploitables et des capacités défensives du site. Le relief a souvent favorisé le choix d'un site d'implantation d'un village et a conditionné son organisation. Cette influence mutuelle illustre un des propos de Bertrand Folléa, « Nos façons de vivre touchent indissolublement nos cadres de vie et nos modes de vie, sans qu'il soit simple de distinguer la cause de l'effet entre l'un et l'autre » (Folléa, 2019).

De nombreux villages sont implantés en périphérie des massifs, en bordure de plateau, sur des éperons rocheux, accrochés aux pentes ou adossés à un versant qui constituent des remparts naturels ou un belvédère sur la vallée. Ils s'étalent protégés par des murailles, autour des châteaux,

le long d'une rue principale qui suit les courbes de niveau en éventail ou selon un plan concentrique selon le relief ; tandis que des rues secondaires mènent au château ou aux jardins potagers.

1.2. DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES

1.2.1. Des fortifications à l'embellissement

Au XI^{ème} et XII^{ème} siècle la population est nombreuse ; elle se concentre dans les castra médiévaux, sous la protection des fortifications qui intègrent l'habitat villageois. Ces remparts, souvent encore visibles soulignent les silhouettes et induisent une forte densité du bâti. Pour nourrir cette population, les cultures s'étendent en ouvrant de nouveaux espaces défrichés et en aménageant les terrasses de cultures de Provence. (Barruol, Dautier, Lacaille et al., 2017)

Après une période plus sombre de guerres, de famines et d'épidémie, les expansions démographiques et agricoles reprennent mais les fortifications restent indispensables pour protéger les populations des guerres de religion, guerre de trente ans et anéantissement des communautés vaudoises* qui marquent fortement la région.

Ce n'est qu'à partir du XVII^{ème} siècle que les enceintes disparaissent, détruites ou masquées sous de nouvelles constructions. De nouveaux habitants appelés pour repeupler les villages, les reconstruisent et entament des travaux d'embellissement inspirés des grandes maisons des villes d'Aix et Avignon. La densité de bâti induite par les contraintes défensives diminue et des habitations, des lotissements au tracé orthogonal, des places, lavoirs et commerces s'implantent extramuros autour de rues plus larges.

Au début du XIX les villages ont développé un équilibre entre des productions autarciques vivrières et quelques activités complémentaires destinées à la vente. Les surfaces cultivées sont les plus grandes à cette époque et les villages

densément peuplés.

1.2.2. Exode rural et gentrification au XXème siècle

Trois facteurs expliquent la perte de vitalité des villages à la fin du XIXème et au XXème siècle. L'essor de l'industrie et de l'agriculture en plaine à la suite de la construction du canal de Carpentras et du canal EDF fait descendre la main d'œuvre des villages vers la plaine. La première guerre mondiale continue de vider les villages des jeunes travailleurs. Enfin la mécanisation agricole des années 1950' qui voit la généralisation du tracteur, impossible à utiliser dans les terrasses des pentes, provoque un exode rural massif (Barruol, Dautier, Lacaille et al., 2017). Seule une population âgée reste dans les villages et de nombreuses maisons et terres sont abandonnées.

Des progrès comme l'adduction en eau potable, ou l'assainissement collectif facilitent la vie dans les villages. D'autre part, l'automobile permet de faire des trajets entre les villes de la plaine et les villages et d'augmenter ainsi la distance entre le lieu de travail et d'habitation. Les prix attractifs du foncier dans les villages et le cadre rendent les villages attractifs et attire de nouveaux habitants : artistes, retraités, cadres moyens travaillant en ville qui font construire et réinvestissent les centres anciens. A partir de 1960 le prix du foncier augmente et certains villages connaissent des phénomènes de gentrifications* comme dans les centres historiques de villes.

1.2.3. Evolutions récentes

La présence de l'agriculture et de centres de villages préservés ainsi que leur lien au relief, vis-à-vis de l'étalement des constructions sont des singularités du territoire. La pression de

l'urbanisation est néanmoins présente, elle est particulièrement importante dans les villages proches des villes du parc (Cavaillon, Apt, Pertuis et Manosque) et de nouvelles maisons individuelles et lotissement s'implantent en périphérie des villes, le long des axes de transport ou autour des hameaux (fig. 4). La consommation d'espace, pour tous types de locaux a atteint un pic entre 1973 et 1987 avec 140ha artificialisés par an (Lopez, Domens, 2020) avant de redescendre à 95ha/an entre 2003 et 2018.

Outre l'urbanisation, l'augmentation du tourisme a induit une recherche de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti par le village et l'accompagnement de ces évolutions a été l'un des objectifs à la création du parc en 1977 : « Ses missions consistent à faire évoluer l'Homme au mieux dans son environnement au bénéfice des patrimoines naturel, culturel et paysager qui en font toute la richesse, et à mettre en œuvre des solutions nouvelles et partagées face aux enjeux du territoire » (PNRL, 2021) La charte de 2009 (PNRL, 2009) liste plusieurs enjeux liés aux villages auxquels elle cherche à répondre :

- une dilution des silhouettes villageoises liée à l'extension urbaine,
- des entrées de ville et de zones d'activités dégradées,
- un espace public avec une omniprésence de la voiture, sous-végétalisé et peu propice au lien social,
- un paysage nocturne peu préservé,
- des modes d'aménagement qui banalisent les paysages (formes urbaines, architecture...)



Figure 4 : évolution du bâti entre 1950, 2000 et 2020, La Brillanne (Souiry, 2021)

2. Des villages liés à leurs paysages

2.1. LA CONSTRUCTION DES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le parc compte depuis 2018 un plan de paysage qui définit des unités paysagères à l'échelle de la réserve de biosphère Luberon-Lure. La définition des unités paysagères à cette échelle est fondée sur un travail d'homogénéisation des unités proposés par les atlas des paysages départementaux du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence.

Dans ces deux atlas le relief joue un rôle dominant pour définir les limites des unités paysagères et notamment les crêtes, cols et vallées. Les activités

humaines passées et présentes et l'occupation du sol permettent ensuite de les préciser.

L'atlas des Alpes de Haute-Provence créé en 2003 et mis à jour en 2017 compte 47 unités paysagères regroupées en 9 ensembles paysagers dont l'échelle rejoint celle des 16 unités paysagères de l'atlas du Vaucluse.

7 unités paysagères dans le Vaucluse (Annexe I) et 5 ensembles dans le département des Alpes de Haute-Provence (Annexe II) font partie du périmètre du parc et ont permis, avec les unités paysagères de la charte de parc du Luberon, de définir les nouvelles unités du plan de paysage pour le territoire de la réserve de biosphère Luberon-Lure (fig. 5 et 6) qui seront également celles de la nouvelle charte en cours de rédaction.



Figure 5 : regroupements des unités paysagères des atlas départementaux du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence (Souiry, 2021)

2.2. 7 GRANDS ENSEMBLES DANS LA RÉSERVE DE BIOSPHERE ET LEURS VILLAGES [2] [3]

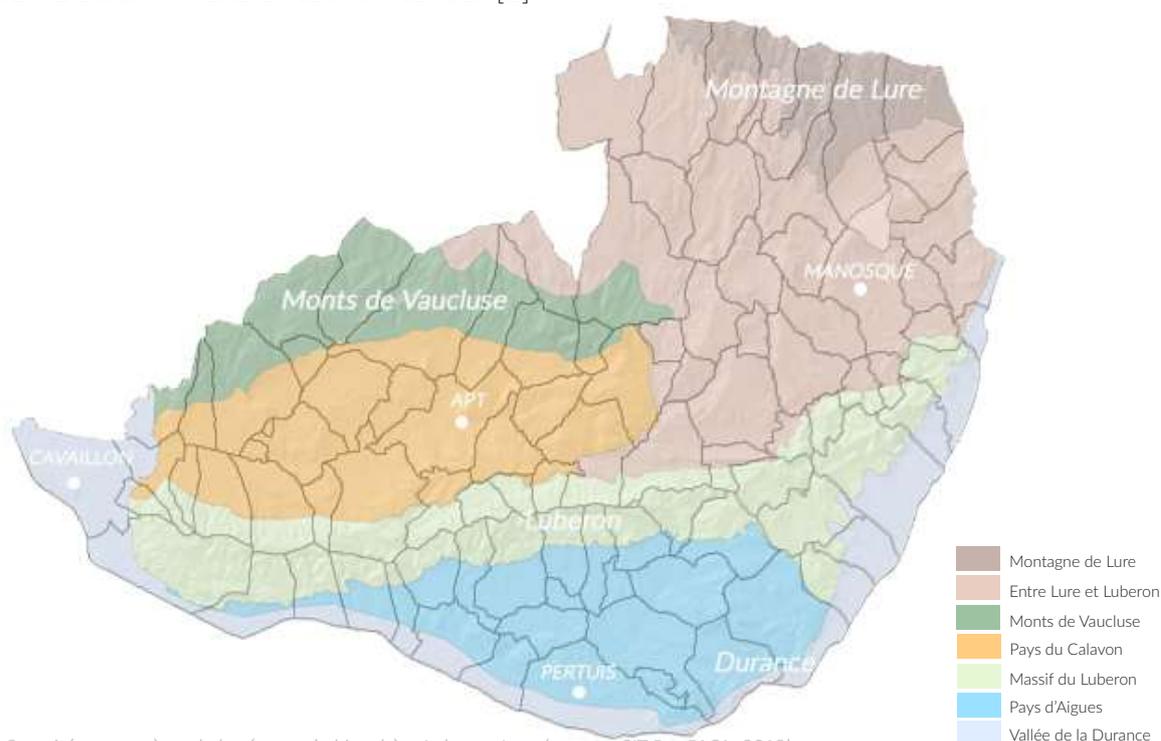


Figure 6 : unités paysagères de la réserve de biosphère Luberon-Lure (source : SIT Pnr PACA, 2019)

2.2.1. Montagne de Lure

L'adret de la montagne de Lure est composé de paysages de pierriers (Saint-Etienne-les-Orgues), de pelouses et des landes sommitales et de forêts qui accueillent une grande diversité d'espèces. Ce grand relief des Alpes provençales descend depuis son point culminant à 1826m en pente douce vers le sud. Les clairières ponctuant autrefois les boisements des versants, dont témoignent des bories* et jas*, tendent à disparaître, peu à peu remplacées par des bois de chênes et de pins.

La montagne de Lure est très peu bâtie, sauf par les récentes installations touristiques de la station de ski et par quelques fermes et maisons isolées beaucoup plus anciennes liées à l'élevage ou l'exploitation forestière.

2.2.2. Vallée de la Durance

La Durance s'est creusée une large vallée plate et s'étale dans un lit vaste en formant un réseau de tresses et d'isles (fig. 7). Son caractère torrentiel et le risque d'inondations a longtemps repoussé l'urbanisation sur la ligne de collines qui borde le pays d'Aigues sauf pour quelques villes-pont. De nombreux aménagements réduisant son débit ont depuis permis d'utiliser son énergie et d'irriguer la plaine agricole diversifiée de la vallée. Cette agriculture se caractérise par une irrigation gravitaire en canaux, des vergers, cultures maraîchères et vignes compartimentées par des haies à l'ouest qui les protègent du mistral venant du couloir rhodanien.

Peu de villages font intégralement partie de cette unité paysagère. Les silhouettes perchées sur les collines du sud bien que perceptibles depuis les nombreuses voies de communication qui longent



Figure 7 : vue sur la Durance depuis Oregon (Souiry, 2021)

la Durance sont finalement rattachées au pays d'Aigues. A l'est du massif du Luberon, quelques villes et villages ont un lien plus direct avec la Durance. Perchés sur un rebord de plateau (La Brillanne), en piémont du massif (Villeneuve) ou dans la plaine (Manosque) lorsque la vallée est suffisamment étendue, ils bordent la rivière, sont traversés par ses canaux et l'enjambent pour rejoindre le Verdon. L'urbanisation s'est organisée le long des voies de communication et les extensions urbaines très prégnantes poursuivent cette direction en brouillant leurs fronts urbains les uns avec les autres.

2.2.3. Le Pays d'Aigues

Délimitée par une ligne de collines boisées qui la séparent de la vallée de la Durance et par le massif du Luberon, cette unité forme un bassin vallonné qui compte de nombreux châteaux, villages perchés, alignement de platanes, collines boisées, affluents de la Durance ainsi qu'une viticulture marquée.

De nombreux villages sont adossés aux versants du Luberon (Cabrières-d'Aigues) ou perchés sur des reliefs secondaires dont les affleurements de grès tendres sont fortement visibles et constituent des socles pour les villages (Grambois, Ansouis (fig.8)). Leur architecture, plus proche de celle de la basse Provence, témoigne de la présence des Vaudois*, dont plusieurs villages ont été incendiés. Les formes urbaines resserrées issues des noyaux anciens sont bien visibles et ont souvent pu maintenir leur intégrité, avec les perceptions extérieures depuis les routes et les arbres d'alignement qui soulignent leurs entrées.

2.2.4. Le massif du Luberon

Le massif central du parc lui donne son nom et s'étale sur 70km de l'ouest à l'est du parc. Formé il y



Figure 8 : Ansouis, village du pays d'Aigues (Souiry, 2021)

a 40 millions d'années d'un anticlinal* et divisé par des failles en quatre entités, il s'élève aujourd'hui jusqu'à 1125 m de d'altitude et est principalement constitué de roches sédimentaires.

Ses versants boisés sont visibles sur de grandes distances aussi bien au nord qu'au sud et constituent souvent une trame de fond très présente dans les paysages du Luberon. D'autres paysages internes comme les craux* du petit Luberon, les gorges de l'Aiguebrun et le plateau des Claparèdes, nécessitent d'être traversés pour être découverts.

Peu bâtie, sauf quelques villages dans les vallons (Buoux), dans les pentes (Vitrolles-en-Luberon) (fig. 9) et sur les crêtes (Montjustin) ; le massif a servi de support et de rempart naturel pour de nombreux villages implanté dans ses piémonts.

2.2.5. Entre Lure et Luberon

La montagne de Lure et les monts du Luberon encadrent, au nord et au sud, cette unité vallonnée. Les routes qui la parcourent offrent de beaux panoramas sur ces montagnes et jusqu'aux Alpes. La vocation agricole du territoire est encore très marquée et des champs de cultures traditionnelles de climats secs (lavandin, céréales, truffières, prairies et oliveraies) s'étendent entre les boisements.



Figure 9 : Vitrolles-en-Luberon dans les pentes du Luberon (Souiry, 2021)



Figure 10 : village de Banon, partiellement perché sur un micro-relief (Souiry, 2021)

Sur des collines, dans les piémonts des massifs ou d'autres microreliefs parfois appelés pochons dans cette unité, les villages sont souvent perchés et offrent de belles silhouettes (fig. 10). Les communes connaissent des dynamiques différentes, certaines se sont peu urbanisées en dehors du noyau historique alors que de grandes surfaces de quartiers pavillonnaires se sont construites autour d'autres villages. Un habitat dispersé gagne également les parcelles agricoles.

2.2.6. Le pays du Calavon

Le pays de Calavon est un bassin agricole parcouru par le Calavon, aux pieds des monts de Vaucluse et du Luberon, irrigué et planté de cultures diversifiées, des vergers, des céréales, des vignes et des cultures en terrasses sur les contreforts des massifs autours de villages (fig. 11).

La vallée est densément peuplée et structurée par une départementale qui longe le Calavon et traverse la ville d'Apt, implantée sur une ancienne cité gallo-romaine. Elle est également ponctuée de collines dont certaines ont été exploitées pour extraire de l'ocre et offrent aujourd'hui des paysages colorés très fréquentés.

Sur les piémonts et sur les collines, les villages perchés constituent des points d'appel visuels



Figure 11 : plaine du Calavon visible depuis Caseneuve (Souiry, 2021)



Figure 12 : Murs dans un vallon des monts de Vaucluse (Souiry, 2021)

majeurs visibles d'un massif à l'autre. D'une grande qualité architecturale, la pierre sèche et les ocres teintent les villages de couleurs particulières et attirent de nombreux visiteurs et propriétaires de maisons secondaires.

2.2.7. Les Monts de Vaucluse

Les monts de Vaucluse constituent la limite nord du parc du Luberon, entre 300 et 1200m d'altitude, ils sont entourés par le Mont Ventoux, le plateau d'Albion, la plaine de Carpentras et le bassin du Calavon au sud. Ses flancs sont entaillés par des gorges et des failles qui ont donné naissance à des fossés d'effondrement. Peu propices à l'agriculture ils sont majoritairement recouverts

de chênes et parsemés de quelques cultures, céréales, lavandes ou vignes, en « timbre*-poste ».

Les reliefs sont peu construits mais de nombreux édifices en pierres sèches (bories* ou aiguiers*) témoignent d'anciennes exploitations agricoles. Seuls deux villages ont trouvé un plateau ou un fossé d'effondrement pour s'installer en cœur de massifs (fig. 12), les autres se concentrent en périphérie en s'accrochant aux pentes.

CHAPITRE 2 : LES SILHOUETTES VILLAGEOISES DEVIENNENT DES MARQUEURS DE L'IDENTITE PAYSAGERE

1. Destination touristique, mise en avant des villages

1.1. REFUGE ET SOURCE D'INSPIRATION D'ARTISTES

Les paysages du Luberon, ses reliefs calcaires, les champs d'oliviers et d'amandiers, la garrigue et les vieilles pierres correspondent aux paysages provençaux magnifiés depuis longtemps par les artistes comme Vincent Van Gogh, Paul Cézanne ou Jean Giono.

De premiers artistes attirés par la liberté et l'authenticité de ses campagnes viennent s'installer dans le Luberon dès les années 1930'. Ils font partie des nouveaux résidents à venir s'installer après l'exode rural que les villages ont connu, et réinvestissent les centres anciens en restaurant de nombreux bâtiments. Les installations d'artistes s'amplifient pendant et à la sortie de la guerre. Leurs œuvres valorisent les paysages du Luberon à travers des représentations culturelles et participent à la notoriété du territoire en véhiculant une représentation symbolique de la Provence intérieure, « Méditerranée sans la mer » (Helle, 1997).

La création du festival d'Avignon en 1947 participe aussi à l'élaboration du mythe des séjours en

Provence auprès des artistes de la capitale et leur nombre s'installant dans le Luberon augmente dans les années 1960'. Les villages perchés sont reconstruits et redynamisés, leur nouvelle notoriété engendre un processus d'identification et la généralisation d'une image de marque (Helle, 1997) autour des localisations préférentielles, Gordes, Roussillon et Bonnieux. Ces trois villages constituent un triangle d'or extrêmement valorisé, aux prix du foncier élevés, qui échappe aux influences urbaines et aux nouvelles constructions. Ils diffusent leur attractivité aux villages voisins Lacoste, Ménerbes, Goult, Oppède qui partagent les symboles des paysages provençaux.

Dans les années 80', s'ajoutent aux artistes d'autres personnalités, grosses fortunes, stars de la télévision, politiciens... qui s'installent à l'intérieur et autour du triangle d'or. Au-delà de l'attraction liée aux résidences de personnalités connues, le Luberon et ses villages ont été peints, filmés, décrits, photographiés et ces images ont participé à sa notoriété et son attrait touristique.

1.2. ESSOR DU TOURISME

À la suite de la venue de célébrités et d'artistes dont la présence et les œuvres ont diffusé une image attractive du territoire, le tourisme a augmenté. La structuration du parc naturel régional, le

développement des offices de tourisme et la mise en valeur du patrimoine bâti des villages renforcent cet attrait touristique, ainsi que la résonnance médiatique nationale des opérations « villages à vendre » organisées par l'association Alpes de Lumières en 1956 à la suite du constat de la perte de population dans les communes rurales de l'émergence d'une demande en résidences secondaires (Basset, 2009).

Les discours concernant les villages ont néanmoins évolué. Dans les premiers guides touristiques et récits de voyages, ce sont surtout les paysages naturels, la montagne du Luberon et les forêts qui sont référencés, et les villages, quand ils sont évoqués, gardent les marques de l'exode rural : dans le guide bleu de 1964, les villages « du versant nord, accrochés au flan même de la montagne et quasi abandonnés évoquent un passé lointain » (Dumas, Bouvier, 2013).

Cette image et la réalité ont bien changé, le prix de l'immobilier de ces villages « quasi abandonnés » les rendent parfois inaccessibles pour la majorité de la population et plus aucun guide touristique n'omettra de mentionner « les superbes villages perchés qui semblent se narguer, de promontoire en promontoire. » (Al Subaidi, Bauquis, De Boisgrollier et al., 2020)

La diversité des patrimoines naturels et culturels du Luberon qui est liée à l'attractivité du territoire est aujourd'hui reconnue par plusieurs labels dont le Géoparc mondial de l'UNESCO, la Réserve de biosphère, et des labels plus spécifiques aux villages : Plus Beaux Villages de France, Villages et cités de caractère.

2. Les villages dans la charte actuelle

Les villages, le patrimoine bâti et culturel qu'ils représentent, leurs aménagements, évolutions, valorisations, protections sont des questions transversales qui se retrouvent dans différentes orientations de la charte rédigée en 2009 (orientations A.1, A.2, A.3, B.1, B.2, C.1, C.2, D.1, D.2) (intitulés en annexe IV).

Parmi les objectifs qui découlent de ces orientations, trois sont principalement impliqués dans la protection et l'aménagement des villages

(Annexe V) : l'objectif A.3.1 : renforcer les actions de protection de gestion et d'aménagement des paysages, l'objectif A.3.2 : maintenir à un niveau élevé l'effort de protection du patrimoine bâti et architectural et l'objectif B.1.2 : veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme avec les mesures et les orientations de la Charte.

Les villages sont cités comme des éléments identitaires majeurs du territoire méritant une attention élevée dans leur protection, gestion et aménagement. Pour cela la charte cherche à valoriser la connaissance sur les paysages et ces villages (des connaissances sur les pressions qui s'y appliquent et les facteurs d'évolutions), à sensibiliser les acteurs de leur aménagement, à initier des opérations de protection et à donner des avis sur les documents d'urbanisme pour assurer leur conformité avec l'ensemble de la charte. L'idée n'étant pas de mettre sous cloche le territoire, les actions du parc ont pour but d'accompagner ses évolutions en conservant ce qui fait son identité.

3. L'intégration d'objectifs de qualité paysagères dans la nouvelle charte

Dans la nouvelle charte en cours de rédaction, qui sera valable de 2024 à 2039, la question des villages se retrouve de nouveau dans une multitude de mesures et d'objectifs. Ils sont concernés majoritairement par deux défis qui reprennent la différenciation de la précédente charte entre accompagnement des évolutions actuelles et préservation des patrimoines : « Organiser nos territoires pour faire de nos singularités un atout » et « Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant » (PNRL, 2021) (Annexe VI) . De nouveaux enjeux concernant les villages apparaissent ou sont accentués comme la limitation de l'artificialisation des sols, ou le renouvellement des centres urbains.

En complément des éléments sur les paysages et les villages présents dans l'ensemble de la charte, une orientation et une mesure leur sont consacrées : orientation 11 : « Préserver la mosaïque paysagère » et mesure 27 « Participer à la conservation et à la protection du patrimoine paysager et accompagner l'évolution des paysages ». Le contenu lié aux paysages est en grande

partie issu des travaux réalisés pour le plan de paysage du territoire de la réserve de biosphère Luberon-Lure finalisé en 2020. Ce projet, élaboré sur deux ans avec la participation de nombreux acteurs et la consultation des populations, a permis de faire émerger des enjeux prioritaires à partir des réflexions sur le devenir des paysages de l'ensemble de la réserve et de chacune des EPCI.

Les enjeux en lien direct avec les villages font référence à la banalisation des paysages emblématiques et du quotidien, à l'adaptation à l'évolution des modes de vie et au partage d'une culture commune du paysage et à la participation des habitants dans les projets. De ces réflexions a émergé la formulation d'un objectif de qualité

paysagère relatif aux silhouettes villageoises qui vise leur préservation et restauration et a abouti à la création d'une fiche dans le programme d'action du plan de paysage : « œuvrer pour préserver la perception des silhouettes villageoises, notamment vis-à-vis de l'urbanisation » (PNRL, 2019) (Annexe VII). Cette action se décline selon les EPCI et l'objectif de qualité paysagère sera intégré dans la nouvelle charte pour peu à peu se concrétiser à travers la rédaction d'un guide sur les formes urbaines, des orientations d'aménagement paysager (OAP), actions de sensibilisation, études plus approfondies, des chartes, ou outils de gestion.

CHAPITRE 3 : UNE APPROCHE PAYSAGERE POUR ANALYSER LES SENSIBILITES PAYSAGERES DES SILHOUETTES VILLAGEOISES

1. Définition d'une méthode pour une approche sensible des silhouettes villageoises

Les villages étant un marqueur de l'identité du parc du Luberon, l'accompagnement de leurs évolutions et leur préservation sont des enjeux forts pour les différents acteurs du territoire. Pour pouvoir accompagner ces actions, le parc a souhaité mener une étude plus approfondie sur les villages.

Comme les villages sont souvent référencés comme des points d'appel visuels, des paysages tableau, ou des paysages patrimoniaux, cette étude des villages adopte un point de vue extérieur et utilise la notion de silhouette pour les étudier. Dans ces différentes définitions, une silhouette a un contour schématique, une forme générale, définie par une ligne et se découpe, se détache d'un fond [larousse]. Rapporté aux villages, la silhouette se définit par la forme de l'ensemble du bâti du village (ou d'autres éléments constitutifs, comme un élément du relief) qui se détache du fond devant lequel elle est située, la silhouette peut se définir grâce à sa « skyline » (CAUE du jura, 2014).

1.1. APPROCHE DE TERRAIN ET RECHERCHE DE POINTS DE VUE

L'étude des silhouettes des villages se base sur une phase d'analyse sur le terrain, dans les différentes communes pour pouvoir déterminer s'il y a une silhouette, si elle est visible, depuis quelles routes, sur quelle distance, avec quels masques ou quelle qualité de premier plan. Les points de vue depuis les villages et les covisibilités entre eux sont aussi étudiés. La qualité d'une visibilité est mise en lien avec l'endroit d'où elle est perceptible, combien de personnes y passent ? est-ce que l'observateur est statique ? en mouvement ? à quelle vitesse et pendant combien de temps peut-il voir la silhouette ?

Pour représenter la diversité des perceptions visuelles d'une silhouette, des photos ont été prises depuis les points de vue les plus empruntés, les routes principales, secondaires, les belvédères et sites d'intérêts mais ne comprend pas l'ensemble des routes et chemins communaux. Parmi les photos, une d'entre elle est utilisée pour faire un dessin représentatif de la silhouette du village et de son lien avec le relief (fig. 13 et 14). L'analyse des sensibilités paysagères forestières

qui accompagne les fiches d'une dizaine de communes se concentre sur une analyse des forêts autour des villages. Elle les considère ainsi à la fois comme des lieux vécus par les habitants des villages pour des promenades ou activités sportives et à la fois comme un écrin autour d'une

silhouette, participant à sa forme ou offrant un premier plan ou arrière-plan qui peut participer à sa mise en valeur.

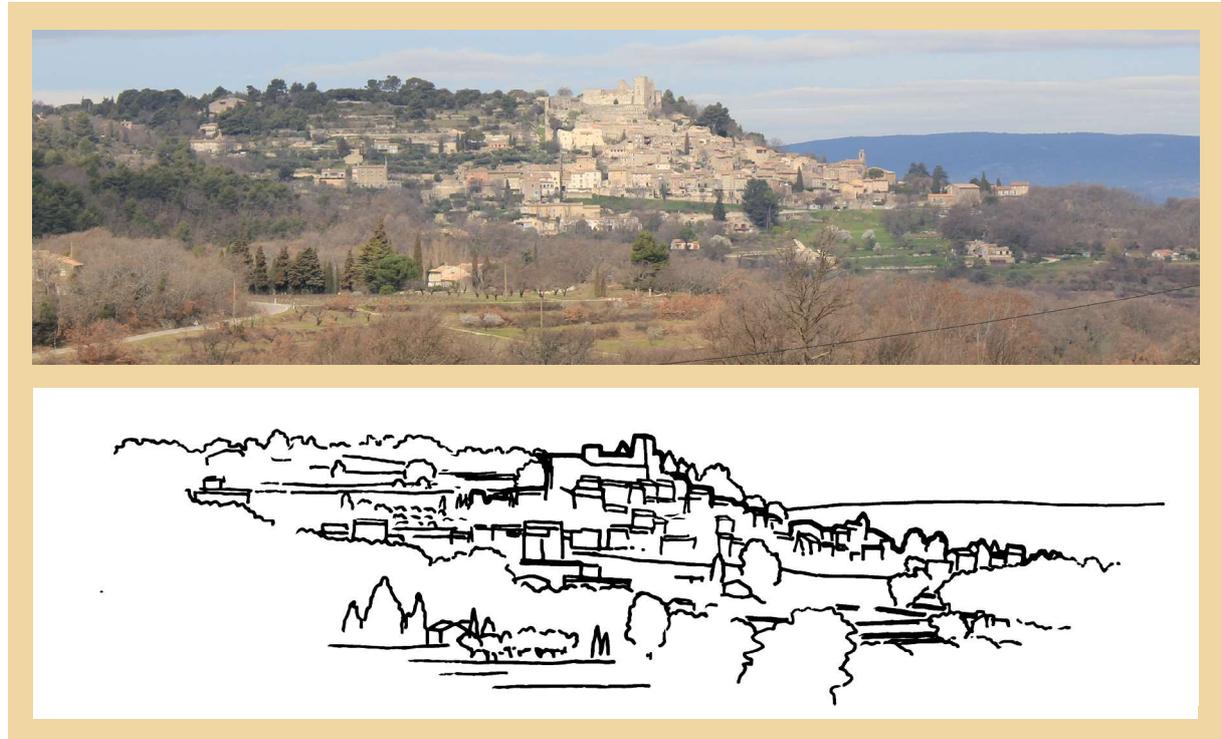


Figure 13 et 14 : photo et croquis de la silhouette villageoise de Lacoste (Souiry, 2021)

1.2. ANALYSE DES SENSIBILITÉS

L'objectif est ensuite d'analyser les sensibilités des éléments qui participent à la perception d'une silhouette villageoise. La sensibilité est ici définie en se basant sur des critères de visibilité, protection du bâti et fréquentation des villages. Grâce au travail de terrain, les espaces qui constituent la silhouette, ses premiers-plans et arrière plans sont définis. Les sensibilités sont étendues aux panoramas visibles depuis les habitations du village pour prendre en compte les perceptions des habitants depuis leurs villages. Ces éléments correspondent aux sensibilités visuelles des silhouettes.

Les sensibilités liés à la protection du bâti intègrent une reconnaissance patrimoniale des villages et sont basées sur les périmètres de protection des monuments historiques et des sites inscrits et classés. Enfin le critère de fréquentation permet de prendre en compte les flux dans et autour des

villages.

Un premier niveau de sensibilité (« faible », « moyen », « fort », « très fort ») est attribué à la silhouette dans sa globalité selon sa visibilité, la présence de périmètres de protection et sa fréquentation en suivant le schéma suivant (fig. 15) . A cette sensibilité est associé un qualificatif (« à préserver », « à requalifier ») de son état pour orienter les actions à mener sur la commune. Chaque espace concerné par un des critères de sensibilité défini précédemment est ensuite reporté sur une carte et la superposition de ces éléments conduit à plusieurs niveaux de sensibilité pour chacune des zones.

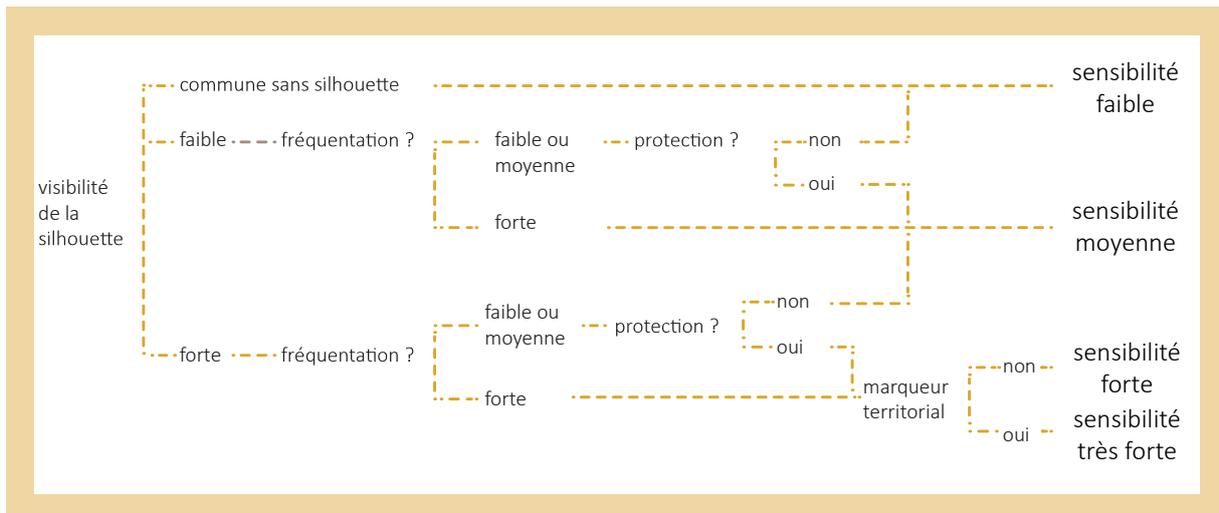


Figure 15 : définition des niveaux de sensibilité des silhouettes (Souiry, 2021)

La carte obtenue (fig. 16) rassemble les espaces dans lesquels une attention particulière est nécessaire pour conserver les perceptions du village. Cela n'implique pas d'interdire de

nouvelles constructions mais de réfléchir à leur intégration dans la silhouette pour maintenir ou améliorer la qualité des paysages.

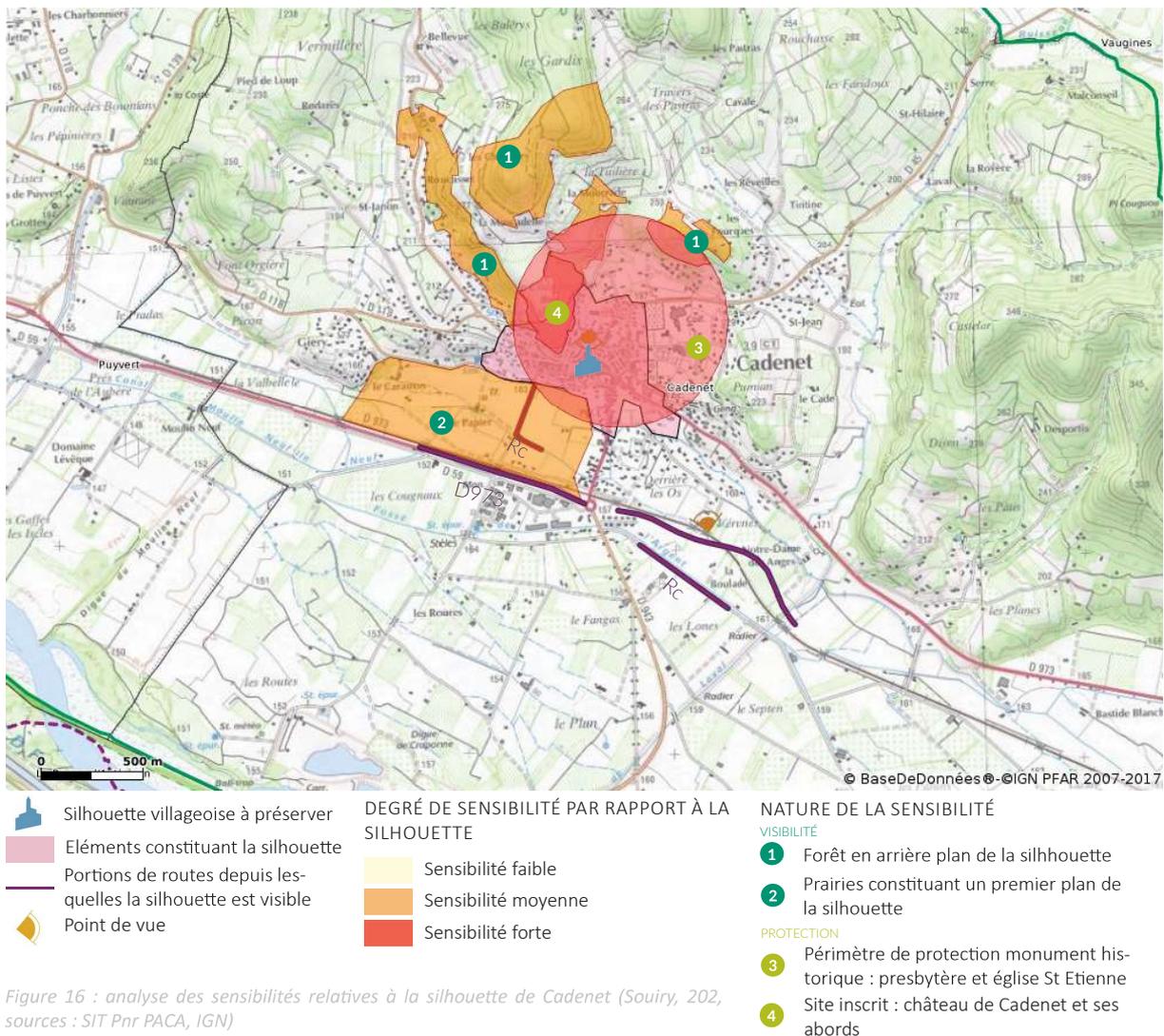


Figure 16 : analyse des sensibilités relatives à la silhouette de Cadenet (Souiry, 202, sources : SIT Pnr PACA, IGN)

1.3. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

La carte, le dessin, une photo de la silhouette et les différentes analyses, commentaires et informations réunies sont rassemblés sur le site du système d'information territorial (SIT) des parcs de la région PACA en ligne (exemple de fiche en annexe VIII) ainsi que dans un dossier comprenant une fiche pour chaque commune (exemple en annexe IX) . Ces documents rassemblent les éléments issus de l'analyse et les informations qui ont permis d'y aboutir, le but étant de pouvoir s'en servir pour transmettre des connaissances autour des villages et des paysages qui font l'identité du territoire. Dans cet objectif, les informations qu'ils contiennent pourront être intégrées à des publications du parc appelées « Porter à connaissances » rédigées lors de l'élaboration ou révision de documents d'urbanisme dans les communes. Ils communiquent les orientations et mesures de la charte applicables et transmettent les informations et enjeux relatifs aux patrimoines, paysages et ressources. L'analyse des silhouette villageoises y trouve sa place en donnant des informations sur les paysages et peut orienter ses futures évolutions.

2. Une pluralité de formes selon le relief

Les villages sont intimement liés au relief, et nombreuses sont les associations des deux éléments : village perché, rocher de Saignon... à la vue de ce lien étroit déjà décrit (partie 1, chapitre 1, 3) une proposition de catégories rassemblant les villages selon leur implantation dans le relief a été initiée. Dans une même catégorie, les villages expérimentent souvent les mêmes logiques d'implantations, organisation interne et dynamiques évolutives.

Ces catégories (fig. 17) ont été établies en se basant sur une analyse du lexique utilisé dans les documents régionaux dont les atlas de paysage du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence et les ressources d'autres parcs naturels régionaux qui recensent des villages perchés en les adaptant au territoire. Les appellations sont donc valables dans le Luberon mais quelque peu à nuancer si on souhaite les comparer à d'autres territoires : les crêtes évoquées ici sont peu comparables à celles de massifs montagneux plus escarpés.

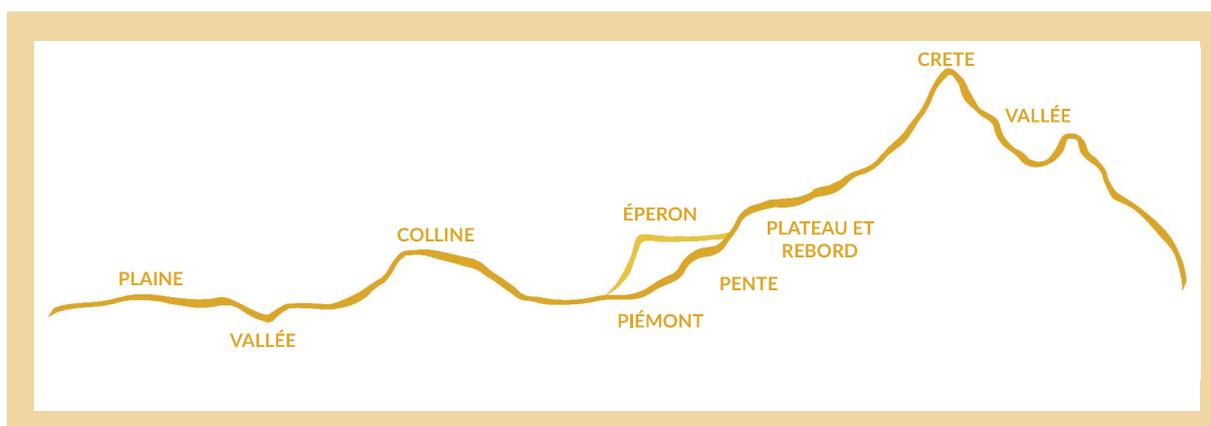


Figure 17 : schématisation des reliefs du parc du Luberon (Souiry, 2021)

2.1. PROPOSITION DE CATÉGORIES

2.1.1. Plaine

Les plaines du territoire du parc correspondent aux unités paysagères de la plaine du Calavon et à celle du Pays d'Aigues. Les villages s'y sont installés lors des périodes prospères de leur histoire (période romaine, renaissance à nos jours) pour être proches des terres facilement cultivables. L'urbanisation y est souvent plus étalée et organisée autour des axes de communication et permet l'implantations de zones d'activités (vérif plan parc) car le relief ne représente pas une



Figure 18 : La Bastide les Jourdan, plaine de la Durançe (Souiry, 2021)

contrainte pour les constructions. Les silhouettes sont souvent moins visibles car elles peuvent facilement être masquées (fig. 18).

2.1.2. Vallée et vallon

A la fois présents autour des rivières du territoire dans les plaines mais aussi dans les pentes des massifs, les vallées et vallons correspondent plutôt à des sous-unités paysagères. L'urbanisation est linéaire dans le sens de la vallée (fig. 19) et des routes principales. Les silhouettes peuvent facilement être masquées proches du village mais elles sont souvent perceptibles depuis les versants de la vallée.

2.1.3. Colline

Souvent situées dans la plaine, les collines constituent des microreliefs à l'échelle de la réserve mais sont néanmoins non négligeables par rapport à l'organisation des villages et à la forme de leur silhouette. Elles sont en effet plus étagées qu'étalées (fig. 20) et souvent visibles sur de plus grandes distances et depuis plusieurs points de vue.

2.1.4. Eperon

Microreliefs, ils constituent un prolongement des grands massifs du parc et donnent à voir des affleurements rocheux. Les formes des villages sont intimement liées à celles de l'éperon (fig. 21). Ils forment souvent des belvédères et leurs silhouettes sont bien définies et très visibles. Cette implantation avait pour origine d'assurer la défense des bourgs castraux.

2.1.5. Piémont

Au pieds des massifs du Vaucluse ou du Luberon, les villages de piémont font le lien entre la plaine et les pentes des massifs, ils ne sont pas encore perchés dans les hauteurs des reliefs mais s'y appuient (fig. 22) car ils constituaient une défense naturelle lors de leur implantation. Les bâtis sont étagés et répartis selon le relief, l'urbanisation actuelle se fait le plus souvent dans la plaine.

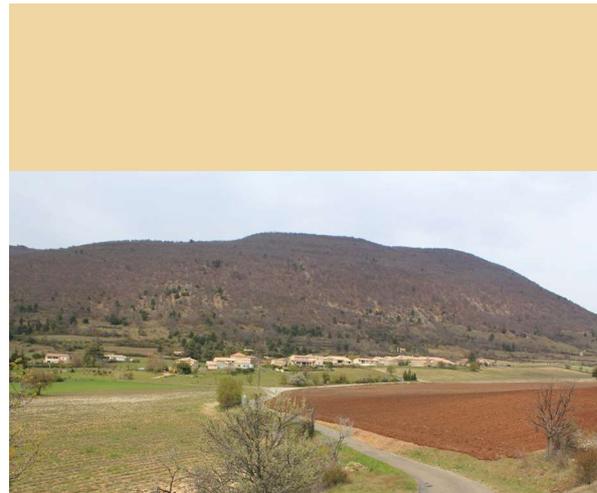


Figure 19 : La Rochegiron dans un vallon (Souiry, 2021)



Figure 20 : colline de Mane (Souiry, 2021)



Figure 21 : Ménerbes sur un éperon prolongeant le Luberon (Souiry, 2021)



Figure 22 : Rustrel au piémont des monts de Vaucluse (Souiry, 2021)

2.1.6. Pente

Sur les versants des massifs, les villages sont perchés et n'ont plus de lien direct avec la plaine (fig. 23). Ils sont très étagés et s'organisent parallèlement aux courbes de niveau. Leurs silhouettes sont mieux visibles avec du recul ou en les surplombant.



Figure 23 - Villages du Luberon dans les pentes du Luberon (Souiry, 2021)

2.1.7. Plateau et bord de plateau

Dans l'unité du Haut Calavon, celle du pays d'Aigues et du Pays d'Albion, les villages sont posés sur un plateau (fig. 24) avec une organisation proche de celles des villages de plaine ou perchés sur leurs bords, étirés le long des courbes de niveau.



Figure 24 - Plateau de Caseneuve (depuis Saignon) (Souiry, 2021)

2.1.8. Crête

Aux sommets des massifs du Luberon, quelques villages ont profité du belvédère qu'offrent les lignes de crêtes pour s'y implanter (fig. 25). Leur organisation suit cette ligne et leurs silhouettes sont souvent visibles de loin.



Figure 25 - panorama depuis la crête de Montfuron (Souiry, 2021)

Les villages du Luberon ont un lien très fort avec leur territoire et participent à sa renommée. L'analyse des silhouettes villageoises décrite précédemment permet de mettre en avant leurs spécificités pour accompagner leurs évolutions en décrivant et interprétant leurs formes, les influences réciproques entre relief et modes de vie. Cette analyse octroie une grande place aux perceptions visuelles des villages et étudie la forme du bâti pour penser ses évolutions. La deuxième partie de ce mémoire cherche à retracer les théories et méthodes qui ont influencé cette approche.

PARTIE 2 : RETOUR SUR LES SOURCES D'UNE METHODE : LA SITOLOGIE

CHAPITRE 1 : LES ORIGINES DE CETTE METHODE

1. La Gestalttheorie pour expliquer les liens entre les éléments

1.1. FONDAMENTS

Traduit de l'allemand, le verbe gestalten peut se traduire par organiser, concevoir, construire, modeler, façonner ou encore aménager ; le nom Gestalt signifie figure ou personnage et parfois forme (Gestalt annehmen).

La Gestalttheorie est une théorie qui est apparue en Allemagne en 1910 à la suite des travaux de Christian von Ehrenfels qui publiait en 1890 un article « über Gestaltqualitäten » et posait les prémices de la psychologie atomiste (Barry, 1988). Ces travaux ont ensuite été associés avec ceux de trois psychologues berlinois M. Wertheimer, K. Koffka et W. Köhler qui ont rédigé « an integrated theory of perception and cognition » en prenant les processus liés à la configuration comme point de départ (Hochberg, 1998).

Selon cette approche, nos perceptions sont directement déterminées par les effets des stimulus de l'organisation sur notre système nerveux, et non sur l'accumulation des propriétés des stimulus de chaque élément. Elle se base sur des phénomènes dépendant de la configuration et des effets qu'ils impliquent chez l'observateur pour expliquer les phénomènes de perception (Hochberg, 1998). Elle explique comment les éléments tendent à être regroupés pour percevoir des unités.

Les théories qui ont découlé de ces études ont influencé le domaine de la psychologie mais aussi une multitude d'autres disciplines : musicologie, linguistique, design, communication visuelle, (Graham, 2008) architecture et architecture du paysage dans des cours traitant des « Theorie der Gestaltung ». Dans la sitologie, elles servent de base pour expliquer les rapports entre les éléments d'un paysage.

1.2. LOIS DE LA THÉORIE DE LA FORME

Quelques grands principes de la gestalt théorie sont repris dans le livre Sites et sitologie et appliqués aux formes (Faye, Faye, Godard et al., 1974).

Une forme est autre chose et quelque chose de plus que la somme de ses parties : il y a des relations internes entre les éléments qui constituent un tout qui font que modifier ou remplacer un des éléments modifiera l'ensemble de la forme.

Une partie dans un tout est autre chose que cette partie isolée ou dans un autre tout : la partie est influencée par son contexte, ce qui l'entoure.

Les faits psychiques sont des formes, c'est-à-dire des unités organiques qui s'individualisent et se limitent dans le champ spatial des perceptions et des représentations : le cerveau crée des formes en utilisant l'organisation comme processus.

Chaque forme est une fonction de plusieurs variables et non la somme de plusieurs éléments : l'organisation n'est pas statique mais dynamique et résulte d'équilibres dans les processus ce qui explique l'utilisation de variables.

Les formes sont transposables : c'est-à-dire que certaines propriétés se conservent dans les changements qui affectent de manière similaire toutes leurs parties.

2. Urbanisme et cognition, apparition de l'urban design

Entre les deux guerres du XXème siècle de nombreux mouvements de réforme urbaine apparaissent et dans certains, les discours architecturaux et esthétiques tendent à se rationaliser et scientifier. La cognition, qui étudie les processus mentaux qui se rapportent à la fonction de connaissance, joue un grand rôle

dans ces mouvements, et des départements sur la cognition sont ouverts dans les universités américaines du MIT et de Harvard. L'architecture et l'urbanisme se détachent ainsi de l'influence du courant des Beaux-Arts qui imprégnait auparavant les écoles et des filières d'urban design, mêlant urbanisme et cognition, sont créées.

Lynch a été un des premiers à formuler un urbanisme cognitif lors d'un séminaire organisé en 1951 avec Gyorgy Kepes sur la « Form of the city » qui transforme les approches esthétiques grâce à l'approche cognitive (Pinson, 2013). Gyorgy Kepes utilise la vision et les théories gestaltistes pour expliquer l'esthétique et les perceptions pour parler de formes. Lynch donnera ensuite de l'importance à l'approche cognitive pour construire un discours scientifique sur les formes urbaines dans son livre « the image of the city ». Dans ce livre, il parle des représentations et des perceptions des habitants et explique comment les compositions urbaines résultent de combinaisons d'éléments constitutifs pour former une forme urbaine, pas seulement par addition mais par une manière de les assembler harmoniquement (en faisant une analogie à la musique commune à la sitologie).

Pour décrire la création d'une image de la ville, il fait intervenir la notion d'« imageability » : « la qualité grâce à laquelle [un objet] a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur » (Lynch, in Orillard, 2005). Il a isolé cinq éléments qui participent à l'image de la ville : les voies, les limites, les quartiers, les nœuds et les points de repère, et donne dans le dernier chapitre de son livre des « indications sur l'art de la composition de la forme urbaine » dans dix thématiques : singularité, simplicité de la forme, continuité, dominance, clarté des liaisons, différenciation directionnelle, champ visuel, conscience du mouvement, séries temporelles et dénominations et significations (Pinson, 2013).

3. La recherche d'un paysage authentique et pittoresque

L'intérêt porté aux paysages s'est accru au XIX^{ème} par rapport aux transformations qui le touchaient et avec l'apparition de voyages pittoresques. Cet intérêt se concentrait principalement sur les

aspects pittoresques, connectés à des modèles picturaux, et authentiques des paysages. Les sites pittoresques étaient d'abord définis par rapport à des modèles picturaux, le sens s'est aujourd'hui rapproché de celui d'un site d'intérêt participant à l'identité d'une région. (Barraud, Porlal, 2013) L'authenticité est aussi reconnue par l'UNESCO comme un des caractères essentiels des paysages exceptionnels méritant de figurer sur sa liste. (Luginbühl, 2011). L'authenticité par rapport à la liste du patrimoine mondial peut être estimée par rapport à la forme et la conception, aux matériaux et substances, à l'usage et la fonction, aux traditions, techniques et systèmes de gestion, à la situation et au cadre, à la langue ou autre forme de patrimoine immatériel, à un esprit ou une impression ou d'autres facteurs internes et externes (Unesco, 2019).

Dans le prolongement de la recherche de paysage authentique, la sitologie est aussi influencée par la volonté de préserver un site pour son originalité et sa typicité. L'originalité qui est prise en compte dans le livre Site et sitologie (Faye, Faye, Godard et al., 1974) peut être d'origine historique (paysage comportant un château), géologique (volcans ou failles), physique (action de l'eau ou du vent sur la roche) ou elle peut être liée à des dimensions exceptionnelles (chute du Niagara). La typicité entendue dans l'ouvrage est, elle, établie par rapport à son degré de conformité à un des types de paysages classés selon des caractères physico-géographiques.

CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE ET PRINCIPES CLÉS

Les différentes théories et le contexte des mouvements et réflexions dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage présentés précédemment ont stimulé l'émergence de la sitologie dans les années 1960' en France. Un des écrits qui permet d'étudier cette approche du paysage est le livre Sites et sitologie (Faye, Faye, Godard et al., 1974) et c'est sur ce document que sont basé les paragraphes de ce chapitre

1. Les facteurs étudiés

La sitologie telle que définie dans le livre Sites et sitologie (Faye, Faye, Godard et al., 1974) se base sur les perceptions visuelles pour analyser un site et propose d'établir plusieurs facteurs à étudier pour expliquer, en utilisant des lois scientifiques, nos perceptions comme les mécanismes de la vision ou les lois de la Gestalttheorie.

1.1. ECHELLE

L'appréhension de la taille d'un élément se fait en le mettant en relation avec un objet de référence connu (Faye, Faye, Godard et al., 1974). Ainsi la taille d'une montagne pourra être perçue en se basant sur celle d'une maison sur ses pentes par exemple (fig. 26). L'échelle d'un site est une question de relation entre les éléments du paysage qui le composent dont certains sont connus et servent de référence à l'observateur. Les bâtiments peuvent souvent servir de référence et leur taille peut influencer la perception des dimensions d'un paysage. Une confusion dans l'interprétation des dimensions des éléments du paysage peut avoir lieu si l'élément de référence n'a pas la taille attendue.

1.2. LUMIÈRE

La lumière partage les zones éclairées et les zones sombres non atteintes. Elle fait ressortir le relief grâce aux ombres, donne des couleurs aux objets et, règle leurs valeurs et leurs nuances.

On peut influencer la lumière réfléchi qui parvient à l'œil de l'observateur à partir d'une source lumineuse secondaire ou les propriétés de l'objet : forme, valeur, couleur, nature, de la surface (plus une surface est lisse plus elle est réfléchissante).

1.3. TEXTURE

La texture est comme un relief à petite échelle sur la surface d'un objet. Elle est révélée par les rayons lumineux qui le frappent. Une texture est perçue « lorsque les éléments du modèle apparaissent relativement similaires et lorsque les formes et leurs interrelations varient de façon si irrégulière qu'elles s'annulent l'une l'autre au lieu de s'ajouter pour composer un dessin particulier » (Arnheim in Faye, Faye, Godard et al., 1974) : une forêt peut ainsi être perçue comme une entité et pas seulement comme un groupement d'arbres.

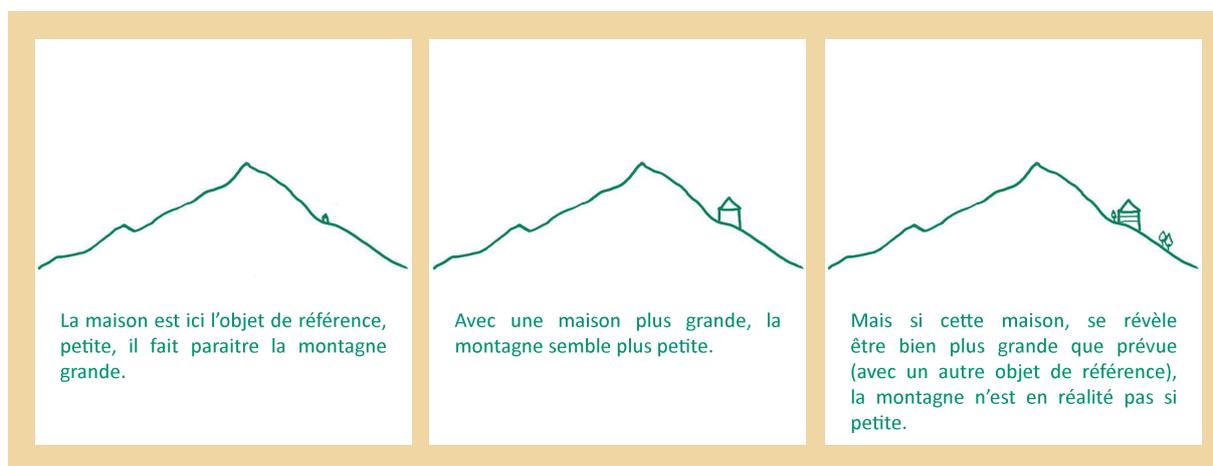


Figure 26 : exemple de relations d'échelle entre plusieurs objets (Souiry, 2021)

1.4. SÉGRÉGATION DES UNITÉS ET CONTOURS

L'œil reçoit des signaux lumineux des objets et les différencie selon leurs couleurs ou textures. Il définit des objets en regroupant les éléments ayant des propriétés uniformes et délimite les formes et surfaces par des lignes appelées silhouettes selon le livre (Faye, Faye, Godard et al., 1974).

Les lignes constituent des contours qui définissent les formes, une des formes s'empare des contours et devient une figure tandis que la seconde devient un fond (Faye, Faye, Godard et al., 1974). La structure globale se scinde en plans différents et permet de percevoir l'espace.

1.5. GROUPEMENTS

Notre œil et notre cerveau ont la capacité d'effectuer des groupements. Selon les règles de regroupement données par Wertheimer « les éléments qui se ressemblent dans une quelconque configuration [situation spatiale forme, taille, orientation, couleur, texture...] tendent à se regrouper » (Wertheimer in Faye, Faye, Godard et al., 1974).

Les groupements visent à combiner les éléments ou les parties pour former un tout. Selon la distance, les groupements peuvent évoluer : de loin tous les contours peuvent ne pas être perceptibles, quand ils apparaissent en se rapprochant, un nouvel élément apparaît et les groupements se modifient. Ces modifications des groupements sont aussi effectives avec l'introduction d'un nouvel élément comme la construction d'une maison. Cette nouvelle construction peut se joindre à un des groupements existants sans rompre l'équilibre ou ne pas se joindre et bouleverser l'équilibre.

La capacité d'une part à susciter des groupements ou la disparité des éléments et d'autre part l'intégration des nouveaux participant à la facilité à observer les paysages et la satisfaction qui en est tirée : « Si par leur disparité, les éléments ne peuvent se grouper, la lisibilité du paysage est moins bonne, une distorsion se produit et l'œil est incommodé » (Léonard de Vinci in Faye, Faye, Godard et al., 1974).

1.6. POINTS D'APPELS

Un point d'appel est un élément dont la taille, forme, couleur ou emplacement contraste avec son environnement et sur lequel le regard se porte. Il sera plus fort si le contraste avec le contexte ou l'arrière-plan est important, s'il est visible longtemps ou sur de grandes distances.

En attirant le regard, les points d'appels accentuent la hiérarchie d'un groupement, structure un paysage, crée une dynamique. Si plusieurs sont présents, une hiérarchie se crée et le regard navigue de l'un à l'autre jusqu'à rejoindre le plus fort.

2. Intégrer les constructions aux paysages

2.1. MÉCANISME HARMONIQUE

La sitologie étudie l'harmonie entre les structures qui composent un paysage et sa structure propre pour mieux intégrer de nouveaux aménagements. Un site a sa structure propre, elle est dite forte si le paysage a de la prégnance et cette prégnance apparaît quand l'œil reconnaît des principes dans le paysage qui permettent à l'œil de codifier la nature (orientation, disposition rectiligne, symétrie, courbure constante...) (Piaget in Faye, Faye, Godard et al., 1974).

Un nouvel élément introduit dans ces paysages modifie la structure d'origine et les modifications dépendent de la structure de l'élément et de la façon dont il est introduit.

Une forme peut avoir une structure :

- Faible : chaque élément de la structure garde son organisation propre à l'intérieur du tout, et son organisation ne dépend pas du système qui l'entoure
- Forte : les objets qui la composent interagissent entre eux, les parties perdent leur autonomie et leur individualité dans une subordination étroite au tout

Pour intégrer de nouvelles constructions, la sitologie étudie l'évolution de l'équilibre harmonique avec l'insertion d'un nouvel élément selon la structure des éléments assemblés :

- paysage à structure faible + un élément à

structure faible = paysage faible

- paysage à structure faible + un élément à structure forte = paysage fort (subordination à la structure de l'architecture)
- paysage à structure forte + un élément à structure faible = paysage fort
- paysage à structure forte + un élément à structure forte = paysage fort (combinaison des deux structures, mais l'une des 2 doit être prépondérante sinon l'ensemble devient faible)

L'aménageur qui souhaite suivre les principes de la sitologie cherchera à conserver ou tendre vers une structure forte et intégrer le nouvel élément, dont la structure sera adaptée, en veillant à créer une dynamique.

2.2. MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE

La première étape décrite par l'équipe Faye et Tounaire (Faye, Faye, Godard et al., 1974) est de savoir ce que cherche l'aménageur, créer un paysage à structure forte à partir de structures faibles ou conserver un paysage à structure forte. Cela nécessite de comprendre l'organisation du

paysage, l'ordre d'équilibre préétabli (à partir des groupements, lignes principales, points d'appel, épicycle de composition, force respective des éléments) pour aboutir au degré d'harmonie et d'équilibre.

La recherche d'intégrer d'un bâtiment dans l'organisation ainsi trouvée se fait selon différentes trames (fig. 27) :

- Une **trame primaire** : constituée par le réseau hydrographique, les lignes directrices des structures géologiques ou lignes qui délimitent des surfaces homogènes (couvert végétal). C'est à ce niveau que se choisit l'implantation du bâtiment en évitant d'être en rupture d'une ligne de pente par exemple.
- Une **trame secondaire** : constituée par les mêmes lignes de force que la précédente mais à une échelle plus fine, elle est l'occasion de déterminer l'enveloppe de la construction (pente, proportions...)
- Une **trame tertiaire** : pour choisir les lignes de composition de la construction, le découpage de la façade...
- Et une **trame quaternaire** : choisir les textures en rapport avec celle du paysage



Figure 27 : essai d'application des principes de la sitologie dans la trame primaire à la trame quaternaire sur la commune de Simiane-la-Rotonde (Souiry, 2021)

CHAPITRE 3 : UNE THÉORIE PEU CONNUE MAIS QUI RESTE INFLUENTE

1. Héritage dans les documents relatifs à l'évolution du bâti

La sitologie a été directement enseignée dans certaines écoles de paysages et d'architecture, elle a également influencé les approches paysagères et les réflexions sur l'insertion de bâtiments dans leur environnement et, même si le terme n'est pas toujours connu, ses principes et ceux de la Gestalttheorie sont encore utilisés. Les formes du relief, des villages, des points d'appel visuels dans le paysage, les liens entre les éléments d'une structure et l'influence de l'insertion d'un nouvel élément sont des aspects qui sont encore étudiés dans divers documents, réglementaires ou non, et ayant pour but de protéger, d'encadrer les évolutions ou de sensibiliser et partager des connaissances.

Les règlements associés à des périmètres de protection des monuments historiques ou les AVAP, sont, par exemple, souvent au moins en partie basés sur une analyse visuelle du site et des bâtiments similaires à celles qui peuvent être faites en utilisant la sitologie. Ces documents établissent ensuite, dans le périmètre sur lesquels ils sont établis, des principes généraux pour préserver l'existant en encadrant les évolutions. Ces principes peuvent toucher la volumétrie d'un bâtiment (fig. 28), sa couleur, le plan de la façade, son site d'implantation (en interdisant certains espaces), ... et leur application sera étudiée par l'architecte des bâtiments de France (ABF).

Article 6 - 3 - 1 - Volumétrie Une hiérarchie des volumes, devra permettre de maintenir la notion de corps principal dominant en regard des volumes annexes. De même seront évitées les complications excessives de volumes et de décrochements, qui doivent rester à l'échelle du bâti. Cette simplicité sera notamment recherchée pour les toitures où, en tout état de cause, la toiture principale devra rester dominante. Les faitages seront généralement parallèles à ceux des maisons avoisinantes, et aux voies.

Article 6 - 3 - 6 - Détails architecturaux Les linteaux, plates-bandes, arc etc... éventuellement envisagés tiendront leur équilibre de la réalité constructive. L'ajout de balcons sur des bâtiments existants, particulièrement sur rue est à proscrire. Les souches de cheminées devront être situées près des faitages sur les murs pignons ou murs de refend. Elles seront parallélépipédiques en évitant le fruit qui n'est pas de style régional. Elles seront enduites comme la maison. On évitera les couronnements en béton ou fibrociment et on préférera les tuiles ou une simple tôle horizontale.

Figure 28 : extraits de l'AVAP d'Oppède (source : AVAP Oppède)

Les plans locaux d'urbanisme, PLU, peuvent aussi servir à protéger certains bâtiments ou l'aspect général du village en contrôlant l'implantation de nouvelles constructions et leurs aspects.

Des documents non réglementaires, rédigés par exemple par les CAUE ou PNR, peuvent également être émis dans le but de sensibiliser les acteurs impliqués dans de nouvelles constructions, élus locaux et habitants en transmettant des informations sur les spécificités architecturales et paysagères régionales et en donnant des conseils sur l'intégration des nouvelles constructions. Ces recommandations couvrent toutes les trames de la méthodologie de la sitologie évoquées dans le chapitre précédent (fig. 29-33).

2. Réappropriation des principes pour accompagner le développement des énergies renouvelables

Tout comme pour le bâti, l'intégration des structures produisant de l'énergie reprend des principes de la sitologie. Les principes comme les lignes de force du paysage, l'effet des groupements, les points d'appel visuels sont adaptés à de nouveaux objets comme les éoliennes ou les panneaux photovoltaïques et sont appliqués dans des volets paysagers des études d'impacts et dans des cahiers de recommandations (fig. 34-36). Ces démarches voient leur importance croître avec les débats que peuvent susciter l'implantation d'un champ d'éoliennes auprès des riverains. L'intégration des structures peut être réfléchie à plusieurs échelles, à la fois pour le choix du site d'implantation et également dans l'organisation des éléments.



La clairière de Saint-Bonnet-le-Chastel est vaste et dessinée par des mouvements collinaires d'une grande finesse. Le village adossé sur le versant ensoleillé participe à la mise en scène de cette alvéole agricole au cœur de l'épais manteau forestier du Haut-Livradois. Le mitage de la clairière et la fragmentation de l'espace agricole par des plantations en timbre-poste sont ici flagrants. Le ruisseau et le Moulin Neuf ne sont plus visibles, les mouvements collinaires plus lisibles.

- ① Village adossé
- ② Timbre-poste en coussin
- ③ Mouvement collinaire



Bâtiment agricole implanté à proximité d'un village, trop visible sur la pente, avec un chemin d'accès complexe et trop large (effet cicatrice).

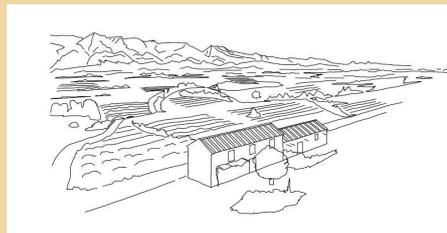


Implantation à la même altitude que l'habitat existant et intégré à celui-ci.

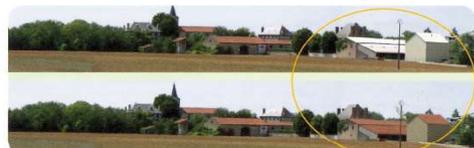


- À ÉVITER**
- implantation trop haute du bâtiment par rapport au bâti environnant
 - adaptation complexe à la pente, terrassements importants
 - volume imposant
 - matériaux issus de la préfabrication charpente métallique, tôle laquée
 - couleurs trop vives

- À PRIVILEGIER**
- implantation dans le bâti environnant
 - adaptation à la pente par plusieurs volumes décalés
 - matériaux identiques au bâti existant en particulier en couverture
 - volumes simples avec une échelle raisonnable
 - couleurs neutres en harmonie avec le village



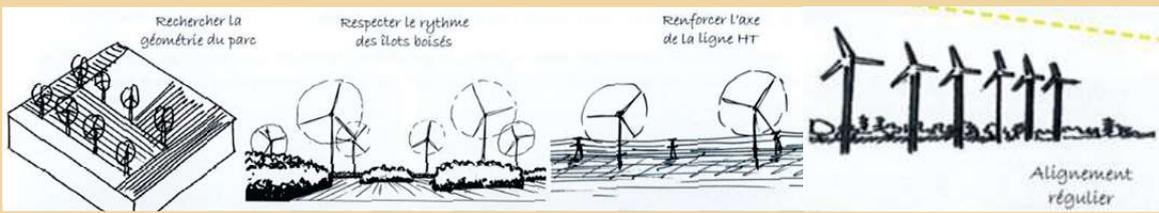
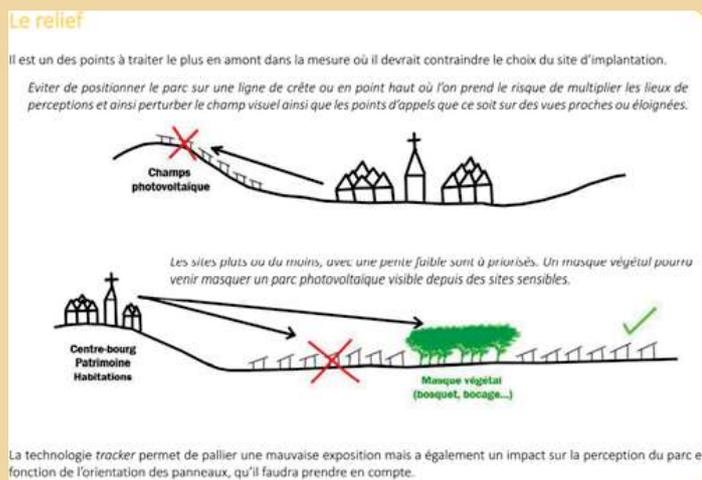
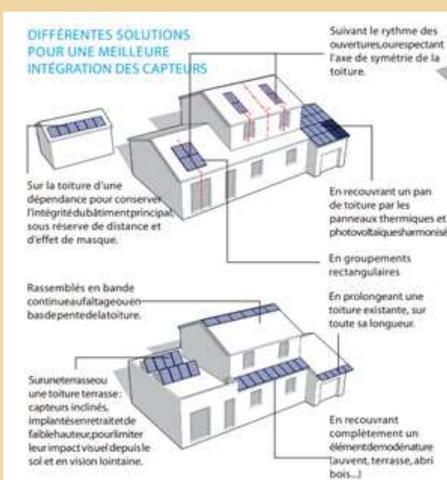
Jouer à la fois la sobriété et l'originalité des couleurs et des matériaux



Simulation extraite de la plaquette «Construire et améliorer l'insertion des bâtiments agricoles...» Réalisée par les communautés de communes Limagne Bords d'Allier et les Coteaux de Randan, avec l'assistance du CAUE du Puy-de-Dôme



De droite à gauche : figure 29 : analyse du relief à grande échelle, trame primaire (source : Pnr Livradois-Forez, 2008) ; figure 30 et 31 : étude du relief et des groupements, trame secondaire (source : Pnr des Monts d'Ardèche, 2012) ; figure 32 : implantation suivant les lignes du paysage (source : Caue 13, Pnr Alpilles, 2012) ; figure 33 : choix des couleurs et matériaux, trame quaternaire (source : Pnr du Haut-Languedoc, 2016)



De droite à gauche : figure 34 : implantation de panneaux solaires adaptée à la façade de la maison (source : Caue 13, Pnr des Alpilles) ; figure 35 : analyse du relief dans le choix d'un site d'implantation (source : Vatan Erwan, 2019) ; figure 36 : implantation d'éoliennes suivant la structure du paysage (source : DIREN Centre et SDAP de l'Aisne)

La sitologie est une approche paysagère qui se base sur une analyse visuelle des composantes du paysages et des aspects cognitifs de leurs interactions pour chercher l'intégration de nouvelles constructions dans leur environnement. Cette méthode, sans être toujours connue et nommée, est encore indirectement employée et l'analyse des silhouettes villageoises effectuée pendant le stage, décrite dans la partie 1.3 réutilise elle aussi certains de ses principes comme l'étude de la forme d'un village, sa structure ou son interaction avec le paysage. Sa visée n'est pas seulement l'intégration esthétique de nouveaux éléments mais permet aussi de répondre à d'autres enjeux qui sont détaillées dans la dernière partie

PARTIE 3 : ATOUTS ET LIMITES D'UNE ANALYSE DES SILHOUETTES VILLAGEOISES

CHAPITRE 1 : PRESERVATION DU CADRE DE VIE DANS SA DIMENSION VISUELLE

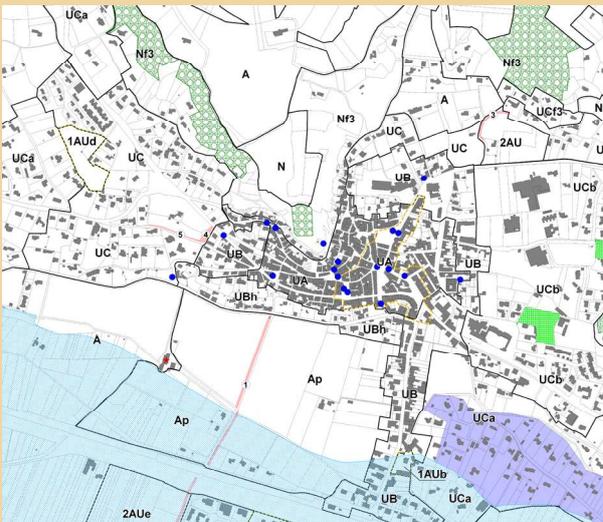
1. Une démarche efficace en situation patrimoniale

Le Luberon compte une multitude de paysages et parmi eux des « paysages-vitrines » ou « paysages tableau » emblématiques qui constitue le cadre de vie de ses habitants et sa notoriété auprès des visiteurs. Ces paysages sont donc l'objet d'une attention particulière et souvent d'une patrimonialisation qui vise à les protéger : les protéger « des transformations », « des dégradations mettant à mal l'harmonie séculaire des paysages » ou de leurs « banalisation » (Luginbühl, 2011).

Les villages font partie de ces paysages emblématiques et sont des marqueurs de l'identité du territoire, et la conservation de leur identité est un des enjeux de la charte du parc. Cette démarche de préservation concerne ainsi à la fois les paysages vécus du quotidien et des paysages remarquables pour lesquels elle est particulièrement adaptée.

Les paysages remarquables peuvent en effet être protégés pour les qualités de leurs composantes ou de l'ensemble, pour des caractères de singularité, d'authenticité... Comme les paysages constitués par les villages sont souvent influencés par la forme du groupement bâti et son organisation interne, perçue visuellement, l'analyse des silhouettes et de ses sensibilités s'avère pertinente. Elle peut en effet passer par une description des caractéristiques de l'ensemble de la forme du village et de ses composants et aboutit à des recommandations pour préserver ce qui le rend remarquable.

Ces recommandations peuvent être traduites dans des outils opérationnels et règlements, dans les AVAP, PLU, sites classés, sites inscrits ou classement à l'inventaire des monuments historiques.



PLU CADENET
Zone Ap : Zone Agricole protégée
Toutes les occupations et utilisations du sol non autorisées à l'article A2 sont interdites, notamment :

- les terrains de camping, les parcs résidentiels de loisirs, les garages collectifs de caravanes, à l'exception des équipements touristiques nécessaires aux exploitations agricoles
- les caravanes, mobil-homes ou habitations légères de loisirs isolées constituant un habitat permanent
- les exhaussements et affouillements de sol non liés à l'exploitation agricole et non liés aux travaux sur les infrastructures routières.
- tout nouveau siège d'exploitation

Figure 37 : extrait du PLU de Cadenet, zone Ap protégeant le glaïcis du village (source : PLU cadenet)

PLU LOURMARIN
Zone Ne : Zone Naturelle émettrice
 Seuls peuvent être autorisées :

- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif à condition qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.
- Les clôtures réalisées en haies vives, dont la hauteur ne devra en aucun cas intercepter la vue. Toutefois, celles liées directement à l'élevage pourront être admises en grillage.

La hauteur des constructions et installations ne pourra excéder 9 mètres au faitage des toitures. Par leur situation, leur architecture, leurs dimensions et leur aspect extérieur, les constructions et leurs clôtures ne doivent pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives.

Figure 38 : extrait du PLU de Lourmarin, zone Ne réglementant les constructions autour du château (source : PLU Lourmarin)

PLU MONTJUSTIN
Prescription surfacique paysage à protéger
 Le village de Montjustin implanté en situation de village perché représente un paysage remarquable. Afin de préserver les covisibilités avec les villages environnant, un périmètre protégé ayant des prescriptions particulières est identifié au plan de zonage (en bleu sur la carte). Au sein de ce périmètre, toutes les nouvelles constructions sont interdites. Des adaptations sont possibles pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Figure 39 : extrait du PLU de Montjustin, prescription surfacique (source : PLU Montjustin)

2. Démarche facilement communicable

C'est une analyse visuelle, facilement appropriable, car elle se base sur la perception majoritaire du paysage. Elle fait référence à ce qu'un habitant ou visiteur peut lui-même voir, parfois au quotidien.

La notion de silhouette est également simplificatrice, puisqu'elle se concentre sur l'aspect extérieur du groupe constitué par le bâti.

De plus, son traitement par le dessin a un pouvoir à la fois pédagogique, en mettant en évidence certains éléments, et un potentiel de séduction (Davodeau, Toublanc, 2013) qui en fait un bon support de sensibilisation.

Outre les possibilités de communication auprès des mairies ou des habitants, elle permet de rassembler différents corps de métiers (architectes, urbanistes, paysagistes...) car elle est basée sur des principes (ceux de la sitologie en font partie) communs.

Comme elle a été menée ici par une seule personne, et qu'elle rationalise certains éléments, l'analyse est homogène et permet de comparer les

sites d'études entre eux, de les classer dans des catégories pour émettre des recommandations communes.

CHAPITRE 2 : UNE APPROCHE INCOMPLÈTE

1. Approche essentiellement visuelle,...

Même si nos perceptions des paysages reposent d'abord sur des formes visuelles, ce qui est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la sitologie est toujours influente, ce ne sont pas les seules perceptions qu'ils engendrent.

Le travail sur les silhouettes étant essentiellement visuel il délaisse les autres perceptions et la dimension culturelle autour des villages qui est aussi une des dimensions du paysage.

De plus, ce point de vue adopté en travaillant sur les silhouettes sera nécessairement extérieur au village. Il est ainsi difficile d'avoir des connaissances sur ce qui fait la qualité du cadre de vie au sein du village comme la présence d'espaces publics et leur utilisation comme lieux de vie, l'eau sous forme de fontaines très appréciées en été par exemple,

l'ombre et par extension le confort thermique dans les bâtiments et les rues, la présence de végétation et les services écosystémiques qu'elle peut rendre...

Une autre critique de la méthode adoptée dans le travail étudié dans ce mémoire, mais qui n'est pas propre à l'étude des silhouettes et qui pourrait facilement être supprimée, est le manque de participation. Cette méthode a en effet été mise en œuvre par une seule personne, extérieure au village et au territoire. Bien que cela permette d'aboutir à un travail homogène sur l'ensemble des sites étudiés, les perceptions que les habitants peuvent avoir des silhouettes sont peu et seulement indirectement prises en compte. Or, la méthode étant facilement appréhensible, elle pourrait être l'occasion de faire participer les habitants, de partager des connaissances et d'aboutir à une analyse des sensibilités plus riche.



Figure 40 : appropriation de la frontière entre espace public et privé grâce à la végétation (Souiry, 2021)

2. ... rationalisante,...

En tentant d'expliquer, de justifier, les sensibilités paysagères vis-à-vis de la silhouette, cette analyse tend à rationaliser des phénomènes pour lesquels ce n'est pas toujours possible ni pertinent. Comment par exemple, quantifier ou expliquer la valeur de sensibilité d'une silhouette alors que les paysages sont perçus par des individus et que chaque personne pourra être plus ou moins sensible à une silhouette et lui accordera une valeur différente de celle de son voisin.

Avoir une méthode claire et rationnelle permet de se justifier, d'accroître la crédibilité accordée au discours, de gagner en homogénéité, parfois en temps, de pouvoir la réutiliser... Mais elle perd aussi en sensibilité, justement, et engendre parfois des conclusions bien justifiées mais non souhaitables. Par exemple, vouloir préserver la visibilité sur une silhouette, peut conduire à éloigner les futures constructions de l'existant, mais ces nouvelles constructions se feront en discontinuités avec la silhouette (dilution de la silhouette), sur des terres agricoles (artificialisation), et nécessiteront plus de ressources pour les relier au village.

3. ... et statique

La définition d'une silhouette se base sur son étude à un moment donné (avec une photo par exemple) et elle fait souvent référence, sous l'influence de représentations imaginaires idéalisées, au centre ancien dans son rempart, considéré parfois comme la vraie silhouette par opposition à de nouvelles constructions à la densité plus faible.

Ces références à un état antérieur, dans une autre époque, peuvent aboutir à une volonté de restauration ou une mise sous cloche du patrimoine hérité en omettant les évolutions qu'il a subies entre temps ou en supposant un état idéal à ce moment.

Cette dynamique peut être trouvée dans certains documents visant une protection du patrimoine (AVAP ou périmètre de protection d'un monument historique) et risque de conduire à une mise sous cloche imperméable aux évolutions dont la pertinence peut parfois être remise en question. Le maintien à tout prix des images du passé peut poser des problèmes au niveau du coût d'une restauration par rapport aux bénéfiques et aux

usages qui en seront tirés. Une église de Pertuis a par exemple été rénovée et sert aujourd'hui de bibliothèque, mais tous les monuments historiques n'adoptent pas de nouveaux usages. D'autres rénovations concernent des bâtiments inoccupés dont l'acceptation sociale est difficile. Par ailleurs, la protection du bâti peut conduire à une augmentation des prix du foncier, une gentrification* de la population qui s'y installe et le déménagement de certains habitants vers d'autres communes où ils déplaceront une partie de la pression foncière.

La pertinence de la préservation se pose ensuite au regard de l'évolution de modes de vie, des attentes des habitants et de l'adaptation au changement climatique. Peu de maisons des centre-bourgs possèdent des jardins alors que la demande est croissante et les règlements des documents de protection rendent souvent difficile le déploiement d'énergies renouvelables (panneaux solaires notamment), l'utilisation de nouveaux matériaux ou l'isolation des bâtiments par l'extérieur.

L'étude des silhouettes villageoises décrite dans ce mémoire tend, elle aussi, vers ce travers, : les zones pavillonnaires diffuses sont en effet moins fréquemment définies comme constituant d'une silhouette villageoise que les centres anciens. Cette différence s'explique en partie par l'utilisation de plusieurs critères pour définir les silhouettes :

- visibilité : lorsque l'urbanisation est plus diffuse, il y a souvent plus de végétation autour du bâti ce qui a tendance à le masquer et à le soustraire de la silhouette
- taille : trop petit ou trop grand, un village ne constituera pas une silhouette. Les nouvelles constructions augmentant la taille d'une commune, celle-ci peut devenir trop grande pour pouvoir continuer de parler de village et donc de silhouette villageoise
- continuité et homogénéité : avec une plus grande distance entre les maisons il est parfois difficile de rassembler des éléments trop éloignés ou trop différents dans un même groupe

Il sera néanmoins nécessaire que la vision de la silhouette ne soit pas figée et accepte les transformations.

CHAPITRE 3 : FAIRE EVOLUER LES SILHOUETTES

La notion de silhouette et l'analyse de sensibilités qui en découle peuvent sembler rigides et il est important, pour qu'elles conservent leur utilité, de défiger les représentations qui leur sont associées. Les représentations des silhouettes, et des paysages en général évoluent et les perceptions aussi.

Comme il a été vu précédemment, cette méthode n'exploite pas, par faute de temps, les perceptions des habitants vis-à-vis des villages qui les entourent et dans lesquels ils habitent. Or leurs apports pourraient être très intéressants, d'abord parce que leurs connaissances d'usage du territoire sont uniques et très riches et ensuite parce que cela leur permettrait de s'approprier cette notion et de s'interroger sur les enjeux qui y sont liés et les futures évolutions possibles du territoire.

L'approche par les silhouettes constitue ainsi une porte d'entrée pour étudier d'autres enjeux. Et ces associations entre silhouette et changement climatique, silhouette et biodiversité, silhouette et identité par exemple apporteront une

complémentarité et permettront de pallier certains défauts décrits dans le chapitre précédent.

La question se pose enfin sur les suites à donner à cette étude qui n'a pas pour but de s'arrêter à des observations et des constats. C'est une première étape et l'objectif est ensuite d'établir des recommandations propres à chaque typologie de silhouettes et de transcrire ces conseils dans des outils opérationnels qui pourront être utilisés lors de la construction d'un nouveau bâtiment, pour chercher à mieux l'intégrer en ayant une meilleure compréhension de l'organisation de l'existant et des raisons sous-jacentes à ces structures.

Particulièrement adaptée aux situations patrimoniales, l'analyse des sensibilités paysagères des silhouettes villageoises peut facilement permettre la préservation de l'existant et son homogénéité à travers des réglementations relatives aux nouvelles constructions et à l'occupation du sol. Elle constitue également un bon outil de communication et une porte d'entrée sur d'autres enjeux qui concernent aussi les villages. Il est néanmoins nécessaire de veiller à ce que l'image des silhouettes ne soit pas trop figée et permettent de prendre en compte d'autres approches complémentaires, en intégrant par exemple les perceptions des habitants.

CONCLUSION

Le lien étroit entre le relief et l'organisation des villages décrit dans ce mémoire permet d'expliquer la pertinence d'une étude sur leurs silhouettes. Elle permet en effet de les qualifier et de prioriser les travaux sur différents enjeux relatifs aux villages et à leurs paysages dans le Parc naturel régional du Luberon.

Le retour sur l'approche sitologique du paysage a permis de retrouver des grands principes sur la perception, peu connus individuellement, mais ayant une grande influence sur de nombreuses façons de concevoir le paysage encore aujourd'hui. L'analyse de silhouette a, elle aussi, été imprégnée par ces théories en se servant des lois de la Gestalttheorie pour définir des groupements, expliquer la ségrégation des contours ou l'attrait de certains points pour le regard. Elle utilise également certains principes d'intégration des bâtiments dans les différentes trames de la sitologie pour évaluer les évolutions des paysages constitués par les silhouettes.

Homogène, facile à mettre en œuvre, reproductible, facilitant la sensibilisation et le dialogue, cette méthode s'est avérée particulièrement pertinente dans la participation à la préservation des patrimoines remarquables mais pas seulement. Elle peut aussi jouer un rôle dans l'accompagnement des transformations des paysages du quotidien. Bien que ce soit un objet au premier abord principalement construit par la vue, il reflète d'autres significations plus immatérielles, culturelles, subjectives... et peut permettre d'intégrer d'autres enjeux. Pour garder toute la pertinence de cette méthode, il faudra porter attention à ce que les représentations des silhouettes villageoises ne soient pas figées, empêchant toutes approches complémentaires pourtant nécessaires pour palier certains défauts.

Pour qu'elle trouve toute son utilité, les suites qui pourront être données à cette étude auront toute leur importance. Réfléchir sur la façon dont les résultats pourront être valorisés, portés à connaissances, rendus opérationnels sont donc les prochaines étapes qui permettront de vérifier toutes les potentialités offertes par l'analyse et d'imaginer les futures formes urbaines du Luberon.

SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

AL SUBAIDI I., BAUQUIS E., DE BOISGROLLIER M., BROUARD T., BURIN des ROZIERS M., CAPRON D., DE CHARDON V., CHARLIER L., DEBRABANDER F., DUMAS A., FRIESS E., LEMAUF-BEAUVOIS G., PAGE O., PALLIER A., POINSOT A., PONCELET A., (2020), **Le Routard Provence**, Hachette collection no 15, édition 01

BARRAUD R., PORTAL C., (2013), **Les petites vallées des Pays de la Loire. Du paysage pittoresque aux nouvelles interprétations patrimoniales : permanences et tensions contemporaines**, Norois, no 228, novembre 2013

BARRUOL G., DAUTIER N., LACAILLE D., LARCENA D., (2017), **Les monts de Vaucluse, encyclopédie d'un massif provençal**, Ed. Equinoxe, 432p

BARRY S., (1988), **Foundation of Gestalt Theory**, Ed. Philosophia, 495p

DUMAS M., BOUVIER J. C., (2013), **Le Luberon, encyclopédie d'une montagne provençale : Tome 1, Milieu naturel, histoire et peuplements**, Ed. Les Alpes de Lumière, 342 p

BASSET Karine-Larissa, (2009), **Pierre Martel et le mouvement Alpes de Lumières, L'invention d'un territoire (1953-1983)**, édition de l'Aube et Les Alpes de Lumière, 254p

BRONNER G., (2010), **De la Durance aux monts de Vaucluse, Géoballade, du paysage à la géologie**, Ed. Jeanne Laffitte, 56p

CAUE du Jura, (2014), **Les franges de nos villages, Guide méthodologique**, 32p

DAL GIN P., (2001), **Quelles politiques émergentes pour un paysage-patrimoine ?**, Paysage et patrimoine, Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, Vol 27, no 27, 6p, p127-132

DAVODEAU H., TOUBLANC M., (2013), **Le paysage outil, les outils du paysage : Principes et méthodes de la médiation paysagère**, Co-construction ou construction en commun d'objectifs collectifs, conférence, 25/26 octobre 2010, Montpellier, 17p

FAYE P., FAYE B., GODARD A., TOURNAIRE M., (1974), **Sites et sitologie, comment construire sans casser le paysage**, J.J. Pauvert, 159p

FOLLEA B., (2019), **L'archipel des métamorphoses, la transition par le paysage**, Ed. Parenthèses Edition, Collection la nécessité du paysage, 120p

FNPNR, (2007), **Les Parcs Naturels Régionaux, 40 ans d'histoire**, FNPNR, 12p

FPNRF, (2013), **Guide : La part du paysage dans les Parcs naturels régionaux**, 18p

GRAHAM L., (2008), **Gestalt Theory in interactive Media Design**, Journal of Humanities & Social Science, Vol2, Issue 1, 12p

HELLE Cécile, (1997), **Le Luberon, refuge d'artistes**, MappedMonde, no 3, 5p, pages 22-26

HELLE Cécile, (1997), **Le rôle de l'espace dans l'histoire d'un territoire d'exception, le Luberon**, Théo

Quant, 8p, pages 227-234

HOCHBERG Julia, (1998), **Perception and Cognition at Century's End: History, Philosophy, Theory**, Elsevier, 487p

LOPEZ A., DOMENS J., (2020), **Parc naturel régional du Luberon, Emploi et population progressent plus vite dans les petites communes**, Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, no 88, novembre 2020

LUGINBÜHL Y., (2011), **Un paysage authentique**, Les Cahiers du Musée des Confluences, Revue thématique Sciences et Sociétés du Musée des Confluence, tome 8, 2011, 13p, p44-57

ORILLARD C., (2005), **Urbanisme et cognition, deux tentatives américaines dans les années 1950 et 1960**, Labyrinthe, no 20, avril 2005, 16p, p77-92

PINSON D. (2013), **La « composition urbaine » : paradigme perdu d'une lecture hâtive du classique de K. Lynch, The Image of the City (1960)**, Ed. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 137ème congrès CTHS avril 2012, 11 pages, p 93-102

PNR Alpilles, CAUE13, (2012), **Habiter les Alpilles, identité locale, enjeux contemporains**, 59p

PNR Luberon, (2009), **Charte objectif 2021, le rapport**, 162p

PNR Luberon, (2021), **Diagnostic l'évolution du territoire**, 202p

PNR Luberon, (2019), **Plan de Paysage Réserve de Biosphère Luberon**

UNESCO, (2019), **Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial**, 186p

SITOGRAPHIE

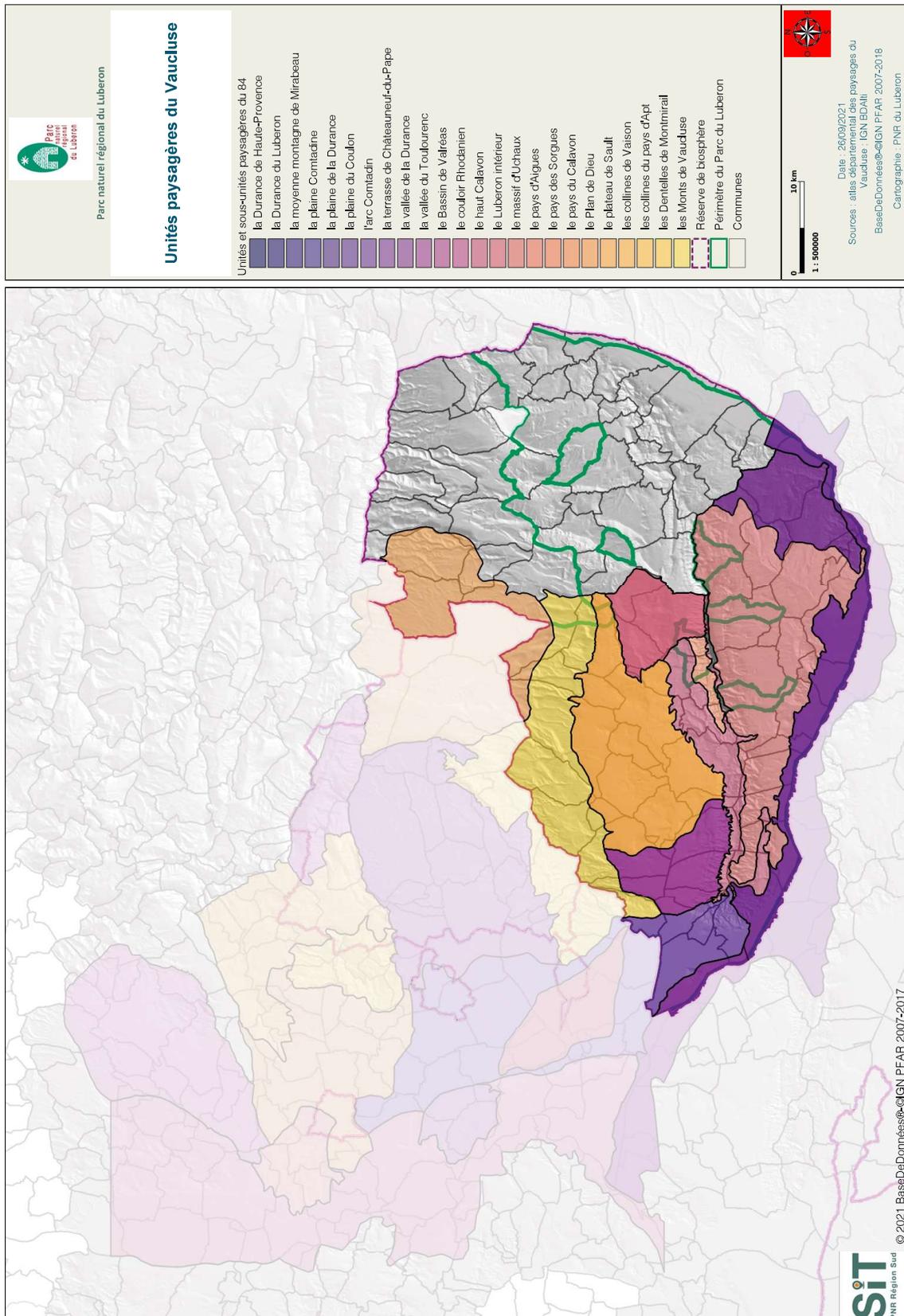
[1] Ministère de la transition écologique, (2017), **Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**, [en ligne], (www.ecologie.gouv.fr/loi-reconquete-biodiversite-nature-et-des-paysages), dernier accès aout 2021

[2] DREAL PACA, Conseil général du Vaucluse, (2013), **Atlas des paysages de Vaucluse**, [en ligne], (www.paysages.vaucluse.fr), dernier accès aout 2021

[3] DREAL PACA, (2017), **Atlas des Paysage des Alpes de Haute-Provence**, (www.atlas04.batrame-paca.fr), dernier accès aout 2021

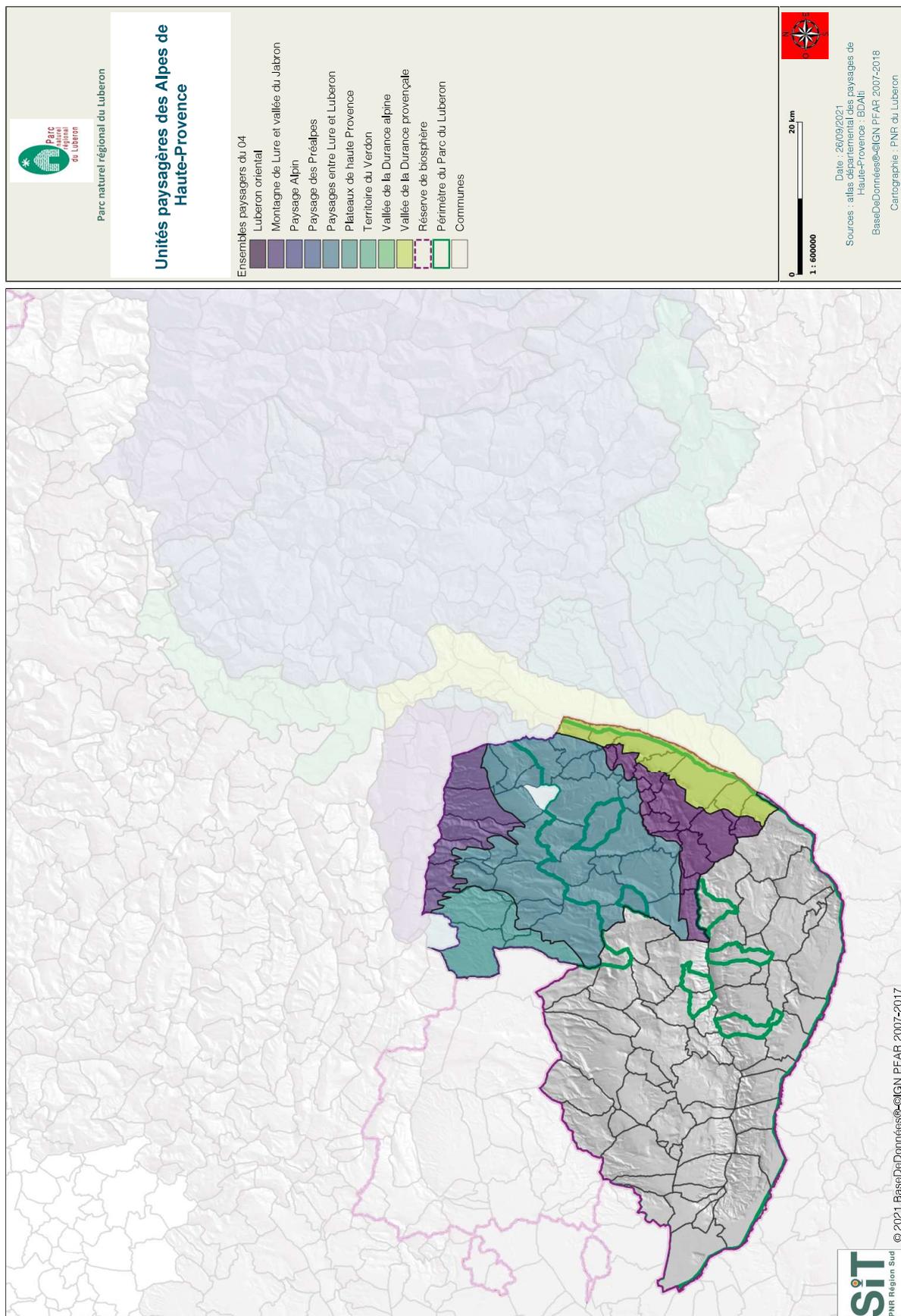
ANNEXES

ANNEXE I : UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'ATLAS DÉPARTEMENTAL DU VAUCLUSE



Unités paysagères de l'atlas départemental du Vaucluse (sources : DREAL 84 et SIT PACA, 2021)

ANNEXE II : UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'ATLAS DÉPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE



Unités paysagères de l'atlas départemental des Alpes de Haute-Provence (sources : DREAL 04 et SIT PACA, 2021)

ANNEXE IV : RÉSUMÉ DES MISSIONS ET ORIENTATIONS DE LA CHARTE 2009-2024

MISSION A : PROTÉGER LES PAYSAGES, TRANSMETTRE LES PATRIMOINES ET GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES

Orientation A.1 : protéger et gérer la biodiversité

Objectif A.1.1 Développer la connaissance scientifique

Objectif A.1.2 Favoriser l'appropriation collective des enjeux de la Biodiversité

Objectif A.1.3 Veiller aux incidences sur la biodiversité des orientations et des choix en matière d'aménagement du territoire

Objectif A.1.4 Intensifier la conservation et la valorisation de la biodiversité domestique

Objectif A.1.5 Agir en partenariat avec les chasseurs

Objectif A.1.6 Agir en partenariat avec les pêcheurs

Objectif A.1.7 Veiller à l'évolution des Secteurs de Valeur Biologique Majeure

Objectif A.1.8 Renforcer la protection des milieux exceptionnels

Objectif A.1.9 S'impliquer dans la protection des espèces animales et végétales particulièrement menacées

Objectif A.1.10 Contribuer à la mise en place du Réseau NATURA 2000

Orientation A.2 : protéger et gérer les ressources naturelles

Objectif A.2.1 Faire émerger une gestion patrimoniale et raisonnée des sols

Objectif A.2.2 Contribuer et veiller à la cohérence des politiques privées et publiques de protection et de valorisation de la forêt

Objectif A.2.3 Protéger et gérer de façon cohérente l'eau et les rivières

Objectif A.2.4 Gérer durablement les ressources minérales

Orientation A.3 : protéger les paysages, transmettre les patrimoines et gérer durablement les ressources naturelles

Objectif A.3.1 Renforcer les actions de protection, de gestion et d'aménagement des paysages

Objectif A.3.2 Maintenir à un niveau élevé l'effort de protection du patrimoine bâti et architectural

Objectif A.3.3 Poursuivre l'inventaire du patrimoine

Objectif A.3.4 Mieux protéger le patrimoine archéologique

Objectif A.3.5 Mieux connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel traditionnel et populaire, immatériel et matériel

Orientation A.4 : protéger et valoriser le patrimoine géologique gestion de la réserve naturelle géologique

Objectif A.4.1 Gérer la Réserve Naturelle Géologique

Objectif A.4.2 Intégrer la composante « patrimoine géologique » dans l'ensemble des missions du Parc

MISSION B : DÉVELOPPER ET MÉNAGER LE TERRITOIRE

Orientation B.1 : réaliser un aménagement fin et cohérent de l'ensemble du territoire

Objectif B.1.1 Maîtriser la pression foncière et les conflits d'usages

Objectif B.1.2 Veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme avec les mesures et les orientations de la Charte

- Objectif B.1.3 Accroître la connaissance et la prise en compte des risques naturels et technologiques
- Objectif B.1.4 Anticiper et réduire l'impact des aménagements
- Objectif B.1.5 Renforcer la cohérence entre les porteurs de projets
- Objectif B.1.6 Diversifier de façon significative l'offre en logements de qualité
- Objectif B.1.7 Apporter un soutien opérationnel au développement local
- Objectif B.1.8 Créer un Conseil de Développement

Orientation B.2 : améliorer le cadre de vie et la qualité de vie

- Objectif B.2.1 Maintenir le conseil en architecture
- Objectif B.2.2 Améliorer le traitement du végétal dans les villes et les villages
- Objectif B.2.3 Veiller au respect de la Charte signalétique
- Objectif B.2.4 Accélérer la dissimulation des réseaux aériens
- Objectif B.2.5 Participer à l'amélioration de la qualité du ciel nocturne
- Objectif B.2.6 Maintenir et développer la présence des services publics
- Objectif B.2.7 Favoriser le maintien et le développement des activités de services, de l'artisanat et de commerce dans les villages
- Objectif B.2.8 Améliorer la qualité de l'eau
- Objectif B.2.9 Améliorer la qualité de l'assainissement
- Objectif B.2.10 Réduire la production de déchets et améliorer leur traitement
- Objectif B.2.11 Conforter des pratiques naissantes d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables
- Objectif B.2.12 Améliorer et sécuriser les déplacements
- Objectif B.2.13 Se mobiliser pour obtenir une amélioration de la qualité de l'air
- Objectif B.2.14 Être plus attentif à la qualité sonore du territoire
- Objectif B.2.15 Réduire les nuisances olfactives
- Objectif B.2.16 Prévenir les pollutions électromagnétiques
- Objectif B.2.17 Elargir l'information du public sur les activités du CEA de Cadarache et d'ITER à l'ensemble du territoire

MISSION C : CRÉER DES SYNERGIES ENTRE ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientation C.1 : faire du développement de l'agriculture un enjeu du développement durable pour le parc

- Objectif C.1.1 Mobiliser l'ensemble des acteurs sur une gestion concertée de l'espace et de l'aménagement du territoire
- Objectif C.1.2 Rechercher une plus grande synergie entre producteurs, produits et territoire
- Objectif C.1.3 Mobiliser le Parc sur les projets agricoles structurants pour le Territoire
- Objectif C.1.4 Soutenir les initiatives et les actions en faveur de l'installation de nouveaux agriculteurs et veiller à la sauvegarde de la vocation agricole et pastorale des terres p.121
- Objectif C.1.5 Contribuer au développement des pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité
- Objectif C.1.6 Développer en permanence une vision prospective

Orientation C.2 : mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable

- Objectif C.2.1 Conforter le développement d'un tourisme durable
- Objectif C.2.2 Accompagner le développement des loisirs et sports de nature
- Objectif C.2.3 Valoriser les initiatives privées et publiques
- Objectif C.2.4 Contribuer aux politiques touristiques locales, départementales et régionales

Orientation C.3 : améliorer les performances environnementales et l'attractivité des parcs d'activités et des entreprises

Objectif C.3.1 Contribuer à l'amélioration des performances environnementales des zones d'activités et des entreprises

Objectif C.3.2 Obtenir un développement harmonieux des Technologies de l'Information et de la Communication sur le territoire

Orientation C.4 : contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire et à l'insertion professionnelle

Objectif C.4.1 Accompagner le développement de l'Economie sociale et solidaire

Objectif C.4.2 Proposer des chantiers aux structures d'insertion sociale et professionnelle

MISSION D : MOBILISER LE PUBLIC POUR RÉUSSIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation D.1 : mobiliser le public pour réussir le développement durable

Objectif D.1.1 Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable

Objectif D.1.2 Contribuer à la création et à l'animation culturelle

Orientation D.2 : promouvoir des pratiques participatives

Objectif D.2.1 Mettre à profit la réalisation des objectifs pour rechercher des pratiques participatives

Orientation D.3 : mieux échanger avec les territoires extérieurs

Objectif D.3.1 Se rapprocher des villes voisines

Objectif D.3.2 Mieux valoriser le réseau des Parcs régionaux français

Objectif D.3.3 Développer la coopération internationale

ANNEXE V : OBJECTIF A.3.1 ET OBJECTIF A.3.2 DE LA CHARTE 2009-2024 DU PARC DU LUBERON

Objectif A.3.1	Renforcer les actions de protection, de gestion et d'aménagement des paysages (Objectifs I.2, III.3, III.4 .et IV.1 de la Stratégie de Séville)
-----------------------	---

Dès sa création, le Parc du Luberon a fait de la protection des paysages l'objectif premier de la protection du patrimoine culturel.

La diversité des paysages du Luberon et leur qualité, expliquent en grande partie la notoriété de cette région.

Leur valeur résulte de la forte identité régionale qu'ils ont conservée, mais aussi du sentiment de plénitude qu'ils suscitent, par leur dosage subtil d'ombre et de lumière, de montagne et de plaine, de végétal et de minéral, d'humanité et de « sauvage ».

La qualité paysagère est ainsi devenue une composante fondamentale du cadre de vie en Luberon, mais aussi et de plus en plus un élément clé du développement local car support d'activités sociales, culturelles, récréatives et économiques.

S'il est logique de voir les paysages vivre et se transformer au gré des sociétés qui les produisent, il est cependant à craindre que soit peu à peu atteint en Luberon un point de non retour quant à la rupture d'un équilibre jusque là conservé entre les espaces ruraux et agricoles et un développement de l'habitat et des activités économiques autres qu'agricoles organisé en continuité des parties urbanisées.

Certains secteurs du territoire sont déjà concernés par cette dégradation et justifient leur maintien dans le périmètre du Parc dans la mesure où seront mis en œuvre les moyens d'une politique de requalification paysagère.

L'enjeu de la présente Charte est triple.

- *Il est de progresser sur l'orientation initiale du Parc, à savoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages dans leur ensemble et de ne pas limiter l'effort de protection aux paysages emblématiques en laissant se dégrader la qualité paysagère sur le reste du territoire.
Cet enjeu intègre la requalification des paysages fortement dégradés.*
- *Il consiste également à satisfaire la demande sociale locale grandissante d'une population qui perçoit la dégradation des paysages comme une perte d'identité culturelle et une atteinte à un environnement immédiat.*
- *Cette demande sociale, fortement exprimée lors de la concertation menée durant la révision de la Charte, exprime une forte attente envers le Parc, perçu et attendu comme le « bon moyen » pour agir, auprès des collectivités et des aménageurs, à l'échelle du territoire dans le domaine du paysage.*

Les objectifs spécifiques de la Charte pour gagner ces enjeux s'inscrivent dans la continuité des Chartes précédentes et consistent à :

- *Intensifier la sensibilisation du public, des opérateurs privés et publics de l'aménagement, à la valeur des paysages et à leur transformation,*
- *Améliorer la protection et la gestion des paysages patrimoniaux et lutter contre la banalisation des paysages que le développement socio économique du territoire génère,*
- *Faire de la protection et de la gestion active des paysages une composante essentielle et transversale de l'ensemble des missions du Parc.*

⇒ Améliorer la connaissance des paysages

- ➔ Approfondir le contenu des Atlas des Paysages des Alpes de Haute Provence et de Vaucluse réalisées par la DIREN PACA, les Conseils Généraux et les DDE des Alpes de Haute Provence et du Vaucluse.

Les Atlas des paysages des Alpes de Haute Provence et du Vaucluse mettent en évidence pour chaque unité paysagère les éléments qui, par leur caractère, lui procurent une singularité et la distinguent des unités voisines.

Les dynamiques, les pressions et les enjeux qui pèsent sur chaque unité feront l'objet, durant la première année suivant la mise en œuvre de la charte révisée, d'un travail de terrain afin d'en approfondir l'analyse à des fins pédagogiques.

Les études de sensibilité paysagère des massifs du type de celles réalisées sur le Petit Luberon, le Grand Luberon et le Luberon Oriental seront réalisées sur les Monts de Vaucluse et les massifs concernant les nouvelles communes adhérentes.

Un document de sensibilisation du public présentera les caractéristiques des principales unités et les mesures à prendre en matière d'aménagement du territoire pour accompagner leur évolution.

- ➔ Actualiser et compléter l'Observatoire du paysage

L'Observatoire du paysage, constitué de successions de prises de vues photographiques effectuées du même point de vue à des intervalles réguliers, continue à être régulièrement actualisé et complété sur le territoire des communes nouvellement adhérentes.

⇒ Améliorer la protection et la gestion des paysages patrimoniaux et lutter contre la banalisation des paysages.

- ➔ Les arbres remarquables (Objectifs I.2, II.1 et III.3 de la Stratégie de Séville), par leur taille, leur âge, leur localisation, leur essence, leur histoire... représentent un patrimoine paysager, mais aussi culturel et scientifique.

Le recensement qui en a été réalisé par le Parc naturel régional est mis à jour régulièrement et un programme d'actions en découle.

Il favorisera la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine végétal en étroite relation avec les propriétaires par des mesures telles que :



- la sensibilisation du public et particulièrement les scolaires,
- leur prise en compte dans les études d'impact,
- leur prise en compte dans les PLU sous la forme d'espaces boisés classés ou d'éléments paysagers remarquables,
- des mesures conventionnelles avec les propriétaires en faveur de leur diagnostic sanitaire et de leur mise en valeur.



Améliorer la protection des paysages patrimoniaux et la maîtrise de leur évolution

- En concertation avec les communes concernées pour tout ou partie de leur territoire, le Parc est attentif à la mise en place, par les communes elles mêmes ou par l'Etat, de dispositions légales de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques de paysages ayant une forte valeur patrimoniale émanant de leur configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.

Ces mesures de protection, qui seront envisagées dans le cadre du travail d'approfondissement de l'Atlas des paysages des Alpes de Haute Provence et du Vaucluse, concernent un certain nombre de monuments naturels ou de sites particulièrement beaux, rares, émouvants ou évocateurs présentant un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque tels que points de vue panoramiques, vallons, crêtes et falaises des massifs et des collines du territoire.

En l'absence de servitudes liées au classement ou à l'inscription de ces sites ou secteurs de territoire, les communes adhérentes s'engagent à les identifier dans leur document d'urbanisme en précisant la prise en compte opérationnelle des objectifs de protection (droit des sols et/ou modalités spécifiques d'instruction des autorisations de construire ou de restaurer).

- Cette disposition s'adresse également à certains éléments du paysage qui, par la combinaison d'éléments végétaux, minéraux, agricoles, hydrauliques, urbains, forment des ensembles structurant le paysage (murs en pierre sèche, cabanons agricoles, haies brise vent, plantations d'alignements, canaux d'irrigation, fronts bâtis des villages, épannelage des toitures, etc.).

L'évolution économique et environnementale est presque toujours à l'origine des menaces qui pèsent sur la disparition de ces éléments structurants du paysage, véritables témoignages de modes de vie, d'habitats, d'activités agricoles, artisanales ou industrielles qui font l'histoire de cette région.

Le Parc recherche auprès des partenaires financiers les moyens pour la mise en œuvre de programmes de gestion de certains de ces éléments du paysage directement touchés par ces évolutions (exemple restauration et entretien de murs de soutènement en pierre sèche, coupe des arbres occultant un point de vue ou masquant les anciens fronts de taille dans le massif des ocre, restauration de cabanons, etc.).

- D'autre part, afin de mieux aborder l'ensemble des questions de protection et de mise en valeur du patrimoine urbain et paysager aux abords des monuments historiques et des sites bâtis classés, le Parc apporte son appui aux communes volontaires pour élaborer des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

- La valeur culturelle de certains sites et paysages identitaires, en particulier les sites historiques perchés, les oppida, les vestiges d'anciennes agglomérations, doit être mise en avant.
La plupart d'entre eux sont déjà connus et protégés réglementairement par la présence de vestiges archéologiques, de monuments ou de sites dont certains, classés ou inscrits, sont dotés de périmètres de protection.
Ce type de protection nécessaire s'avère souvent insuffisant pour assurer une conservation durable de certains de ces sites connus et fréquentés mais trop isolés et souvent dégradés. En accord avec les communes et les services compétents, le Parc étudie les conditions d'une protection dynamique de certains de ces sites pouvant déboucher sur l'organisation d'une fréquentation jusque là sauvage en l'accompagnant de certains aménagements : restauration, belvédères, balisage, etc.
- Certaines portions de voies de circulation donnant à voir sur des paysages identitaires du territoire, naturels, cultivés ou bâtis, feront l'objet d'une analyse paysagère approfondie (éléments forts et marquants du paysage, repères historiques et géographiques, etc.).
Ces parties de voies de circulation seront identifiées à la faveur des Plans Intercommunaux de Paysage (voir ci après).
En accord avec les Conseils Généraux et les communes concernées seront alors définies des mesures de gestion favorables au maintien et à l'amélioration de la qualité paysagère, accompagnées d'un programme d'actions visant à faire de ces portions d'axes routiers des lieux de communication sur les terroirs traversés et aperçus. Des aires d'accueil seront aménagées à cet effet.

En accord avec le Conseil Général de Vaucluse l'aménagement de la route départementale 943 reliant Lourmarin à Apt devra permettre :

- L'enfouissement des réseaux EDF et France Telecom.
- La circulation en site protégé des piétons et des cyclistes.
- L'aménagement de « haltes » permettant aux usagers de stationner dans des lieux sécurisés.
- Le renforcement et la restauration des murets de pierres surplombant l'Aiguebrun dans le respect des matériaux actuellement utilisés.
- La création de passage d'eau et d'animaux sous la chaussée ainsi qu'au droit des murets en pierre.



Renforcement de la qualité paysagère d'ensemble du Parc
(Objectifs III.3 et III.4 de la Stratégie de Séville)

Les communes adhérentes au Parc s'engagent à solliciter les syndicats mixtes de création et de suivi des SCOT pour l'élaboration, lors de la création puis des révisions de leur SCOT, d'un « Plan Intercommunal de Paysage » qui n'est pas une procédure réglementaire sinon un moyen propre à la Charte du Parc pour veiller, au plan intercommunal, à l'analyse et à l'évolution des paysages.

Son élaboration aura lieu en plusieurs temps :

- Une actualisation de diagnostic préalable,
- Le repérage et la validation des sites et des éléments de paysages identitaires,
- Le repérage des secteurs et des éléments de paysage devant faire l'objet d'une requalification paysagère,
- La définition d'objectifs spécifiques de protection, valorisation, renforcement, requalification, création ou disparition d'éléments du paysage.

Le Parc soutient techniquement l'élaboration et le suivi des « Plans Intercommunaux de Paysage » de chaque SCOT sur la partie du territoire du SCOT constitué par les communes adhérentes au Parc, et sur la totalité si certaines communes ne sont pas membres du Parc mais intéressées par cette procédure.

Les communes et les communautés de communes compétentes s'engagent à définir un programme de mesures et de dispositions permettant d'atteindre les objectifs retenus

- dispositions d'ordre réglementaire au travers des documents d'urbanisme des communes qui devront prendre en compte, à la faveur des révisions futures, les orientations du SCOT en matière de paysage
- dispositions opérationnelles préparant les conditions d'une contractualisation impliquant les divers partenaires publics et privés (EDF, afficheurs, publicitaires...)
- mesures d'ordre pédagogique et de communication

→ Une attention particulière est portée sur les secteurs de requalification paysagère (Cf. Plan).

Un certain nombre de secteurs du territoire ayant connu des changements de vocation successifs présentent aujourd'hui des paysages incohérents et disgracieux (délaissés routiers, friches, bâtiments désaffectés, proliférations de pylônes et de panneaux, etc.) en contradiction avec les efforts faits par ailleurs par les collectivités pour améliorer le cadre de vie des centres de villes et de villages et les particuliers respectueux des conseils en architecture.

P

Le projet du Parc n'est pas de retirer ces secteurs, souvent en entrée de villes ou en bordure des principaux axes routiers, du périmètre d'étude de la Charte, mais de contribuer à leur traitement en vue d'une requalification paysagère.

→ Les grandes constantes paysagères communes à l'ensemble du territoire telles qu'elles apparaissent dans la légende de l'Atlas des unités paysagères font l'objet d'un effort de protection soutenu par le Parc, notamment au moment de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme.

P

→ Un recensement régulier des facteurs de banalisation des paysages donne lieu à des programmes thématiques d'amélioration (réseaux aériens, signalétique, délaissés routiers, alignements d'arbres dépérissant, etc.).

→ Les services du conseil architectural sont étendus aux avis sur l'enfouissement des réseaux aériens et sur tout projet concernant l'installation, le remplacement ou la modification des dispositifs ou matériels supportant la publicité, les enseignes, pré enseignes et le jalonnement.

→ En accord avec les instances professionnelles concernées, le Parc mettra reconnaître la très forte contribution de certaines productions agricoles aux paysages du Luberon. Il s'engage auprès des professionnels de l'agriculture pour obtenir les moyens financiers significatifs au maintien et/ou au développement de certaines d'entre elles (exemple développement du réseau d'irrigation sous pression, aide financière permettant d'attendre l'entrée en production de certaines cultures pérennes, notamment les cerisiers).

⇒ **Intensifier la sensibilisation du public, des opérateurs privés et publics de l'aménagement à la valeur des paysages et à leur transformation.**



Favoriser la prise de conscience en faveur des paysages
(Objectifs II.1 et III.3 de la Stratégie de Séville)

Le Parc aide les communes, les aménageurs publics et privés, les associations et les particuliers à réaliser des actions faisant preuve d'une contribution particulièrement remarquable à la connaissance, la protection, la gestion ou l'aménagement du paysage.

Cet appui inclut une communication sur ces actions afin qu'elles puissent en inspirer de nouvelles.

Le Parc contribue par ailleurs à favoriser la prise de conscience en faveur des paysages en :

- utilisant les atlas des paysages des Alpes de Haute Provence et du Vaucluse et l'Observatoire du paysage dans les décisions d'aménagement du territoire
- diffusant la connaissance auprès des élèves de l'enseignement élémentaire et secondaire par des « ateliers paysages » sensibilisant l'opinion : cheminements, lectures de paysage, expositions, publications, belvédères, etc.

Objectif A.3.2

Maintenir à un niveau élevé l'effort de protection du patrimoine bâti et architectural

(Objectifs III.1 et III.3 de la Stratégie de Séville)

Qu'ils soient perchés, développés sur une barre rocheuse, accrochés à une falaise ou en plaine, les villages du Parc naturel régional contribuent, par leur grande qualité d'adaptation aux sites, à la notoriété du Luberon.

L'architecture des édifices qui les composent, leurs formes urbaines et les paysages qu'ils créent ou qu'ils donnent à voir, sont à l'origine même de l'identité du territoire.

L'architecture du patrimoine de proximité, religieux, agricole, industriel ou hydraulique qui ponctue la campagne, est elle aussi toujours étroitement liée au paysage ou à la construction du paysage devenu emblématique.

La réflexion architecturale compatible avec les objectifs de la Charte doit baser sa démarche sur une connaissance fine des sites pour, en utilisant une palette de matériaux plus large et de nouvelles fonctions à satisfaire, accompagner leur évolution dans le respect de leur identité.

Elle devra satisfaire aussi le nécessaire besoin d'intégration de la qualité environnementale des constructions issue de la démarche de développement durable. Cette démarche nécessite de trouver un mariage heureux entre respect du patrimoine architectural, urbain et paysager d'une part, écologie et innovation d'autre part.



Le Conseil en architecture (Objectifs III.1 et III.4 de la Stratégie de Séville)

Afin de concilier protection du patrimoine architectural urbain et paysager avec la création architecturale tout en faisant le lien avec des préoccupations de développement, d'urbanisme, d'entretien des paysages et de mise en valeur du patrimoine, toutes les communes adhérentes au Parc s'engagent à se doter d'un conseil en architecture.

Le conseil en architecture, assuré par un Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ou par le Parc est à la disposition des particuliers et des maires, pour avis sur les projets de construction, d'aménagement, de restauration ou de transformation du bâti existant soumis à déclaration ou autorisation (permis de construire, déclaration de travaux, ...).

Conformément à la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, il contribue à la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et vise sa valorisation comme la maîtrise de son évolution. Il porte sur tous les projets, qu'ils soient ou non dans des secteurs à vocation patrimoniale et/ou paysagère, dans des milieux urbanisés ou en voie de l'être, ou agricoles.

- Dans le cadre de la présente Charte, la mission du conseil architectural assuré par le Parc est étendue à la qualité environnementale des constructions et des aménagements.
A ce titre le volet énergétique est abordé pendant l'instruction des demandes d'autorisation. Le conseil est ainsi étendu à l'insertion architecturale des dispositifs dans les projets de construction ou de réaménagement (économie d'énergie, utilisation d'énergie renouvelable, amélioration du confort acoustique, olfactif, thermique, ...).
- Le Parc coordonne son action de conseil architectural autour de la recherche permanente d'une pédagogie sur les principes et les règles de construction en accord avec la volonté d'homogénéiser le conseil apporté par les architectes.
- En concertation avec les Conseils Généraux du ou des départements où existe un CAUE, et en accord avec l'instance gérant ledit CAUE, une convention sera établie pour que, conformément à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture le CAUE délègue ses missions au service d'assistance architecturale du Parc intervenant sur un certain nombre de communes du ou des départements.
Cette délégation devra permettre au Parc de recevoir le produit de la taxe départementale CAUE collectée par le Conseil Général sur les communes bénéficiant du Conseil architectural du Parc.
- Une coordination est recherchée par le Parc avec les Architectes des Bâtiments de France et la Conservation Régionale des Monuments Historiques afin de coordonner les avis que chacun délivre au maire.

➔ Architecture et documents d'urbanisme

- Dans ses avis sur les élaborations, révisions et modifications des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes adhérentes, le Parc veille au maintien de l'équilibre issu de la combinaison intime entre le site d'origine, sa transformation, l'architecture traditionnelle, la forme urbaine, le paysage, la préservation du potentiel agricole et le projet architectural pour que les sites gardent l'identité qui fait la renommée du Luberon.

L'économie d'espace fera l'objet d'un examen attentif portant sur la répartition des activités et une composition urbaine visant le regroupement des volumes, la continuité des constructions et recherchant l'utilisation de production ou d'utilisation d'énergie commune.

- Les communes adhérentes s'engagent à consulter le Parc sur le contenu des règlements d'urbanisme concernant l'aspect extérieur des constructions ; cette réglementation devant toujours faire l'objet d'un travail d'adaptation spécifique.

➔ Architecture et pédagogie (Objectif III.3 de la Stratégie de Séville)

Que ce soit dans le contexte d'un accompagnement de l'architecture traditionnelle du Luberon ou dans le cas de projets plus innovants, le Conseil architectural du Parc met en place des outils pédagogiques par le biais de publications, d'expositions, séminaires, conférences, CD Rom ou autres outils médiatiques sur l'architecture.

➔ Partenariat (Objectif II.3 de la Stratégie de Séville)

Le Syndicat Mixte du Parc, les services des Directions Départementales de l'Équipement et des entreprises privées peuvent être sollicités par les communes pour mener à bien des aménagements de villages.

Les communes ou leurs groupements s'engagent à recueillir l'avis du Parc sur les projets d'aménagements de bâtiments et d'espaces publics qu'elles élaborent.

➔ Protéger l'architecture traditionnelle et populaire (vernaculaire)
(Objectif III.3 de la Stratégie de Séville)

Protéger le patrimoine architectural du bâti dit « de proximité » demande :

- De conserver certains édifices dans leur état actuel pour la mémoire qu'ils constituent, en empêchant leur dégradation
- De pouvoir restaurer « à l'identique » les édifices dont l'intérêt architectural et historique le nécessite en utilisant des techniques et des matériaux identiques à ceux d'origine et mis en oeuvre dans le même esprit
- De pouvoir réutiliser, par réhabilitation, des édifices susceptibles de supporter les transformations que cela implique. L'utilisation de techniques nouvelles, de matériaux différents peut alors être envisagée comme des démolitions partielles ou des extensions.

- Un certain nombre d'édifices culturels ou de petits édifices civils, tels que lavoirs, ponts, fontaines, oratoires, moulins, pigeonniers, préalablement inventoriés, présentent une réelle qualité architecturale et sont des témoignages tels du passé qu'ils méritent protection et restauration.
Ils fondent l'identité du paysage rural et organisent l'espace vécu de la communauté. Ils ont été partiellement identifiés sous le terme générique de « patrimoine de proximité » pour le distinguer de l'habitat sur lequel pèsent des enjeux bien différents. (cf. Objectif A.4.1).
En partenariat avec les services compétents, le Parc propose son assistance aux maîtres d'ouvrage publics et privés pour des actions de conservation, de protection ou de mise en valeur de ce patrimoine.
- Cette action de protection s'adresse aussi à des édifices utilisant très souvent les techniques de la pierre sèche et doit être élargie aux bories, aiguiers et murs de soutènement.
Ici, la reconnaissance « sites et monuments de la pierre sèche » ouvre la voie d'actions de conservation, de sensibilisation et de promotion de certains édifices mais aussi de sites de terrasses remarquables mais en péril.
Le Parc, en partenariat avec les services de l'Etat et les associations compétentes, édite un guide à l'usage des maires pour protéger ces éléments typiques du paysage méditerranéen (protection de l'existant, réglementation du ramassage de pierres, diagnostic de l'état des édifices...)
- Dans cette perspective de protection, le Parc encourage la protection de l'architecture vernaculaire, fragile et peu valorisée par
 - des campagnes de protection thématiques,
 - la recherche et la mise en place d'incitations financières ou d'indemnisations.
- ➔ Animer une politique d'entretien et de restauration des espaces publics
Avec les édifices se dessine la forme urbaine dont la première image est l'espace public, la rue, la place, le cimetière, etc.
Ces lieux (domaine public ou privé) sont souvent le résultat de formes urbaines qu'il faut préserver et constituent un patrimoine urbain et paysager dont la conservation, la protection et la mise en valeur doivent être envisagées.
Ce patrimoine doit aussi pouvoir évoluer pour satisfaire de nouveaux besoins.
- Le Parc participe à des études, des publications et accompagne les communes dans leurs projets d'aménagement d'espaces publics. Ces actions donneront lieu à une information et une concertation avec le public.

- ➔ Poursuivre l'inventaire des monuments et des richesses artistiques des communes adhérentes
- Pour asseoir la gestion du patrimoine sur une base incontestable, le Parc, en partenariat avec les services spécialisés de la DRAC, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Conseils Généraux, recherche les moyens nécessaires pour que soit recensée et étudiée toute œuvre caractérisant le legs du passé et qui, d'un point de vue historique, artistique ou archéologique, peut être considérée comme un élément intéressant du patrimoine local (sites, édifices, œuvres d'art, équipements, meubles, outils, objets...).
- Cette recherche de moyens devra permettre la poursuite indispensable de l'inventaire des monuments et des richesses artistiques de la France sur les communes du Parc non encore étudiées.
- Le partenariat Parc / DRAC / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur porte sur la recherche, la diffusion et l'aide à la publication des résultats de l'inventaire ainsi qu'à la mise à disposition du public des dossiers issus des recherches.
- ➔ Poursuivre l'inventaire du « patrimoine de proximité » en vue de sa restauration (Objectif III.3 de la Stratégie de Séville)
- Le « patrimoine de proximité » constitué par un grand nombre d'édifices culturels ou de petits édifices civils tels que lavoirs, ponts, fontaines, oratoires, moulins, pigeonniers, etc. présentant une réelle qualité architecturale a fait l'objet d'un inventaire réalisé par le Parc sur 68 des 72 communes adhérentes dans le cadre de la Charte précédente.
- Dans le cadre de présente Charte, il est complété et poursuivi sur les communes adhérentes et non encore traitées. A ce titre, une attention particulière est portée sur le patrimoine monumental, religieux, les bastides, les jardins et certains espaces publics identitaires.
- Ce programme d'inventaire et de recherche est fait sur les chemins, les routes et les déplacements sur le territoire du Parc, particulièrement les chemins ruraux en vue d'une conservation de leur assiette et de leur ouverture au public.
- Les communes adhérentes n'ayant pas réalisé l'actualisation de la carte de leurs chemins ruraux communaux depuis 1997 s'engagent à le faire durant le délai de validité de la présente Charte.
- Le Parc réalise des inventaires thématiques: cabanons, fermes, mas, oratoires, fontaines, etc.
 - Le Parc mène une réflexion particulière sur le patrimoine en pierre sèche (paysages, sites et édifices) afin de mieux le connaître et de trouver les moyens d'une protection efficace contre le pillage.
 - Les moyens d'une protection réglementaire de ce patrimoine constituant une originalité majeure du Luberon sont recherchés. A ce titre, les communes adhérentes à la présente Charte s'engagent à identifier les éléments les plus remarquables de ce patrimoine dans leur document d'urbanisme (PLU) dont le règlement permettra leur protection, leur conservation et leur mise en valeur.

- En accord avec les propriétaires publics et privés de ce « patrimoine de proximité » ainsi inventorié, le Parc développe un programme de sensibilisation spécifique des habitants sous forme de visites, d'expositions, de publications et de leur participation à des opérations de mise en valeur de type « chantiers ».
Un partenariat avec les nombreuses associations communales de protection du patrimoine est recherché. Des actions pédagogiques tout public sont programmées à l'occasion des opérations de restauration de sites ou d'édifices.
- Le Parc s'attache à rechercher des dispositifs financiers, notamment avec ses partenaires institutionnels (Etat, Région, Départements et Communes ou Communautés de communes) pour inciter une politique d'entretien et de restauration de ces éléments du patrimoine. La recherche de financements s'appuiera aussi sur d'autres partenaires associatifs comme les associations de sauvegarde, la Fondation du Patrimoine, la Fondation de France...).

Objectif A.3.4

Mieux protéger le patrimoine archéologique

Malgré un très grand nombre de découvertes fortuites encore souvent perçues comme des contraintes aux projets de développement, l'histoire archéologique est encore trop fragmentaire, trop enfouie et trop ignorée sur le territoire du Parc.

La mise en œuvre de la Charte doit permettre la mobilisation des moyens nécessaires à une intensification des actions d'inventaire, d'étude, de protection et de valorisation de ce patrimoine en visant notamment l'appropriation historique par les habitants de ce patrimoine et la mise en réseau des sites remarquables et déjà ouverts au public.



Inventaires et études (Objectif III.1 de la Stratégie de Séville)

- En collaboration avec les services compétents, le Parc établit des programmes pluriannuels de recherche (terrain, collections privées, bibliographie, archives) concourant à une meilleure connaissance.
- Sur des opérations archéologiques programmées est développée la mobilisation de bénévoles locaux, obligatoirement encadrés par du personnel compétent.
Par convention avec les services producteurs de données sur le patrimoine archéologique, le Parc développe une base de données cartographiques intégrée dans son SIG. Cela permettra de croiser des informations sur les potentiels archéologiques de certains sites et les projets d'aménagements pour lesquels le Parc est consulté pour avis.
- A ce titre, le Parc informe le Service Régional de l'Archéologie des projets d'aménagement à venir sur le territoire des communes adhérentes susceptibles d'améliorer la connaissance et la protection de vestiges archéologiques par les mesures préventives qui seront mises en œuvre.

ANNEXE VI : DEFIS, ORIENTATIONS ET MESURES DE LA FUTURE CHARTRE 2024-2039

DÉFI 1. FÉDÉRER LES FEMMES ET LES HOMMES POUR FAIRE TERRITOIRE

Orientation 1. Construire une gouvernance de la transition

Mesure 1 : Mettre en œuvre une gouvernance partagée

Mesure 2 : Organiser et promouvoir un projet politique de long terme

Orientation 2. Renforcer la cohésion territoriale et les coopérations autour du projet Parc

Mesure 3 : Renforcer et valoriser les synergies entre les acteurs et les initiatives du territoire

Mesure 4 : Participer à la coopération régionale, nationale et internationale autour de l'effort de transition

Orientation 3. Développer et partager la connaissance du territoire

Mesure 5 : Maintenir la production de la connaissance scientifique, technique et « d'usage »

Mesure 6 : S'appuyer sur les outils et les enrichir pour rassembler et faire vivre les connaissances

DÉFI 2. ORGANISER LE TERRITOIRE POUR FAIRE DE NOS SINGULARITÉS UN ATOUT

Orientation 4. Réinventer l'aménagement des espaces de façon ambitieuse et innovante pour garantir un cadre de vie résilient

Mesure 7 : Garantir la compatibilité des documents de planification avec la Charte et la cohérence des documents entre eux

Mesure 8 : Aménager le territoire dans le respect de ses patrimoines et spécificités locales

Mesure 9 : Considérer les sols comme un patrimoine à transmettre : Affirmer la vocation préférentielle des sols en limitant la consommation d'espace

Orientation 5. Assurer la reconquête et le renouvellement des espaces urbains tout en intégrant la valorisation des activités

Mesure 10 : Prendre en compte les spécificités des villes

Mesure 11 : Maintenir l'authenticité et le dynamisme des centres urbains et accompagner leur renouvellement

Mesure 12 : Augmenter l'exigence de qualité de la planification des extensions urbaines

Orientation 6. Offrir des logements de qualité et accessibles à toutes les populations

Mesure 13 : Accompagner la rénovation de l'habitat et la production de logements diversifiés dans les villes et villages

Mesure 14 : Favoriser la production de logements sains, économes et intégrés à leur environnement

Orientation 7. Accompagner le développement et l'implantation des énergies renouvelables

Mesure 15 : Accroître le rythme de développement des ENR tout en respectant la vocation des sols, le paysage, les espaces agricoles et naturels

Mesure 16 : Expérimenter de nouveaux modes de production, de distribution ou de stockage des énergies renouvelables

DEFI 3. PRÉSERVER LES BIENS COMMUNS AFIN D'ASSURER L'HARMONIE D'UN TERRITOIRE VIVANT

Orientation 8. Renforcer la concertation pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

Mesure 17 : Garantir la disponibilité et la qualité de la ressource en eau pour assurer sa distribution équitable

Mesure 18 : Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les écosystèmes humides

Orientation 9. Préserver les écosystèmes et le patrimoine géologique, gérer durablement les forêts, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Mesure 19 : Protéger et valoriser le patrimoine géologique

Mesure 20 : Garantir une gestion durable des écosystèmes forestiers

Mesure 21 : Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques

Mesure 22 : Accompagner les projets et activités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines

Mesure 23 : Protéger le patrimoine génétique des espèces cultivées

Orientation 10. Préserver et valoriser la grande richesse du patrimoine culturel

Mesure 24 : Préserver l'identité architecturale, urbaine et paysagère et accompagner leurs évolutions

Mesure 25 : Coordonner les actions de conservation du patrimoine rural et archéologique

Mesure 26 : Préserver et valoriser l'héritage culturel matériel et immatériel

Orientation 11. Préserver la mosaïque des paysages

Mesure 27 : Participer à la conservation et à la protection du patrimoine paysager et accompagner l'évolution des paysages

DÉFI 4. PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCO-INNOVANT VALORISANT LES RESSOURCES ET LES TALENTS LOCAUX

Orientation 12. Faire du Luberon, un territoire exemplaire en matière d'agroécologie et d'alimentation saine et durable

Mesure 28 : Accroître la souveraineté alimentaire du territoire

Mesure 29 : Soutenir les filières du territoire, promouvoir les produits et les savoir-faire agricoles locaux

Mesure 30 : Soutenir le pastoralisme et valoriser son impact positif

Mesure 31 : Accompagner la mutation agroécologique dans les exploitations agricoles

Mesure 32 : Stopper la perte de terres agricoles, favoriser la transmission des fermes et l'installation des agriculteurs

Orientation 13. Œuvrer pour une destination écotouristique Luberon

Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace

Mesure 34 : Structurer l'offre de loisirs et sports de nature

Mesure 35 : Diversifier l'offre touristique identitaire du territoire

Mesure 36 : Accompagner les professionnels vers l'écotourisme et la qualification de l'offre

Orientation 14. Innover en matière d'économie durable

Mesure 37 : Favoriser l'économie circulaire

Mesure 38 : Promouvoir les démarches d'entreprises écoresponsables

Mesure 39 : Faire des ressources locales des leviers de développement local tout en préservant les capacités de régénération des écosystèmes

DÉFI 5. GÉNÉRALISER DES MODES DE VIE RÉSILIENTS, SOURCES DE BIEN ÊTRE POUR RESPIRER MIEUX

Orientation 15. Accompagner les mutations en faveur d'une société bas carbone et résiliente face aux changements climatiques

Mesure 40 : Accélérer et généraliser les démarches d'économies d'énergie

Mesure 41 : Encourager et valoriser les comportements éco-responsables

Orientation 16. Maintenir un cadre de vie de qualité avec des villes et villages durables et résilients

Mesure 42 : Développer des espaces de « respiration » pour le bien-être des habitants

Mesure 43 : Favoriser des mobilités durables garantes d'espaces publics apaisés

Mesure 44 : Encadrer la signalétique et la publicité

Mesure 45 : Anticiper et prévenir les risques naturels

DÉFI 6. ÊTRE UN PASSEUR DE RELAIS POUR TRANSMETTRE LES CULTURES DU TERRITOIRE

Orientation 17. Partager et développer les cultures du territoire

Mesure 46 : Favoriser la transmission de la grande richesse du patrimoine culturel

Mesure 47 : Développer et partager la culture Parc

Orientation 18. Accompagner les publics pour qu'ils soient membres, acteurs et citoyens d'un territoire en transition

Mesure 48 : Généraliser l'Education à l'environnement et au territoire des jeunes générations

Mesure 49 : Communiquer avec tous les publics

Mesure 50 : Développer et promouvoir la formation aux compétences nécessaires à la transition

Orientation 19. Faire du lien social et intergénérationnel un moteur de la transition

Mesure 51 : Renforcer la proximité du Parc avec les habitants de son territoire

Mesure 52 : Valoriser et favoriser les passerelles entre territoires, entre habitants

Mesure 53 : Soutenir une politique culturelle, vecteur de changement des modes de vie

ACTION 10 : ŒUVRER POUR PRÉSERVER LA PERCEPTION DES SILHOUETTES VILLAGEOISES, NOTAMMENT VIS-À-VIS DE L'URBANISATION

MOTIVATIONS

Les villages du Luberon sont parmi les villages les plus célèbres de Provence. Leur silhouette, qu'ils se trouvent en position perchée ou à flanc de coteau, ou même dominant sur un petit promontoire au fond d'une vallée, caractérise le territoire, et participent à son attractivité et son aura internationale. Gordes, Bonnieux, Forcalquier, Ménerbes, Lacoste, Ansouis, .. tant sont à citer.

Si, comme c'est déjà un peu le cas sur certains, et notamment sur la DLVA Ouest-Durance, l'urbanisation tend à diluer leur silhouette, notamment depuis les points de vue les plus fréquentés, les points de vue des «cartes postales», alors ce point d'appel visuel majeur du territoire disparaît et le territoire perd de son identité.

PRINCIPES

Les principes d'action doivent se décliner auprès des collectivités pour qu'elles identifient et réglementent aux PLU et PLUI les éléments structurants des silhouettes de leurs villages :

- Des écrans des villages qui sont des parcelles directement accolées aux bâtis, assurant la lisibilité depuis des points de vue fréquentés (routes notamment, chemins de randonnées, points de vue tels que des sommets, butts de visites ou promenade, tels que des placettes ou belvédère ou même les fronts bâtis d'autres villages se trouvant en visibilité). Ces écrans sont les premiers garants. Ils peuvent être naturels, cultivés, ils ne doivent pas être bâtis, et leur caractère doit être préservé (attention en particulier à l'enrichissement)
 - Les coupures d'urbanisation visibles en même temps que le village, et par extension, les non visibles le long des routes menant au village, qui font de l'approche une véritable transition entre urbain et campagne ou nature
 - Les cônes de vue, dont certains peuvent être très patrimoniaux, et qui incluent les écrans, mais d'autres éléments sont aussi à considérer, notamment les tous-premiers plans.
 - Les grandes lignes de force du paysage, tel que les crêtes, les ripisylves, les grands manteaux forestiers, les lignes agricoles... ces éléments majeurs du paysage qui entourent les villages et qui les lient à une ambiance particulière. Par exemple, si un village se situe à mi-pente d'une colline, il s'agira de soigner la crête, et non uniquement par l'interdiction de construire, mais aussi par la gestion forestière, par exemple, pas de coupe rase...
 - Les destinations des sols et les modes de gestion de ses éléments structurants sont importants à fixer précisément.
- Un guide sur les formes urbaines viendra compléter cette approche «protectrice» pour accompagner les communes dans leur projet d'urbanisme: comment construire tout en préservant les silhouettes villageoises (greffes urbaines, densification, nouveaux quartiers, place de village). Ce guide sera illustré de croquis pour apporter des conseils sur l'aménagement urbain préservant la qualité des paysages. Ces outils peuvent servir à dimensionner des OAP dans le cadre des PLU/PLUI.



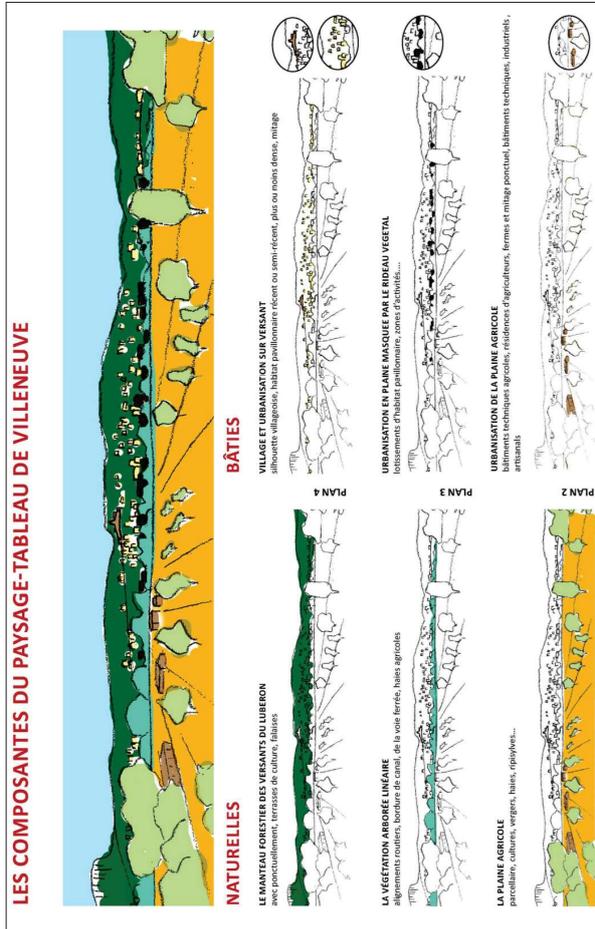
OAP :
PRÉSERVER, RESTAURER LES SILHOUETTES VILLAGEOISES

EPCI CONCERNÉES
TOUTES

«Carte postale de Giono»

APPROFONDISSEMENT : LES COMPOSANTES DU PAYSAGE-TABLEAU DE VILLENEUVE (CF. ÉTUDE DE CAS)

L'analyse des silhouettes villageoises passe par de nombreux questionnements : quelle visibilité de la silhouette villageoise ? depuis quel point de vue/axe routier ? quels sont les écrans paysagers/glacis à préserver de toute urbanisation où sur lesquels des modes d'urbanisation spécifiques doivent être édictés afin de préserver la silhouette villageoise ? comment préserver les coupures d'urbanisation ? quelle occupation du sol et quelle gestion des premiers plans et éléments structurants ?



Extrait du plan de paysage, fiche action n°10 pour la réserve de biosphère (sources : PNRL, 2019)

ANNEXE VIII : FICHE TYPE DES INFORMATIONS RENSEIGNÉES SUR LE SYSTÈME D'INFORMATION TERRITORIAL

Beaumont de Pertuis - PNRL - Plan de paysage : Silhouette...

PNRL - Plan de paysage : Silhouettes villageoises

Nom de la silhouette	Beaumont de Pertuis
Code INSEE de la commune	84014
Nom de la commune	Beaumont-de-Pertuis
Commentaire	-

Visibilité

Situation topographique	Bord de plateau
Village perché	Oui
Visibilité	Oui
Masque	-
Le village constitue un belvédère	Oui
Covisibilité	Non

Fréquentation

Niveau de fréquentation du village	Moyenne
Nombre d'habitants	1137

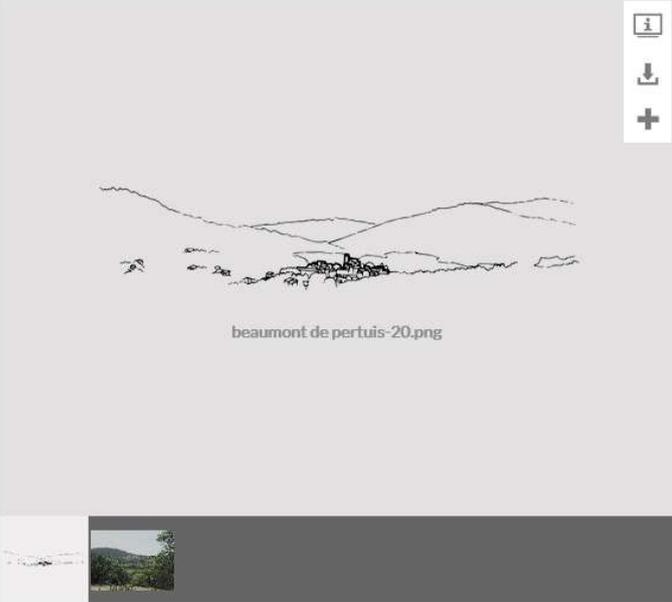
Enjeux

Secteurs de protection	-
Menace	-
Sensibilité	Moyenne
Enjeu de préservation de la silhouette (Bureau d'étude TEM)	Silhouette à préserver
Enjeu par rapport à l'état de la silhouette (PNRL)	À préserver

Informations sur la donnée

Année de création de la donnée	2020
--------------------------------	------

Documents



beaumont de pertuis-20.png

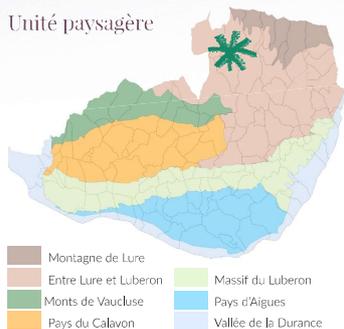
Extrait du Système d'Information Territorialisé (source : PNRL, SIT, 2021)

ANNEXE IX : EXEMPLE D'UNE FICHE SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE LA SILHOUETTE VILLAGOISE, COMMUNE DE BANON



Informations générales
 970 habitants en 2017
 24.4 habitants par km²
 23 % de surface bâtie sur la surface de la silhouette
 Communauté de Communes du Pays de Banon

Unité paysagère



Lien au relief
 Village de pente



Environnement

Site d'intérêt

Routes

- routes secondaires : D12, D950, D5
- route d'intérêt paysager D12

Environnement proche : champs et forêt

Sensibilité

Fréquentation : forte

Protection

- Site inscrit : vieux Montsalier et ses abords

Visibilité : forte

Covisibilité : non

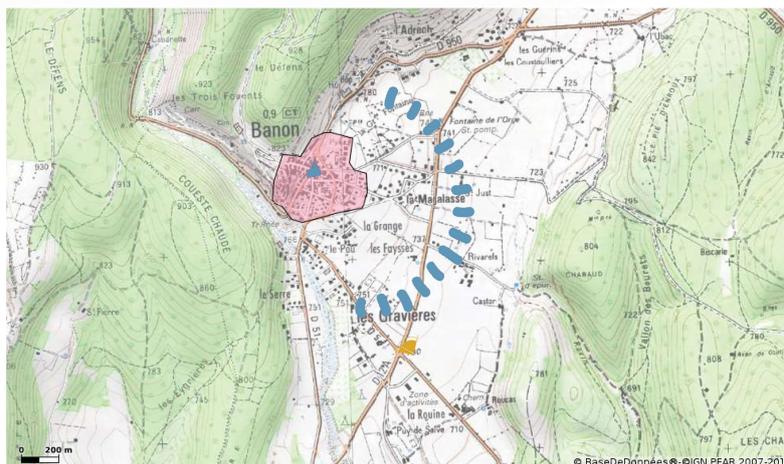
Sensibilité : très forte

Etat : à préserver

Menaces :

Banon

SILHOUETTE DANS UN PIÉMONT,
 TRÈS FORTE SENSIBILITÉ



Silhouette à préserver

Visibilité à préserver

Éléments constituant la silhouette

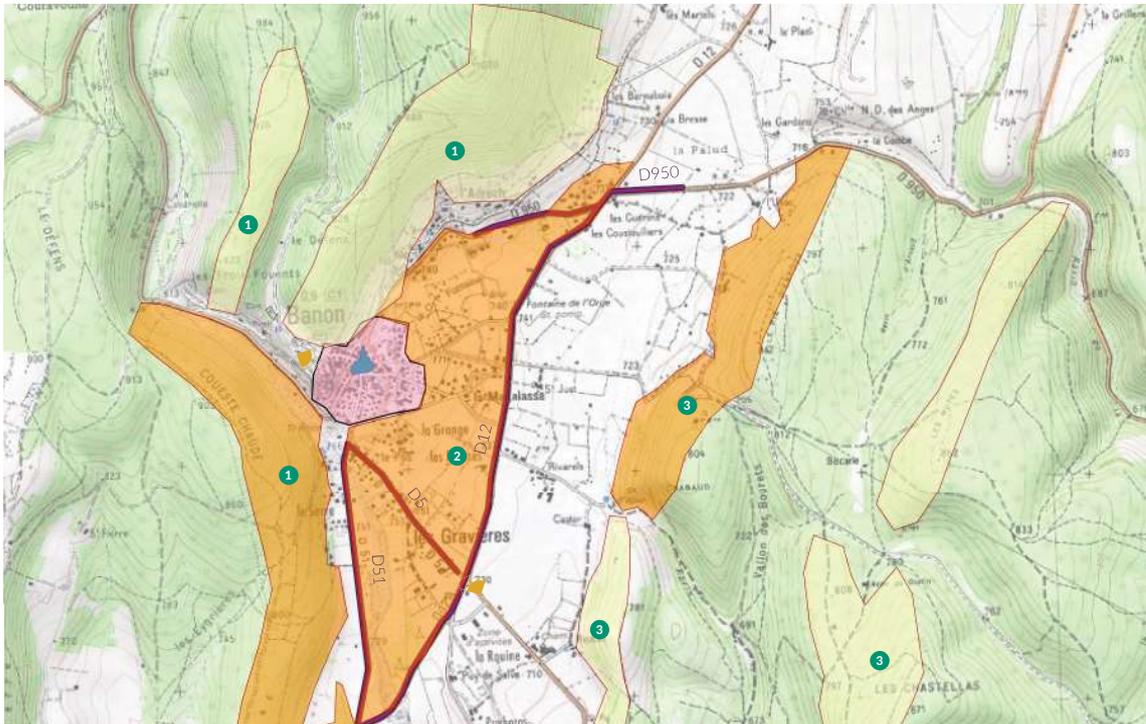
Point de vue sur le village

Justification

- fréquentation forte de la commune et moyenne à faible des routes depuis lesquelles la silhouette est visible
- sensibilité forte car la fréquentation est forte
- urbanisation et nouvelles constructions dispersées autour de la D12
- séparées de la silhouette par un ruban végétal



TRÈS FORTE SENSIBILITÉ, SILHOUETTE À PRÉSERVER



Analyse

Le haut du village à 'allure de bourg médiéval fortifié' (Atlas des paysages 04) constitue la silhouette visible de Banon

- silhouette surtout visible depuis la route secondaire D12, aussi itinéraire d'intérêt paysager, qui passe à 700-1000m de Banon et permet d'observer différents profils de la silhouette

- également visible depuis la D5, D51 et D950 entre des maisons plus récentes et arbres des jardins

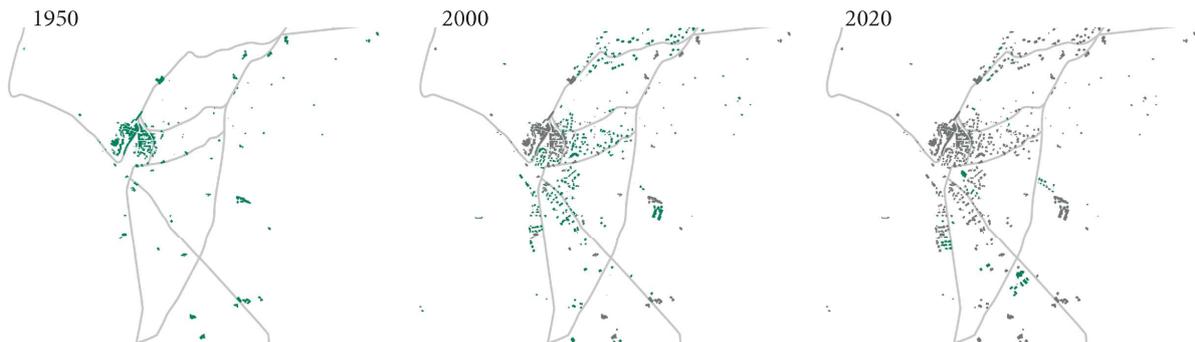
- les nouvelles constructions le long de la D12 et dans la zone d'activités constituent une menace pour la silhouette

Evolution du bâti

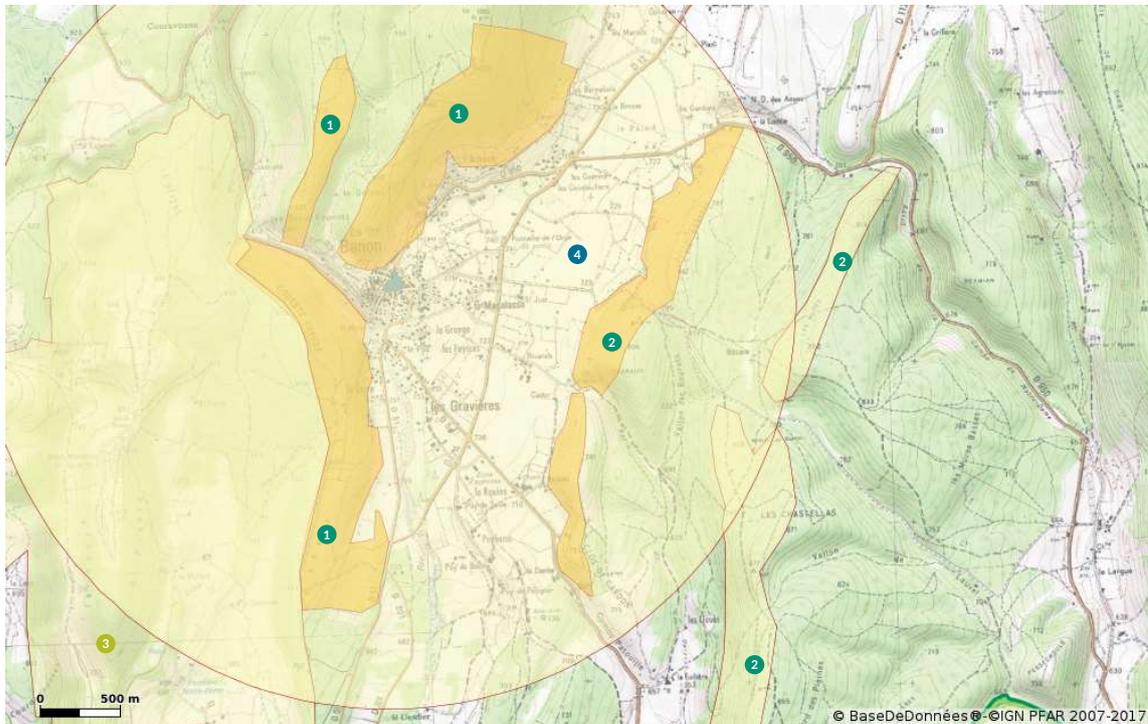
La majeure partie des constructions récentes a été faite entre 1950 et 2000 depuis le centre ancien, sur terrain plat, jusqu'à la route D12.

Depuis 2000 les constructions sont moins nombreuses et moins étalées, elles se font dans les dents creuses et autour des bâtiments d'activités.

- Silhouette villageoise à préserver
- Eléments constituant la silhouette
- Portions de routes depuis lesquelles la silhouette est visible
- Point de vue depuis et sur le village
- DEGRÉ DE SENSIBILITÉ PAR RAPPORT À LA SILHOUETTE
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- NATURE DE LA SENSIBILITÉ
- 1 Forêt en arrière plan de la silhouette
- 2 Glacis du village
- 3 Forêt visible depuis le village



SENSIBILITÉS FORESTIÈRES FAIBLES À MOYENNES



DEGRÉ DE SENSIBILITÉ DE LA FORÊT

- Sensibilité forestière faible
- Sensibilité forestière moyenne

- Silhouette villageoise à préserver
- Points de vue

Analyse

- point de vue majeur depuis tout le village dont les facades sont orientées vers le vallon et des boisements sur les 'pochons' en vis-à-vis
- les forêts visibles depuis le village dessinées sur la carte ci-dessus sont situées à plus de 1,5km de Banon

- en regardant la silhouette depuis la D5, la forêt en arrière plan contraste avec la couleur claire des pierres
- des plantations en premier plan masquent les constructions les plus récentes au pied du relief

NATURE DE LA SENSIBILITÉ

- VISIBILITÉ**
 - 1 Forêt visible en regardant vers la silhouette
 - 2 Forêt visible depuis la silhouette
- PROTECTION**
 - 3 Site inscrit : vieux Montsalier et ses abords
- FRÉQUENTATION**
 - 4 Rayon de 2.5km fréquenté pour la promenade,
- Propriétaires majoritaires :** privés
- Type de forêt majoritaire :** chêne pubescent

Forêt visible en regardant vers la silhouette depuis la D5 (1)



Forêt visible depuis le haut du village (2)



AGROCAMPUS OUEST

CFR Angers CFR Rennes

Akademisches Jahr: 2020 – 2021

Studiengang: Landschaftsarchitektur

Wahlfach: Freiraumplanung / Projet de
Paysage, Site et Territoire

Mémoire de fin d'études

d'ingénieur d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)

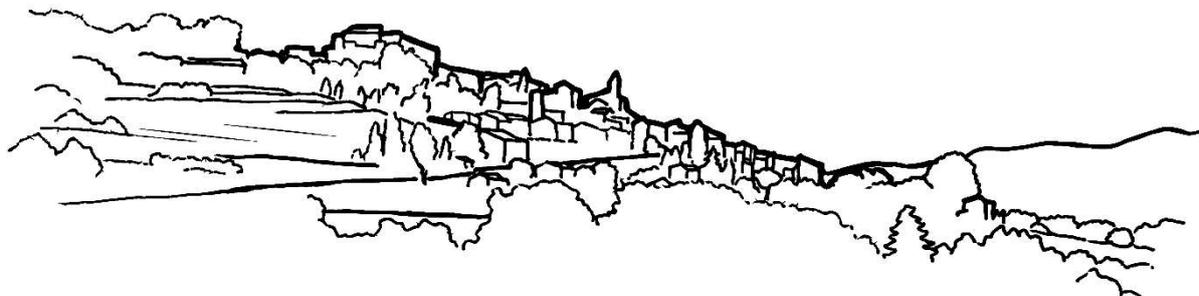
de master d'AGROCAMPUS OUEST (École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage), école interne de L'institut Agro (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)

de Montpellier SupAgro (étudiant arrivé en M2)

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Analyse der landschaftlichen Empfindlichkeiten der Silhouetten der Dörfer des Luberon

Agathe SOUIRY



Verteidigt in Angers am 7. Oktober 2021

Vor der Jury, die sich zusammensetzt aus:

Vorsitzender: Elise GEISLER

Praktikumsleiter: Françoise BOULET-DELVILLE

Betreuer: Hervé DAVODEAU

HSWT Betreuer: Thomas BRUNSCH

Die Analysen und Schlussfolgerungen dieser studentischen Arbeit liegen in der alleinigen Verantwortung des Autors und nicht in der von AGROCAMPUS OUEST

Dieses Dokument unterliegt den Nutzungsbedingungen «Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» Online verfügbar unter:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



LISTE DER ABKÜRZUNGEN

AVAP	Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (Arte Denkmalschutzgebiet)
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
DREAL	Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur (Region)
PLU	Plan local d'urbanisme (Städtebauplan)
PNR	Parc naturel régional (regionaler Naturpark)
SIT	Système d'information Territorial (geografische Informationssystem)
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation der Vereinten Nationen für Erziehung, Wissenschaft und Kultur)

LISTE DER ABBILDUNGEN

Abbildung 1: Silhouette von Saint-Martin-de-Castillon	
Abbildung 2: Lage des regionalen Naturparks Luberon	
Abbildung 3: Entwicklung der Stadt La Brillane zwischen 1950, 2000 et 2020	3
Abbildung 4: Landschaftseinheiten der Biosphärenreservat	4
Abbildung 5 und 6: Foto und Zeichnung des dorfsilhouetten von Lacoste	7
Abbildung 7: Analyse der Sensitivitäten in Bezug auf die Silhouette von Cadenet	8
Abbildung 8: schematisch Relief in Luberon	8
Abbildung 9: Anwendung der Grundsätze der Standortbestimmung von primären Raster bis quarternären Raster, Simiane-la-Rotonde	12
Abbildung 10: Auszug aus dem PLU von Cadenet, Ap-Zone zum Schutz der Dorfglasur	14

INHALTSVERZEICHNIS

Liste der abkürzungen

Liste der Abbildungen

Inhaltsverzeichnis

Einleitung

TEIL 1: EINE METHODE ZUR LANDSCHAFTSANALYSE VON DORFSILHOUETTEN 1

KAPITEL 1: DORFVIELFALT 2

1. Erkunft und Bildung von Dörfern 2

1.1 Die Entstehung von Dörfern hängt von der Geologie ab 2

1.2 Entwicklung der Dörfer 2

1.2.1 Von Befestigungen zur Verschönerung 2

1.2.2 Landflucht und Gentrifizierung im 20. Jahrhundert 2

1.2.3 Jüngste Entwicklungen 2

2. Dörfer in Verbindung mit ihren Landschaften 3

2.1 Der Bau von Landschaftseinheiten 3

2.2 Sieben große Gebiete im Biosphärenreservat und ihre Dörfer 3

2.2.1 Berge von Lure 3

2.2.2 Das Tal der Durance 3

2.2.3 Das Pays d'Aigues 4

2.2.4 Das Massiv des Luberon 4

2.2.5 Zwischen Lure und Luberon 4

2.2.6 Die Region Calavon 5

2.2.7 Die Monts de Vaucluse 5

5

KAPITEL 2: DORFSILHOUETTEN WERDEN ZU MARKEN DER LANDSCHAFTLICHEN IDENTITÄT

1. Touristisches Ziel, Hervorhebung der Dörfer 5

1.1 Zufluchtsort und Quelle der Inspiration für Künstler 5

1.2 Der Aufstieg des Tourismus 5

2. Die Dörfer in der aktuellen Charta 6

3. Die Einbeziehung von Landschaftsqualitätszielen in die neue Charta 6

6

KAPITEL 3: EIN LANDSCHAFTLICHE ANSATZ ZUR ANALYSE DER EMPFINDLICHKEITEN VON SILHOUETTEN DER DÖRFER 6

1. Definition einer Methode für einen sensiblen Ansatz der Dorfsilhouetten 6

1.1 Annäherung an das Gelände und Suche nach Aussichtspunkten 6

1.2 Analyse der Sensitivitäten 7

1.3 Mitteilung der Ergebnisse 7

2. Eine Vielzahl von Formen entsprechend dem Relief 7

2.1 Vorgeschlagene Kategorien 8

9

TEIL 2: RÜCKBLICK AUF DIE QUELLEN EINER METHODE: SITOLOGIE

KAPITEL 1: DIE ANFÄNGE DIESER METHODE 10

1. Die Gestalttheorie, um die Verbindungen zwischen den Elementen zu erklären 10

1.1 Fundamente 10

1.2 Gesetze 10

2. Urbanismus und Kognition, die Entstehung des Urban Design 10

3. Die Suche nach einer authentischen und malerischen Landschaft 10

11

KAPITEL 2: METHODIK UND GRUNDPRINZIPIEN

1. Die untersuchten Faktoren	11
2. Integration von Gebäuden in die Landschaft	11
2.1 Harmonischer Mechanismus	12
2.2 Angewandte Methodik	12
	12
KAPITEL 3: EINE WENIG BEKANNTE, ABER DENNOCH EINFLUSSREICHE THEORIE	
1. Vermächtnis in der Literatur über die Entwicklung der bebauten Umwelt	13
2. Wiedereinführung von Grundsätzen, die die Entwicklung der erneuerbaren Energien begleiten	13
	13
TEIL 3: STÄRKEN UND GRENZEN EINER DORFSILHOUETTENANALYSE	
KAPITEL 1: ERHALTUNG DER VISUELLEN DIMENSION DES LEBENSUMFELDS	14
1. Ein wirksamer Ansatz in einer Situation des Kulturerbes	14
2. Leicht übertragbarer Ansatz	14
	14
KAPITEL 2: UNVOLLSTÄNDIGER LANDSCHAFTSANSATZ	
1. Im Wesentlichen visueller Ansatz,...	15
2. ... Rationalisierung,...	15
3. ... und statisch	15
	16
KAPITEL 3: DIE ENTWICKLUNG DER SILHOUETTEN	
	16
Schluss	17
Quellen	18

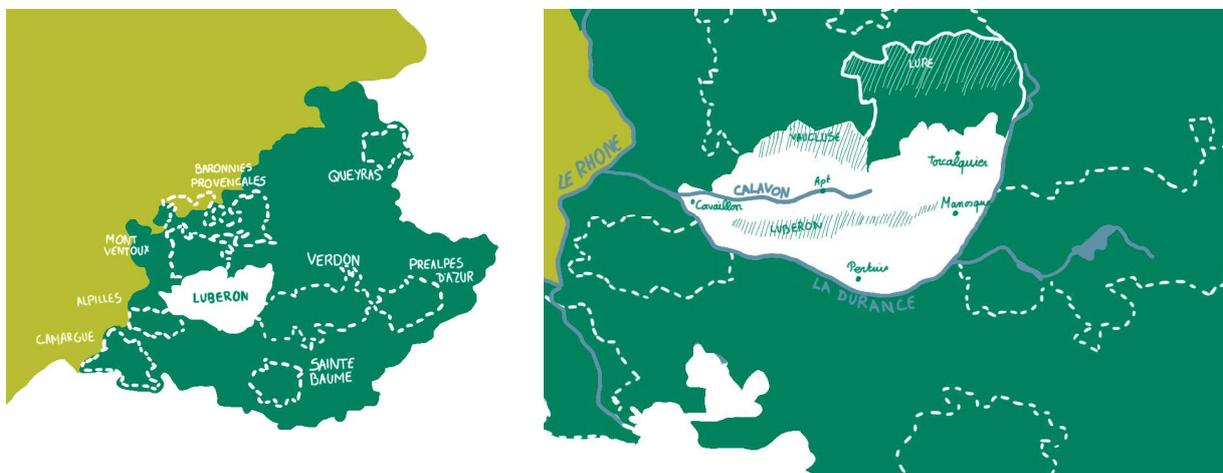


Abbildung 2: Lage des regionalen Naturparks Luberon (Souiry, 2021)

EINLEITUNG

Der Luberon ist ein Gebiet im Herzen der Region Provence Alpes-Côte d'Azur (PACA) (Abb. 2), das in den Departements Vaucluse und Alpes de Haute-Provence liegt. Er ist der 18. regionale Naturpark (PNR), der am 31. Januar 1977 in Frankreich gegründet wurde.

Ein Gebiet kann von einem Park betroffen sein, wenn es "aufgrund der Qualität seines natürlichen und kulturellen Erbes von besonderem Interesse für die Freizeitgestaltung, die Erholung der Menschen und den Tourismus ist und Schutz und Organisation erfordert" (FPNRF, 2013). Zu seinen Aufgaben gehören der Schutz von Landschaften und des natürlichen und kulturellen Erbes, Raumplanung und Lebensqualität (FPNRF 2014).

Bei seiner Gründung hat sich der Luberon-Park das Ziel gesetzt, "den Menschen zu helfen, sich in ihrer Umgebung zu entfalten, um das natürliche, kulturelle und landschaftliche Erbe, das ihren Reichtum ausmacht, zu nutzen und neue und gemeinsame Lösungen für die Herausforderungen des Gebiets zu finden". (PNRL, 2021). In diesem Sinne werden auch heute noch die Themen behandelt, die die Dörfer betreffen: Siedlungsdruck, Schutz des kulturellen Erbes, Anforderungen an die Lebensqualität, zu denen im Zuge der Entwicklung des Landschaftsbegriffs neue Konzepte hinzukommen, wie z. B. Zersiedelung, Anpassung des Wohnraums an den Klimawandel, Erzeugung erneuerbarer Energien, Authentizität der Landschaft, Integration der biologischen Vielfalt in die Nachbarschaft, Renovierung von Altstädten usw.

Ursprünglich im Gesetz über den Schutz historischer Denkmäler und charakteristischer Stätten von 1930 an bemerkenswerte Landschaften gebunden, umfasst der Begriff der Landschaft heute auch alltägliche Landschaften (Gesetze von 1976 und 1993 über den Schutz und die Aufwertung von Landschaften und die Europäische Landschaftskonvention) und bezieht sie in Stadtplanungsdokumente (PLU, SCOT) ein (Grenelle II).

Das Konzept der Dorfsilhouette, das in vielen Parkverordnungen zu finden ist, hat in letzter Zeit an Bedeutung gewonnen und ist zu einem Objekt geworden, das als identitätsstiftendes Element des Parks bewahrt werden soll (PNRL, 2019), aber auch zu einer Möglichkeit, die Entwicklung des Dorfes zu verstehen, um neuen Herausforderungen zu begegnen. Die folgende Frage wird diesen Begriff, seine Erscheinung und sein Interesse auf der Grundlage einer Methodik untersuchen, die ihn mit einem landschaftlichen Input untersucht:

Wie kann eine Landschaftsanalyse von Dorfsilhouetten, gespeist aus den Beiträgen der Sitologie, zu einem rationalen Raummanagement und zur Förderung der Lebensqualität beitragen?

Auf der Grundlage einer umfassenden Untersuchung der Dorfsilhouetten im Luberon-Park, die im Rahmen dieses Praktikums durchgeführt wurde, wird in dieser Arbeit zunächst beschrieben, warum dieses Konzept für den Park geeignet ist und wie es untersucht werden kann.

Anschließend werden die Ursprünge, insbesondere die der Sitologie, untersucht, die die Verwendung von Silhouetten in der Stadtplanung beeinflusst haben.

Der letzte Teil befasst sich schließlich mit der Relevanz des Silhouettenkonzepts und des landschaftlichen Ansatzes, der in diesem Kurs verfolgt wird.

TEIL 1: EINE METHODE ZUR LANDSCHAFTSANALYSE VON DORFSILHOUETTEN

KAPITEL 1: DORFVIELFALT

1. Herkunft und Bildung von Dörfern

1.1. DIE ENTSTEHUNG VON DÖRFERN HÄNGT VON DER GEOLOGIE AB

Die ersten Spuren menschlicher Besiedlung im Luberon gehen auf das mittlere Paläolithikum zurück (Bronner, 2010). Die weichen Kalksteinfelsen der Massive des Luberon und der Monts de Vaucluse boten einen Platz zur Besiedlung und zum Graben von Höhlen und natürlichen Buchten. Diese Felsen wurden dann als Baumaterial für die Errichtung von Wohnhäusern verwendet.

In der Antike führte die Entwicklung der Landwirtschaft zum Bau zahlreichen Bauernhöfen und zu einer Auflockerung des Bodens (Barrual, Dautier, Lacaille et al., 2017). Der Bau von Trockenmauern zum Schutz, Umzäunung und der Anbau in Terrassen gestalteten die Hänge mit armen Böden.

Die Errichtung von Dörfern hing vom Vorhandensein von Ackerland, Kommunikationswegen, nutzbaren Wasserquellen und den Verteidigungsmöglichkeiten des Ortes ab. Die Reliefs begünstigten häufig die Wahl eines Standorts für die Gründung eines Dorfes und bedingten dessen Organisation.

Viele Dörfer liegen am Rande der Bergmassive, am Rande der Hochebene, auf felsigen Ausläufern oder sich an einen Hang lehnen, der einen natürlichen Schutzwall oder einen Aussichtspunkt über das Tal bildet. Sie verteilen sich, von Mauern geschützt, um die Schlösser herum, entlang einer Hauptstraße, nach den Höhenlinien.

1.2. ENTWICKLUNG DER DÖRFER

1.2.1. Von Befestigungen zur Verschönerung

Im 11. und 12. Jahrhundert war die Bevölkerung groß und konzentrierte im Schutz der Festungsanlagen. Diese oft noch sichtbaren Wälle

betonen die Silhouetten und führen zu einer hohen Bebauungsdichte.

Nach einer dunklen Periode mit Kriegen, Hungersnöten und Epidemien nahm die demografische und landwirtschaftliche Entwicklung wieder Fahrt auf, aber die Befestigungen blieben unentbehrlich, um die Bevölkerung vor den Religionskriegen, dem Dreißigjährigen Krieg zu schützen.

Erst im 17. Jahrhundert verschwanden die Befestigungsanlagen. Neue Bewohner wurden gerufen, um die Dörfer wieder zu bevölkern, sie wieder aufzubauen und mit verschönen. Die durch die Verteidigungsanlagen bedingte Dichte der Bebauung nahm ab, und außerhalb der Stadtmauern wurden Häuser, orthogonale Wohnsiedlungen, Plätze, Waschhäuser und Geschäfte an den breiteren Straßen gebaut.

1.2.2. Landflucht und Gentrifizierung im 20. Jahrhundert

Drei Faktoren erklären den Verlust der Vitalität der Dörfer am Ende des 19. und 20. Jahrhunderts. Die Entwicklung von Industrie und Landwirtschaft im Flachland nach dem Bau des Carpentras-Kanals und des EDF-Kanals führte zu einer Verlagerung der Arbeitskräfte aus den Dörfern in das Flachland. Der Erste Weltkrieg führte dazu, dass die Dörfer weiterhin von jungen Arbeitskräften leergefegt wurden. Schließlich führte die Mechanisierung der Landwirtschaft in den 1950er Jahren mit der allgemeinen Verbreitung des Traktors, zu einer massiven Landflucht (Barruol, Dautier, Lacaille et al., 2017). In den Dörfern lebt nur noch eine ältere Bevölkerung, und viele Häuser und Grundstücke sind verlassen.

Fortschritte wie die Trinkwasserversorgung, kollektive Abwasserentsorgung und das Auto erleichtern das Leben in den Dörfern. Die günstigen Grundstückspreise in den Dörfern und die Umgebung machten die Dörfer attraktiv und zogen neue Einwohner an. Ab 1960 stiegen die Grundstückspreise, und in einigen Dörfern kam

es zu Gentrifizierungserscheinungen.

1.2.3. Jüngste Entwicklungen

Das Vorhandensein von Landwirtschaft und erhaltenen Dorfkernen sowie deren Verbindung mit dem Relief Besonderheiten des Gebiets. Der Verstädterungsdruck ist jedoch vorhanden und besonders ausgeprägt in den Dörfern in der Nähe der Städte des Parks (Cavaillon, Apt, Pertuis und Manosque), und neue Einzelhäuser und Wohnsiedlungen werden am Rande der Städte, entlang der Verkehrswege oder um die Weiler herum gebaut (Abb. 3).

Neben der Verstädterung hat die Zunahme des Fremdenverkehrs dazu geführt, dass sich das Dorf um den Schutz und die Aufwertung des baulichen Erbes bemüht hat. Die Begleitung

dieser Entwicklungen war eines der Ziele bei der Gründung des Parks im Jahr 1977. In der Charta von 2009 (PNRL, 2009) werden mehrere Herausforderungen im Zusammenhang mit den Dörfern aufgelistet, auf die es reagieren möchte:

- eine Verdünnung der dörflichen Silhouette im Zusammenhang mit der städtischen Expansion,
- verschlechterte Stadteingänge und Gewerbegebiete,
- ein öffentlicher Raum, in dem das Auto allgegenwärtig ist, der nicht ausreichend begrünt und für soziale Kontakte nicht sehr förderlich ist,
- eine schlecht erhaltene nächtliche Landschaft,
- Urbanisierungsmethoden, die die Landschaft trivialisieren



Abbildung 3: Entwicklung der Stadt La Brillanne zwischen 1950, 2000 et 2020 (Souiry, 2021)

2. Dörfer in Verbindung mit ihren Landschaften

2.1. DER BAU VON LANDSCHAFTSEINHEITEN

Seit 2018 verfügt der Park über einen Landschaftsplan, der Landschaftseinheiten in der Größenordnung des Biosphärenreservats Luberon-Lure definiert. Die Definition der Landschaftseinheiten in diesem Maßstab basiert auf der Homogenisierung der Einheiten, die in den Landschaftsatlanten der Departements Vaucluse und Alpes de Haute Provence vorgeschlagen werden. Es wurden sieben Landschaftseinheiten definiert (Abb. 4).

In diesen beiden Atlanten spielt das Relief eine dominierende Rolle bei der Abgrenzung der Landschaftseinheiten, insbesondere der Bergrücken, Pässe und Täler. Frühere und heutige

menschliche Aktivitäten und Landnutzung tragen dann zu ihrer Definition bei.

2.2. SIEBEN GROSSE GEBIETE IM BIOSPHÄRENRESERVAT UND IHRE DÖRFER

2.2.1. Berge von Lure

Der Sonnenseite des Berge von Lure besteht aus Gerölllandschaften, Gras- und Heidelandschaften auf dem Gipfel und Wäldern, die eine große Artenvielfalt beherbergen. Dieses große Relief der provenzalischen Alpen fällt von seinem höchsten Punkt (1826 m) sanft nach Süden ab. Die Lichtungen, die früher die Wälder an den Hängen prägten und von denen die Bories und Jas zeugen, verschwinden nach und nach und werden durch Eichen- und Kiefernwälder ersetzt.

Der Berg von Lure ist nur wenig bebaut, abgesehen von den neuen touristischen Einrichtungen

des Skigebiets und einigen Bauernhöfen und vereinzelt Häusern, die viel älter sind und mit der Viehzucht oder der Forstwirtschaft verbunden sind.

2.2.2. Das Tal der Durance

Die Durance hat ein breites, flaches Tal gegraben und breitet sich in einem ausgedehnten Bett aus. Aufgrund des regenreichen Charakters und der Überschwemmungsgefahr wurde die Besiedlung der Hügelkette. Zahlreiche Entwicklungen zur Verringerung des Abflusses haben es seitdem ermöglicht, seine Energie zu nutzen und die abwechslungsreiche landwirtschaftliche Ebene des Tals zu bewässern.

Im Osten des Luberon-Massivs haben einige Städte und Dörfer eine direktere Verbindung zur Durance. Am Rande der Hochebene (La Brillanne), in den Ausläufern des Massivs (Villeneuve) oder in der Ebene (Manosque), wenn das Tal weit genug ist, grenzen sie an den Fluss. Die Verstädterung wurde entlang der Verkehrswege organisiert, und die sehr markanten Stadterweiterungen folgen dieser Richtung, indem sie ihre Stadtfronten miteinander verschmelzen.

2.2.3. Das Pays d'Aigues

Begrenzt durch eine bewaldete Hügellinie und durch das Luberon-Massiv, bildet diese Einheit ein hügeliges Becken mit zahlreichen Schlössern,

hochgelegenen Dörfern, Platanenalleen, bewaldeten Hügeln, Nebenflüssen der Durance sowie einem ausgeprägten Weinanbau.

Viele Dörfer sind an die Hänge des Luberon gebaut oder liegen auf sekundären Reliefs. Die dicht gedrängten städtebaulichen Formen der alten Kerne sind deutlich sichtbar und konnten oft ihre Integrität bewahren.

2.2.4. Das Massiv des Luberon

Das Zentralmassiv des Parks gibt ihm seinen Namen und erstreckt sich über 70 km vom Westen bis zum Osten des Parks. Seine bewaldeten Hänge sind sowohl im Norden als auch im Süden über weite Strecken sichtbar und bilden oft einen sehr präsenten Hintergrund in der Landschaft des Luberon.

Wenig bebaut, abgesehen von einigen Dörfern in den Tälern, an den Hängen und auf den Kämmen; das Massiv diente als Stütze und natürlicher Schutzwall für zahlreiche Dörfer, die sich an seinen Ausläufern niederließen.

2.2.5. Zwischen Lure und Luberon

Der Berg Lure und das Luberon-Gebirge umrahmen diese hügelige Einheit im Norden und Süden. Die landwirtschaftliche Berufung des Gebietes ist noch sehr ausgeprägt, und

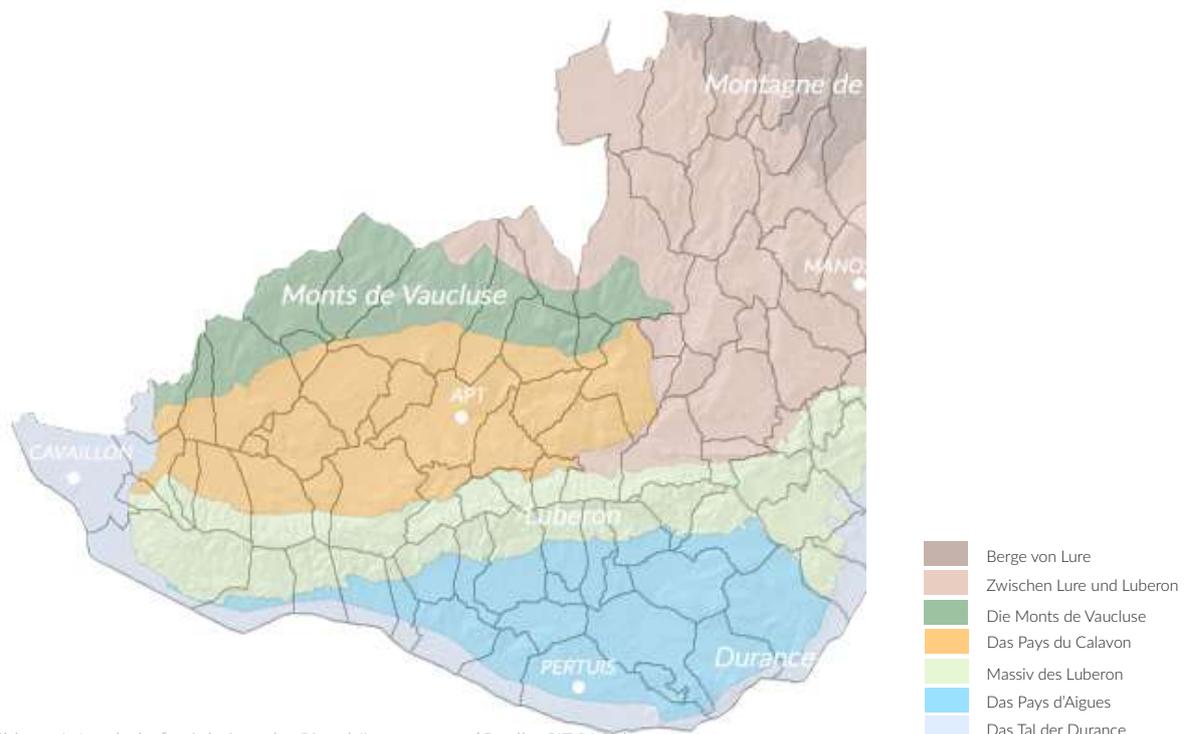


Abbildung 4: Landschaftseinheiten der Biosphärenreservat (Quelle: SIT PACA)

zwischen den Wäldern erstrecken sich Felder mit traditionellen Trockenanbaukulturen (Lavendel, Getreide, Trüffel, Wiesen und Olivenhaine). Auf den Hügeln, in den Ausläufern der Massive oder anderen Mikroreliefs, sind die Dörfer oft hochgelegen und bieten sichtbaren Silhouetten. Die Gemeinden weisen eine unterschiedliche Dynamik auf: Einige von ihnen sind außerhalb des historischen Kerns kaum urbanisiert, während um andere Dörfer herum große Gebiete mit Vorstadtvierteln entstanden sind. Auch auf die landwirtschaftlichen Flächen breiten sich vereinzelte Siedlungen aus.

2.2.6. Die Region Calavon

Die Region Calavon ist ein vom Calavon durchflossenes landwirtschaftliches Bereich am Fuße des Vaucluse- und des Luberon-Gebirges, das bewässert und auf den Ausläufern der Gebirgsmassive rund um die Dörfer mit Terrassenkulturen bepflanzt ist.

Das Tal ist dicht besiedelt und wird von einer Straße durchzogen, die entlang des Calavon verläuft. Sie ist auch von Hügeln durchzogen, von denen einige für den Ockerabbau genutzt

wurden und heute farbenfrohe, viel besuchte Landschaften bieten. In den Vorbergen und auf den Hügeln bilden die hochgelegenen Dörfer wichtige visuelle Anziehungspunkte, die von einem Bergmassiv zum anderen sichtbar sind.

2.2.7. Die Monts de Vaucluse

Die Monts de Vaucluse bilden die nördliche Grenze des Luberon-Parks mit 300 bis 1200m Hoch. Seine Flanken sind nicht sehr geeignet für die Landwirtschaft und meist mit Eichen bewachsen, die mit einigen Kulturen wie Getreide, Lavendel oder Weinreben im Briefmarkenstil gesprenkelt sind.

Das Land ist nicht sehr viel bebaut, aber viele Trockensteinbauten (bories oder aiguiers) zeugen von früheren landwirtschaftlichen Betrieben. Nur zwei Dörfer haben ein Plateau oder einen Einsturzgraben gefunden, um sich im Herzen des Massivs niederzulassen, die anderen sind an der Peripherie konzentriert, indem sie sich an die Hänge klammern.

KAPITEL 2: DORFSILHOUETTEN WERDEN ZU MARKEN DER LANDSCHAFTLICHEN IDENTITÄT

1. Touristisches Ziel, Hervorhebung der Dörfer

1.1. ZUFLUCHTSORT UND QUELLE DER INSPIRATION FÜR KÜNSTLER

Die Landschaften des Luberon, seine Kalksteinreliefs, die Oliven- und Mandelbaumfelder, die Garrigue und die alten Steine entsprechen den provenzalischen Landschaften, die seit langem von Künstlern wie Vincent Van Gogh, Paul Cézanne und Jean Giono verklärt werden.

Die ersten Künstler, die von der Freiheit und Authentizität der Landschaft angezogen wurden, ließen sich in den 1930er Jahren im Luberon nieder und restaurierten zahlreiche Gebäude in Ortskerne. Die Installationen von Künstlern

nahmen während und nach dem Krieg zu. Ihre Werke werteten die Landschaften des Luberon durch kulturelle Darstellungen auf und trugen zum Ansehen der Region bei, indem sie eine symbolische Darstellung des provenzalischen Hinterlandes, "des Mittelmeers ohne Meer", vermittelten (Helle, 1997). Sie konzentrieren sich meistens in drei Dörfer, die ein „goldenes Dreieck“ erstellen.

In den 80er Jahren ließen sich weitere Persönlichkeiten, große Vermögen, Fernsehstars, Politiker... im und um das goldene Dreieck nieder. Über die Anziehungskraft hinaus, die mit den Wohnsitzen berühmter Persönlichkeiten verbunden ist, wurden der Luberon und seine Dörfer gemalt, gefilmt, beschrieben und fotografiert, und diese Bilder haben zu seiner Bekanntheit und seiner touristischen Attraktivität beigetragen.

1.2. DER AUFSTIEG DES TOURISMUS

Der Tourismus hat mit der Ankunft von Berühmtheiten und Künstlern zugenommen, die durch ihre Anwesenheit und ihre Werke ein attraktives Bild der Region vermitteln. Die Strukturierung des regionalen Naturparks, die Einrichtung von Fremdenverkehrsbüros und die Aufwertung des architektonischen Erbes der Dörfer verstärkten diese touristische Anziehungskraft ebenso wie die landesweite Verbreitung der Aktionen «Dörfer zum Verkauf» im Jahr 1956.

Der Diskurs über die Dörfer in der Mitte des 20. Jahrhunderts hat sich gewandelt und steht im Gegensatz zur heutigen Realität: Die Grundstückspreise in den «fast verlassenen» Dörfern machen sie manchmal für die Mehrheit der Bevölkerung unzugänglich, und kein Reiseführer versäumt es, «die herrlichen, hochgelegenen Dörfer zu erwähnen, die von Vorgebirge zu Vorgebirge zu springen scheinen». (Al Subaidi, Bauquis, De Boisgrollier et al., 2020). Die Vielfalt des Natur- und Kulturerbes des Luberon wird heute durch mehrere Labels anerkannt, darunter das des globalen Geoparks und des Biosphärenreservats der UNESCO.

2. Die Dörfer in der aktuellen Charta

Dörfer, das kulturelle Erbe, das sie repräsentieren, ihre Entwicklung, ihre Aufwertung und ihr Schutz sind Querschnittsthemen, die sich in verschiedenen Leitlinien der 2009 erstellten Charta wiederfinden.

Aus diesen Leitlinien, betreffen drei hauptsächlich Ziel den Schutz und die Entwicklung von Dörfern: Ziel A.3.1: Verstärkung der Maßnahmen zum Schutz, zur Verwaltung und zur Entwicklung von Landschaften, Ziel A.3.2: Aufrechterhaltung eines hohen Schutzniveaus für das bauliche und architektonische Erbe und Ziel B.1.2: Gewährleistung der Vereinbarkeit von Stadtplanungsunterlagen mit den Maßnahmen und Leitlinien der Charta. Um dieses Ziel zu erreichen, zielt die Charta darauf ab, die Kenntnisse über die Landschaften und diese Dörfer zu vertiefen, die an ihrer Entwicklung Beteiligten zu sensibilisieren, Schutzmaßnahmen einzuleiten und Ratschläge zu städtebaulichen Dokumenten zu erteilen.

3. Die Einbeziehung von Landschaftsqualitätszielen in die neue Charta

In der neuen Charta, die von 2024 bis 2039 gültig sein wird, ist das Thema Dörfer wieder in zahlreichen Maßnahmen und Zielen enthalten. Zusätzlich zu den Elementen über Landschaften und Dörfer in der Charta gibt es eine Leitlinie und eine Maßnahme, die ihnen gewidmet sind: Leitlinie 11: «Das Landschaftsmosaik erhalten» und Maßnahme 27: «An der Erhaltung und dem Schutz des Landschaftserbes mitwirken und die Landschaftsentwicklung unterstützen». Es gibt auch ein Aktionsprogramm des Landschaftsplans mit dem Titel: «Arbeiten zur Erhaltung der Wahrnehmung von Dorfsilhouetten, insbesondere angesichts der Urbanisierung» (PNRL, 2019) (Anhang VII).

KAPITEL 3: EIN LANDSCHAFTLICHE ANSATZ ZUR ANALYSE DER EMPFINDLICHKEITEN VON SILHOUETTEN DER DÖRFER

1. Definition einer Methode für einen sensiblen Ansatz der Dorfsilhouetten

Da die Dörfer die Identität des Luberon-Parks prägen, sind die Förderung ihrer Entwicklung und ihr Erhalt wichtige Anliegen der

verschiedenen Akteure in diesem Gebiet. Um diese Maßnahmen zu unterstützen, wollte der Park eine eingehendere Untersuchung der Dörfer durchführen. In dieser Studie über Dörfer wird ein externer Blickwinkel eingenommen und der Begriff der Silhouette verwendet. Eine Silhouette hat einen schematischen Umriss, eine allgemeine Form, die durch eine Linie definiert ist und sich

von einem Hintergrund abhebt. In Bezug auf Dörfer wird die Silhouette durch die Form des Gebäudekomplexes definiert, der sich von dem Hintergrund abhebt.

1.1. ANNÄHERUNG AN DAS GELÄNDE UND SUCHE NACH AUSSICHTSPUNKTEN

Die Untersuchung der Dorfsilhouetten basiert auf einer Analysephase vor Ort, in den verschiedenen Gemeinden, um festzustellen, ob eine Silhouette gibt, ob sie sichtbar ist, von welchen Straßen

aus, in welcher Entfernung, mit welchen Masken oder welcher Qualität des Vordergrunds. Auch die Ansichten der Dörfer und die gegenseitigen Abhängigkeiten werden untersucht.

Um die Vielfalt der visuellen Wahrnehmungen einer Silhouette darzustellen, wurden Fotos von den am meisten frequentierten Aussichtspunkten und Straßen aufgenommen. Eines der Fotos wird verwendet, um eine repräsentative Zeichnung der Silhouette des Dorfes und seiner Beziehung zum Relief anzufertigen (Abb. 5 und 6).

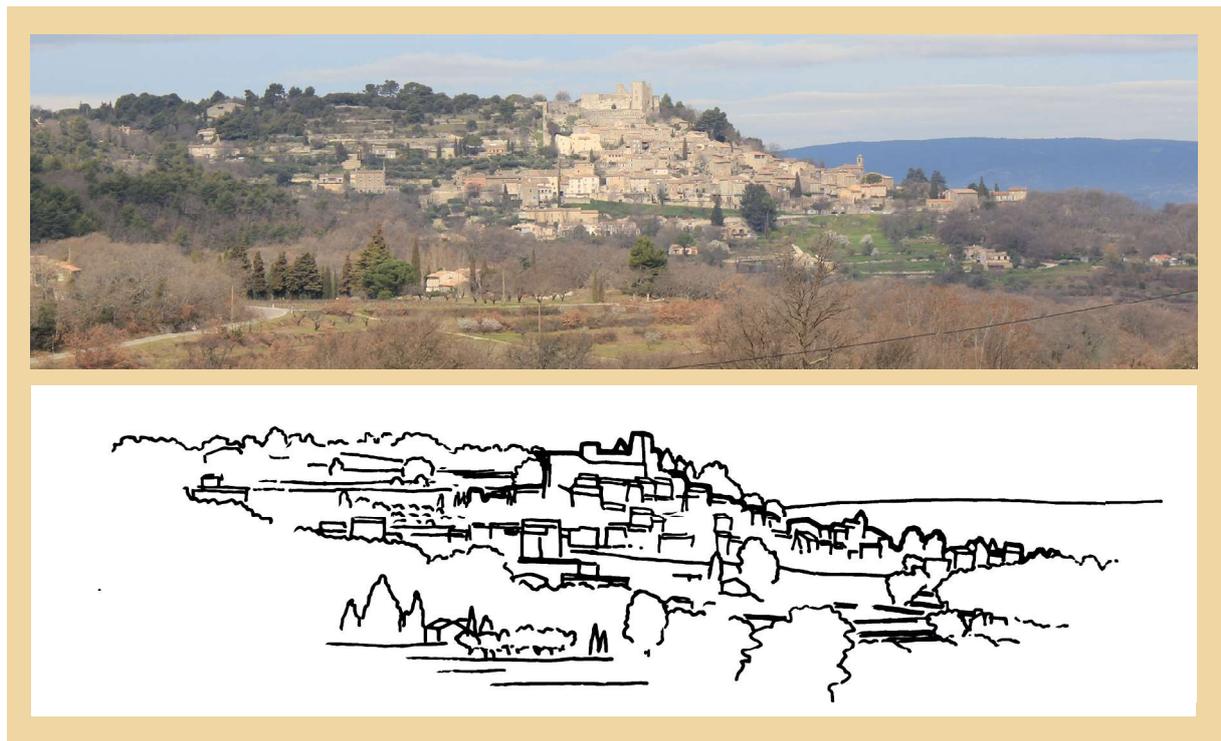


Abbildung 5 und 6: Foto und Zeichnung des Dorfsilhouetten von Lacoste (Souiry, 2021)

1.2. ANALYSE DER SENSITIVITÄTEN

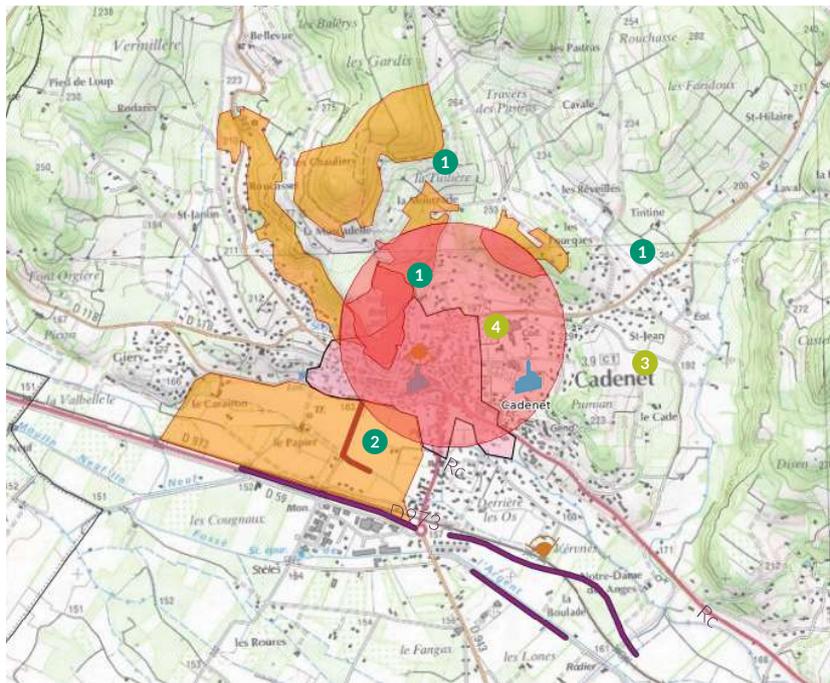
Das nächste Ziel ist die Analyse der Empfindlichkeit der Elemente, die zur Wahrnehmung einer Dorfsilhouette beitragen. Die Empfindlichkeit wird hier anhand von Kriterien wie Sichtbarkeit, Schutz des Gebäudes und Anzahl der Besucher/ Einwohner in den Dörfern definiert.

Eine erste Empfindlichkeitsstufe wird der Silhouette als Ganzes zugewiesen. Diese Sensibilität ist mit einer Qualifizierung («zu erhalten», «aufzuwerten») des Zustands verbunden, um die in der Gemeinde durchzuführenden Maßnahmen zu leiten. Jedes Gebiet, das von einem der zuvor definierten Empfindlichkeitskriterien betroffen

ist, wird dann auf einer Karte dargestellt, und die Überlagerung dieser Elemente führt zu mehreren Empfindlichkeitsstufen für jedes der Gebiete. Die daraus resultierende Karte (Abb. 7) zeigt die Bereiche, in denen besondere Aufmerksamkeit erforderlich ist, um die Wahrnehmung des Dorfes zu erhalten. Dies bedeutet nicht, dass neue Bauten verboten werden, aber es bedeutet, dass man über ihre Integration in die Silhouette nachdenken muss, um die Qualität der Landschaft zu erhalten oder zu verbessern.

1.3. MITTEILUNG DER ERGEBNISSE

Die Karte, die Zeichnung, ein Foto der Silhouette und die verschiedenen Analysen, Kommentare und gesammelten Informationen werden auf der Website des territorialen Informationssystems



-  Dorfsilhouette zu erhalten
 -  Elemente, die die Silhouette bilden
 -  Abschnitte von Straßen, von denen aus die Silhouette sichtbar ist
 -  Aussichtspunkt
- GRAD DER SENSIBILITÄT FÜR DIE SILHOUETTE
-  niedrige Empfindlichkeit
 -  mittlere Empfindlichkeit
 -  hohe Empfindlichkeit
- ART DER EMPFINDLICHKEIT
- SICHTBARKEIT
-  1 Wald im Hintergrund der Silhouette
 -  2 Grasland im Vordergrund der Silhouette
- SCHUTZ
-  3 Denkmalschutzperimeter: Presbyterium und Kirche St. Etienne
 -  4 Denkmalgeschütztes Gebiet: Schloss Cadenet und seine Umgebung

Abbildung 7: Analyse der Sensitivitäten in Bezug auf die Silhouette von Cadenet (Souiry, 2021)

(SIT) der Parks der PACA-Region online gesammelt (Beispiel für ein Blatt in Anhang VIII) sowie in einer Datei mit einem Blatt für jede Gemeinde (Beispiel in Anhang IX). In diesen Dokumenten sind die Ergebnisse der Analyse und die Informationen, die zu ihr geführt haben, zusammengefasst. Sie sollen dazu dienen, das Wissen über die Dörfer und Landschaften, die die Identität des Gebiets ausmachen, weiterzugeben. Zu diesem Zweck können bei der Ausarbeitung oder Überarbeitung von Stadtplanungsdokumenten in den Gemeinden erstellt werden. Sie vermitteln die Leitlinien und Maßnahmen der Charta, die anwendbar sind, und geben Informationen und Fragen zu Kulturerbe, Landschaft und Ressourcen weiter.

2. Eine Vielzahl von Formen entsprechend dem Relief

Die Dörfer sind eng mit dem Relief verknüpft, und es gibt zahlreiche Assoziationen zwischen den beiden Elementen: Sitzendes Dorf, Saignon-Felsen usw. Angesichts dieser engen Verbindung, die bereits beschrieben wurde (Teil 1, Kapitel 1, 3), wurde ein Vorschlag für Kategorien unterbreitet, die die Dörfer entsprechend ihrer Lage im Relief zusammenfassen. Innerhalb ein und derselben Kategorie weisen die Dörfer oft die gleichen Siedlungsmuster, die gleiche interne Organisation und die gleiche Entwicklungsdynamik auf. Diese Kategorien (Abb. 8) wurden auf der Grundlage einer Analyse des in regionalen

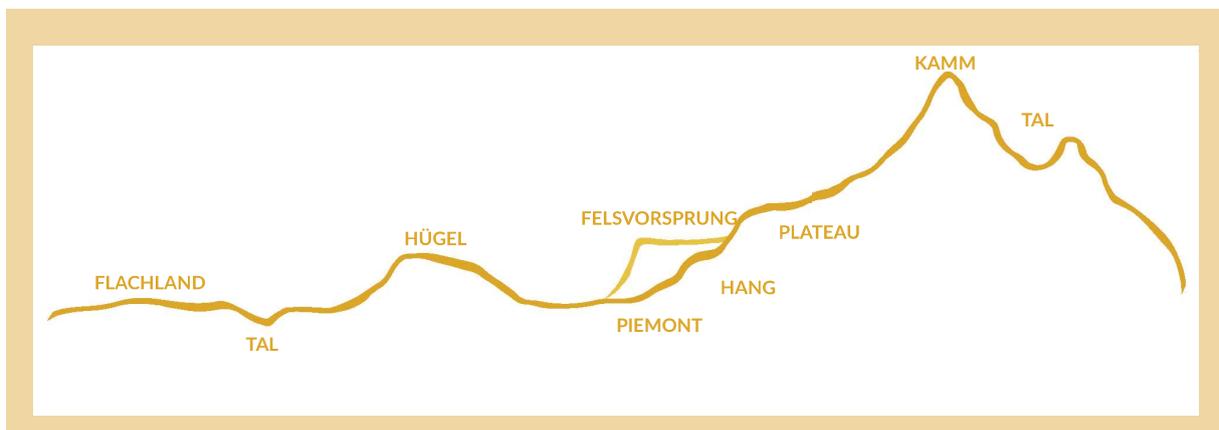


Abbildung 8: schematisch Relief in Luberon (Souiry, 2021)

Dokumenten verwendeten Lexikons erstellt, darunter die Landschaftsatlanten des Vaucluse und der Alpes de Haute Provence sowie die Ressourcen anderer regionaler Naturparks, in denen Felsendörfer aufgelistet und an das Gebiet angepasst sind. Die Bezeichnungen sind also im Luberon gültig, müssen aber etwas relativiert werden, wenn man sie mit anderen Gebieten vergleichen will.

2.1. VORGESCHLAGENE KATEGORIEN

Flachland: in den blühenden Zeiten ihrer Geschichte (Römerzeit, Renaissance bis heute) wurden hier Dörfer gegründet, um in der Nähe von leicht zu bewirtschaftenden Flächen zu sein. Die Urbanisierung ist oft breiter angelegt und um die Hauptverkehrsstraßen herum organisiert und ermöglicht die Einrichtung von Gewerbegebieten, da das Relief kein Hindernis für den Bau darstellt.

Tal: sowohl in den Ebenen als auch an den Hängen der Gebirgszüge, die Urbanisierung verläuft linear in Richtung des Tals und der Hauptstraßen. Die Silhouetten können in der Nähe des Dorfes leicht verdeckt werden, aber von den Talhängen aus sind sie oft gut zu erkennen.

Hügel: oft in Flachland gelegenen stellen Hügel ein Mikrorelief im Maßstab des Luberon, wichtig, wenn es um die Organisation der Dörfer und die Form ihrer Silhouette geht. Sie sind mehr gestaffelt als ausgebreitet und oft über größere Entfernungen und von mehreren Standpunkten

aus sichtbar.

Felsvorsprung: Mikroreliefs, die eine Erweiterung der großen Massive des Parks, die Formen der Dörfer sind eng mit denen des Sporns verbunden. Sie bilden oft Aussichtspunkte und ihre Silhouetten sind gut definiert und gut sichtbar.

Piemont: am Fuße des Vaucluse- oder Luberon-Massivs bilden die piemontesischen Dörfer das Bindeglied zwischen dem Flachland und den Hängen des Massivs. Die Gebäude sind gestaffelt und entsprechend dem Relief verteilt, die derzeitige Bebauung erfolgt zumeist in der Ebene.

Hang: an den Hängen der Gebirgsmassive liegen die Dörfer hoch und haben keine direkte Verbindung mehr zur Ebene. Sie sind stark gestaffelt und parallel zu den Höhenlinien angeordnet. Ihre Silhouetten sieht man am besten aus der Ferne oder wenn man sie übersieht.

Plateau: Dörfer liegen auf einer Hochebene und sind ähnlich wie die Dörfer in Flachland organisiert oder liegen an deren Rändern und erstrecken sich entlang der Höhenlinien.

Kamm: auf den Gipfeln des Luberon-Massivs haben einige Dörfer die Aussichtspunkte der Kammlinien genutzt, um sich niederzulassen. Ihre Organisation folgt dieser Linie und ihre Silhouetten sind oft schon von weitem sichtbar.

Die Dörfer des Luberon sind sehr stark mit ihrem Gebiet verbunden und tragen zu dessen Ruf bei. Die oben beschriebene Analyse der Dorfsilhouetten ermöglicht es uns, ihre spezifischen Merkmale hervorzuheben, um ihre Entwicklung zu begleiten, indem wir ihre Formen und die wechselseitigen Einflüsse zwischen Relief und Lebensstil beschreiben und interpretieren. Diese Analyse legt großen Wert auf die visuellen Wahrnehmungen der Dörfer und untersucht die Form der Gebäude, um ihre Entwicklung zu untersuchen. Im zweiten Teil dieser Arbeit wird versucht, die Theorien und Methoden nachzuzeichnen, die diesen Ansatz beeinflusst haben.

TEIL 2: RÜCKBLICK AUF DIE QUELLEN EINER METHODE: SITOLOGIE

KAPITEL 1: DIE ANFÄNGE DIESER METHODE

1. Die Gestalttheorie, um die Verbindungen zwischen den Elementen zu erklären

1.1. FUNDAMENTE

Die Gestalttheorie entstand 1910 in Deutschland im Anschluss an die Arbeiten von Christian von Ehrenfels, der 1890 einen Artikel mit dem Titel "über Gestaltqualitäten" veröffentlichte und damit die Grundlagen der atomistischen Psychologie legte (Barry, 1988). Diese Arbeit wurde dann mit der von drei Berliner Psychologen, M. Wertheimer, K. Koffka und W. Köhler, kombiniert, die eine "integrierte Theorie der Wahrnehmung und Kognition" schrieben und dabei von konfigurationsbezogenen Prozessen ausgingen (Hochberg, 1998).

Dank dieser Theorie werden unsere Wahrnehmungen direkt durch die Auswirkungen der organisatorischen Reize auf unser Nervensystem bestimmt und nicht durch die Akkumulation der Reizeigenschaften einzelner Elemente. Sie stützt sich auf konfigurationsabhängige Phänomene und ihre Auswirkungen auf den Beobachter, um Wahrnehmungsphänomene zu erklären (Hochberg, 1998). In der Sitologie dienen sie als Grundlage für die Erklärung der Beziehungen zwischen den Elementen einer Landschaft.

1.2. GESETZE

Einige der wichtigsten Grundsätze der Gestalttheorie werden in dem Buch Sites et sitologie aufgegriffen und auf Formen angewendet (Faye, Faye, Godard et al., 1974).

Eine Form ist etwas anderes und mehr als die Summe ihrer Teile: Es gibt interne Beziehungen zwischen den Elementen, die ein Ganzes bilden, was bedeutet, dass die Änderung oder der Ersatz eines der Elemente das Ganze der Form verändert.

Ein Teil in einem Ganzen ist etwas anderes als ein isolierter Teil oder ein Teil in einem anderen Ganzen: Der Teil wird durch seinen Kontext, das, was ihn umgibt, beeinflusst.

Psychische Tatsachen sind Formen, d.h. organische Einheiten, die sich im räumlichen Feld der Wahrnehmungen und Vorstellungen individualisieren und abgrenzen: Das Gehirn schafft Formen, indem es die Organisation als Prozess nutzt.

Jede Form ist eine Funktion mehrerer Variablen und nicht die Summe mehrerer Elemente: Die Organisation ist nicht statisch, sondern dynamisch und ergibt sich aus den Gleichgewichten der Prozesse, die die Verwendung der Variablen erklären.

Formen sind umwandelbar, d. h. bestimmte Eigenschaften bleiben bei Veränderungen, die sich auf alle ihre Teile in ähnlicher Weise auswirken, erhalten.

2. Urbanismus und Kognition, die Entstehung des Urban Design

In der Zeit zwischen den beiden Kriegen des 20. Jahrhunderts gab es viele städtische Reformbewegungen, und in einigen von ihnen neigten die architektonischen und ästhetischen Diskurse dazu, rationalisiert und wissenschaftlich fundiert zu werden. Die Kognition, die sich mit den mentalen Prozessen befasst, die mit der Funktion des Wissens zusammenhängen, spielt bei diesen Bewegungen eine wichtige Rolle.

Lynch war einer der ersten, der während eines 1951 mit Gyorgy Kepes organisierten Seminars über die «Form der Stadt» einen kognitiven Urbanismus formulierte, der die ästhetischen Ansätze durch den kognitiven Ansatz transformiert (Pinson, 2013). Er hat dem kognitiven Ansatz Bedeutung beimessen, um in seinem Buch «Das Bild der Stadt» einen wissenschaftlichen Diskurs

über städtische Formen aufzubauen.

3. Die Suche nach einer authentischen und malerischen Landschaft

Das Interesse an Landschaften wuchs im 19. Jahrhundert im Zusammenhang mit den Veränderungen, die sie erfuhren, und mit dem Aufkommen malerischer Reisen. Dieses Interesse richtete sich vor allem auf das Pittoreske, verbunden mit bildlichen Vorbildern, und auf authentische Aspekte der Landschaft. Die Authentizität in Bezug auf die UNESCO Welterbeliste kann in Bezug auf Form und Design,

Materialien und Stoffe, Nutzung und Funktion, Traditionen, Techniken und Verwaltungssysteme, Standort und Umgebung, Sprache oder andere Formen des immateriellen Erbes, einen Geist oder Eindruck oder andere interne und externe Faktoren bewertet werden (Unesco, 2019).

Als Erweiterung der Suche nach authentischer Landschaft wird die Sitologie auch von dem Wunsch beeinflusst, einen Ort in seiner Ursprünglichkeit und Typizität zu erhalten. Die Originalität, die in dem Buch Sites et sitologie (Faye, Faye, Godard et al., 1974) berücksichtigt wird, kann historischen, geologisch, physikalisch Ursprungs kommen, oder sie kann mit außergewöhnlichen Dimensionen verbunden sein.

KAPITEL 2: METHODIK UND GRUNDPRINZIPIEN

Die verschiedenen Theorien und der Kontext der Bewegungen und Überlegungen in den Bereichen Architektur, Urbanismus und Landschaft, die oben dargestellt wurden, haben die Entstehung der Sitologie in den 1960er Jahren in Frankreich gefördert. Eine der Schriften, die es uns ermöglicht, diesen Landschaftsansatz zu studieren, ist das Buch Sites et sitologie (Faye, Faye, Godard et al., 1974), auf dem die Abschnitte dieses Kapitels beruhen

1. Die untersuchten Faktoren

Die Sitologie, wie sie in dem Buch Sites et sitologie (Faye, Faye, Godard et al., 1974) definiert wird, stützt sich auf visuelle Wahrnehmungen, um einen Ort zu analysieren, und schlägt vor, mehrere zu untersuchende Faktoren festzulegen, um unsere Wahrnehmungen mit Hilfe wissenschaftlicher Gesetze zu erklären.

Skala: das Erfassen der Größe eines Elements erfolgt, indem es in Beziehung zu einem bekannten Referenzobjekt gesetzt wird (Faye, Faye, Godard et al., 1974). So kann die Größe eines Berges z. B. anhand der Größe eines Hauses an seinem Hang wahrgenommen werden. Der Maßstab einer Stätte ist eine Frage des Verhältnisses zwischen den Elementen der Landschaft, aus denen sie besteht, von denen einige bekannt sind und dem Betrachter als Referenz dienen.

Licht: es trennt die erleuchteten Gebiete von den unerreichten dunklen Gebieten. Sie hebt das Relief durch Schatten hervor, gibt den Gegenständen Farben, Werte und Schattierungen.

Textur: die Textur ist wie ein kleinteiliges Relief auf der Oberfläche eines Objekts. Sie wird durch die Lichtstrahlen, die auf sie treffen, sichtbar.

Abtrennung von Einheiten und Konturen: das Auge empfängt Lichtsignale von Objekten und unterscheidet sie nach ihren Farben oder ihrer Beschaffenheit. Es definiert Objekte durch die Gruppierung von Elementen mit einheitlichen Eigenschaften und grenzt Formen und Flächen durch Linien ab, die in dem Buch Silhouetten genannt werden (Faye, Faye, Godard et al., 1974).

Gruppierungen: Unser Auge haben die Fähigkeit, Gruppen zu bilden. Nach Wertheimers Gruppierungsregeln neigen: räumliche Situation, Form, Größe, Ausrichtung, Farbe, Textur... Bei Clustern geht es darum, Elemente oder Teile zu einem Ganzen zu verbinden.

Visuell Drehpunkt: ein Element, das sich durch seine Größe, Form, Farbe oder Lage von seiner Umgebung abhebt und auf das sich das Auge konzentriert. Sie ist stärker, wenn der Kontrast zum Kontext oder Hintergrund hoch ist, wenn sie lange oder über große Entfernungen sichtbar ist.

2. Integration von Gebäuden in die Landschaft

2.1. HARMONISCHER MECHANISMUS

Die Sitologie untersucht die Harmonie zwischen den Strukturen, die eine Landschaft ausmachen, und ihrer eigenen Struktur, um neue Entwicklungen besser zu integrieren.

Ein Ort hat seine eigene Struktur, er gilt als stark, wenn die Landschaft eine Prävalenz aufweist, und diese Prävalenz tritt auf, wenn das Auge in der Landschaft Prinzipien erkennt, die es ihm erlauben, die Natur zu (Piaget in Faye, Faye, Godard et al., 1974).

Ein neues Element, das in diese Landschaften eingeführt wird, verändert die ursprüngliche Struktur, und die Veränderungen hängen von der Struktur des Elements und der Art seiner Einführung ab. Ein Formular kann eine Struktur haben:

- Schwach: jedes Element der Struktur behält seine eigene Organisation innerhalb des Ganzen, und seine Organisation hängt nicht von dem System um es herum ab
- Stark: die Objekte, aus denen es besteht, interagieren miteinander, die Teile verlieren ihre Autonomie und Individualität durch eine enge Unterordnung unter das Ganze

Um neue Konstruktionen zu integrieren, untersucht die Sitologie die Entwicklung des

harmonischen Gleichgewichts beim Einfügen eines neuen Elements entsprechend der Struktur der zusammengesetzten Elemente:

- schwache Landschaft + schwaches Element = schwache Landschaft
- Landschaft mit schwacher Struktur + ein Element mit starker Struktur = starke Landschaft (Unterordnung unter die Struktur der Architektur)
- strukturstarke Landschaft + strukturschwaches Element = starke Landschaft
- Starke Strukturlandschaft + starkes Strukturelement = starke Landschaft (Kombination aus beiden Strukturen, aber eine davon muss dominant sein, sonst wird das Ganze schwach)

Der Planer, der den Grundsätzen der Sitologie folgen will, wird versuchen, eine starke Struktur zu bewahren oder anzustreben und das neue Element, dessen Struktur angepasst wird, zu integrieren, wobei er darauf achtet, eine Dynamik zu schaffen.

2.2. ANGEWANDTE METHODIK

Der erste Schritt besteht darin, zu wissen, wonach der Planer sucht, um aus schwachen Strukturen eine stark strukturierte Landschaft zu schaffen oder eine stark strukturierte Landschaft zu erhalten. Dies erfordert ein Verständnis für die Organisation der Landschaft, die vorher festgelegte Ordnung des Gleichgewichts (auf der Grundlage von Gruppierungen, Hauptlinien, Anziehungspunkten,



Abbildung 9: Anwendung der Grundsätze der Standortbestimmung von primären Raster bis quarternären Raster, Simiane-la-Rotonde (Souiry, 2021)

dem Mittelpunkt der Komposition, der jeweiligen Stärke der Elemente), um den Grad der Harmonie und des Gleichgewichts zu bestimmen.

Die Suche nach der Integration eines Gebäudes in die so gefundene Organisation erfolgt nach verschiedenen Rastern (Abb. 9):

- Ein primäres Raster: Es besteht aus dem hydrographischen Netz, den Leitlinien der geologischen Strukturen oder den Linien, die homogene Flächen abgrenzen. Auf dieser Ebene wird der Standort des Gebäudes gewählt, wobei z. B. eine Hanglage zu vermeiden ist.
- Ein sekundäres Raster: Es besteht aus denselben Kraftlinien wie das vorherige, aber in einem feineren Maßstab, und bietet die Möglichkeit, die Gebäudehülle zu bestimmen (Neigung, Proportionen usw.).
- Ein tertiäres Raster: für die Wahl der kompositorischen Linien des Gebäudes, die Gliederung der Fassade, usw.
- Und ein quaternärer Rahmen: die Texturen im Verhältnis zur Landschaft wählen

KAPITEL 3: EINE WENIG BEKANNTE, ABER DENNOCH EINFLUSSREICHE THEORIE

1. Vermächtnis in der Literatur über die Entwicklung der bebauten Umwelt

Die Sitologie hat landschaftliche Ansätze und Überlegungen zur Einfügung von Gebäuden in ihre Umgebung beeinflusst, und auch wenn der Begriff nicht immer bekannt ist, werden seine Grundsätze und die der Gestalttheorie immer noch verwendet. Die Formen des Reliefs, die Formen der Dörfer, die visuellen Anziehungspunkte in der Landschaft, die Verbindungen zwischen den Elementen einer Struktur und der Einfluss des Einfügens eines neuen Elements sind Aspekte, die immer noch in verschiedenen Dokumenten untersucht werden, ob sie nun gesetzlich vorgeschrieben sind oder nicht, und die darauf abzielen, die Entwicklungen zu schützen, zu gestalten oder zu sensibilisieren und Wissen zu teilen.

Die Vorschriften im Zusammenhang mit den Schutzperimetern basieren häufig zumindest teilweise auf einer visuellen Analyse des Geländes und der Gebäude. Lokale Bebauungspläne (PLU) können auch dienen, bestimmte Gebäude oder das allgemeine Erscheinungsbild des Dorfes zu schützen, indem sie die Lage neuer Gebäude und ihr Aussehen kontrollieren. Nicht-

regulatorische Dokumente, die z.B. von der CAUE oder der PNR herausgegeben werden, können auch Informationen über die besonderen architektonischen und landschaftlichen Merkmale der Region vermitteln und Ratschläge zur Integration neuer Bauten geben.

2. Wiedereinführung von Grundsätzen, die die Entwicklung der erneuerbaren Energien begleiten

Wie beim Gebäude werden auch bei der Integration der energieerzeugenden Strukturen die Grundsätze der Standortkunde aufgegriffen. Prinzipien wie die Kraftlinien in der Landschaft, die Wirkung von Gruppierungen und visuelle Brennpunkte werden an neue Objekte wie Windkraftanlagen oder Fotovoltaikanlagen angepasst und in den Landschaftsteilen von Wirkungsstudien und in Empfehlungsbüchern angewandt. Die Bedeutung dieser Ansätze nimmt mit den Debatten zu, die die Errichtung eines Windparks bei den Anwohnern auslösen kann. Die Integration von Strukturen kann auf mehreren Ebenen erfolgen, sowohl bei der Wahl des Standorts als auch bei der Organisation der Elemente.

Die Sitologie ist ein landschaftsbezogener Ansatz, der auf einer visuellen Analyse der Komponenten der Landschaft und der kognitiven Aspekte ihrer Interaktionen beruht, um die Integration neuer Konstruktionen in ihre Umgebung zu suchen. Diese Methode ist zwar nicht immer bekannt und benannt, wird aber immer noch indirekt angewandt.. Sie zielt nicht nur auf die ästhetische Integration neuer Elemente ab, sondern auch auf andere Aspekte, die im letzten Teil näher erläutert werden

Abgesehen von den Möglichkeiten der Kommunikation mit den Rathäusern oder den Einwohnern ermöglicht es die Zusammenführung verschiedener Berufsgruppen (Architekten, Stadtplaner, Landschaftsarchitekten usw.), da es auf gemeinsamen Grundsätzen (u. a. denen der Sitologie) beruht.

Da sie hier von einer einzigen Person durchgeführt wurde und bestimmte Elemente rationalisiert, ist die Analyse homogen und ermöglicht es, die untersuchten Standorte miteinander zu vergleichen, sie in Kategorien einzuteilen, um gemeinsame Empfehlungen auszusprechen.

KAPITEL 2: UNVOLLSTÄNDIGER LANDSCHAFTSANSATZ

1. Im Wesentlichen visueller Ansatz,...

Auch wenn unsere Wahrnehmung von Landschaften in erster Linie auf visuellen Formen beruht, was einer der Gründe ist, warum die Sitologie immer noch einflussreich ist, sind dies nicht die einzigen Wahrnehmungen, die sie hervorrufen.

Da die Arbeit an den Silhouetten im Wesentlichen visuell ist, vernachlässigt sie die anderen Wahrnehmungen, die kulturelle Dimension rund um die Dörfer, die eine der Dimensionen der Landschaft ist.

Außerdem wird der Blickwinkel, der bei der Bearbeitung der Silhouetten eingenommen wird, zwangsläufig außerhalb des Dorfes liegen. Es ist daher schwierig, Erkenntnisse darüber zu gewinnen, was die Qualität des Lebensumfelds innerhalb des Dorfes ausmacht, wie das Vorhandensein öffentlicher Räume und ihre Nutzung als Lebensraum, Wasser in Form von Brunnen, die beispielsweise im Sommer sehr geschätzt werden, Schatten und damit WärmeKomfort in den Gebäuden und Straßen, das Vorhandensein von Vegetation und die Ökosystemleistungen, die sie erbringen kann.

Ein weiterer Kritikpunkt an der Methode, die bei den in dieser Arbeit untersuchten Arbeiten angewandt wurde, der jedoch nicht spezifisch für die Untersuchung von Silhouetten ist und leicht ausgeräumt werden könnte, ist die fehlende Beteiligung. Diese Methode wurde von einer einzigen Person außerhalb des Dorfes und des Gebiets durchgeführt. Dies ermöglicht zwar eine homogene Arbeit an allen untersuchten Standorten, aber die Wahrnehmung der

Silhouetten durch die Bewohner wird kaum und nur indirekt berücksichtigt.

Da die Methode jedoch leicht verständlich ist, könnte sie eine Gelegenheit sein, die Einwohner einzubeziehen, Wissen zu teilen und eine umfassendere Analyse der Empfindlichkeiten zu erstellen.

2. ... Rationalisierung,...

Durch den Versuch, die Empfindlichkeiten der Landschaft in Bezug auf die Silhouette zu erklären und zu rechtfertigen, neigt diese Analyse dazu, Phänomene zu rationalisieren, für die dies nicht immer möglich oder relevant ist. Wie lässt sich beispielsweise der Empfindlichkeitswert einer Silhouette quantifizieren oder erklären, wenn Landschaften von Individuen wahrgenommen werden und jeder Mensch mehr oder weniger empfindlich auf eine Silhouette reagieren und ihr einen anderen Wert als sein Nachbar geben kann?

Eine klare und rationale Methode ermöglicht es, sich zu rechtfertigen, die Glaubwürdigkeit des Diskurses zu erhöhen, an Homogenität zu gewinnen, manchmal auch an Zeit, um ihn wiederverwenden zu können... Aber sie verliert auch an Sensibilität, an Präzision, und führt manchmal zu gut begründeten, aber unerwünschten Schlussfolgerungen. So kann beispielsweise der Wunsch, die Sichtbarkeit einer Silhouette zu erhalten, dazu führen, dass künftige Bauten von der bestehenden Silhouette entfernt werden, aber diese neuen Bauten werden in Diskontinuität mit der Silhouette (Verwässerung der Silhouette) und auf landwirtschaftlichen Flächen (Künstlichkeit) errichtet und erfordern mehr Ressourcen, um sie mit dem Dorf zu

verbinden.

3. ... und statisch

Die Definition einer Silhouette beruht auf ihrer Untersuchung zu einem bestimmten Zeitpunkt (z. B. mit einem Foto) und bezieht sich oft, unter dem Einfluss idealisierter imaginärer Darstellungen, auf das alte Zentrum in seinem Wall, das manchmal als die wahre Silhouette im Gegensatz zu neuen Konstruktionen mit einer geringeren Dichte betrachtet wird.

Diese Verweise auf einen früheren Zustand, in einer anderen Zeit, können zu dem Willen führen, das ererbte Erbe wiederherzustellen oder unter eine Glocke zu stellen, indem man die Entwicklungen, die es in der Zwischenzeit durchlaufen hat, weglässt oder einen idealen Zustand zu dieser Zeit annimmt.

Diese Dynamik findet sich in bestimmten Dokumenten zum Schutz des Kulturerbes (AVAP oder Schutzperimeter eines historischen Denkmals) wieder und birgt die Gefahr, dass die Entwicklungen, deren Relevanz manchmal in Frage gestellt werden kann, in eine undurchlässige Schublade gesteckt werden. Die

Aufrechterhaltung von Bildern der Vergangenheit um jeden Preis kann zu Problemen führen, wenn man die Kosten der Restaurierung mit dem Nutzen und den Vorteilen vergleicht, die sich daraus ergeben. So wurde beispielsweise eine Kirche in Pertuis renoviert und wird nun als Bibliothek genutzt, aber nicht alle historischen Denkmäler werden neu genutzt. Andere Renovierungen betreffen unbewohnte Gebäude, in denen die soziale Akzeptanz schwierig ist. Darüber hinaus kann der Schutz von Gebäuden zu einem Anstieg der Grundstückspreise, zur Gentrifizierung* der sich dort ansiedelnden Bevölkerung und zur Verdrängung bestimmter Einwohner in andere Gemeinden führen, wo sie einen Teil des Flächendrucks verdrängen werden.

Die Relevanz der Erhaltung ergibt sich dann im Hinblick auf die Entwicklung der Lebensstile, die Erwartungen der Bewohner und die Anpassung an den Klimawandel. Nur wenige Häuser in den Stadtzentren haben Gärten, obwohl die Nachfrage steigt, und die Vorschriften der Schutzdokumente erschweren oft den Einsatz erneuerbarer Energien (insbesondere von Sonnenkollektoren), die Verwendung neuer Materialien oder die Isolierung von Gebäuden von außen.

KAPITEL 3: DIE ENTWICKLUNG DER SILHOUETTEN

Der Begriff der Silhouette und die sich daraus ergebende Analyse der Empfindlichkeiten können starr erscheinen, und es ist wichtig, die mit ihnen verbundenen Vorstellungen aufzulösen, wenn sie ihren Nutzen behalten sollen. Die Darstellung von Silhouetten und von Landschaften im Allgemeinen entwickelt sich weiter, ebenso wie unsere Wahrnehmungen.

Wie bereits erwähnt, wird bei dieser Methode aus Zeitgründen die Wahrnehmung der Einwohner gegenüber den Dörfern, die sie umgeben und in denen sie leben, nicht berücksichtigt. Dennoch könnten ihre Beiträge sehr interessant sein, zum einen, weil ihr Wissen über die Nutzung des Territoriums einzigartig und sehr reichhaltig ist, und zum anderen, weil es ihnen erlauben würde, sich diesen Begriff anzueignen und sich über die damit verbundenen Herausforderungen und die möglichen zukünftigen Entwicklungen des

Territoriums zu informieren.

Der Silhouetten-Ansatz ist somit ein Ausgangspunkt für die Untersuchung anderer Themen. Und diese Assoziationen zwischen der Silhouette und dem Klimawandel, der Silhouette und der biologischen Vielfalt sowie der Silhouette und der Identität werden für Komplementarität sorgen und die Überwindung bestimmter, im vorangegangenen Kapitel beschriebener Unzulänglichkeiten ermöglichen.

Schließlich stellt sich die Frage nach den Folgemaßnahmen zu dieser Studie, die sich nicht auf Beobachtungen und Erkenntnisse beschränken soll. Es handelt sich um einen ersten Schritt, und das Ziel besteht darin, Empfehlungen für jede Silhouetten-Typologie zu erarbeiten und diese Ratschläge in operative Instrumente umzusetzen, die beim Bau eines neuen Gebäudes

verwendet werden können, um zu versuchen, es besser zu integrieren, indem man die Organisation des bestehenden Gebäudes und die Gründe für diese Strukturen besser versteht.

Die Analyse der landschaftlichen Empfindlichkeiten von Dorfsilhouetten, die besonders auf die Situation des Kulturerbes abgestimmt ist, kann die Erhaltung des Bestehenden und seiner Homogenität durch Vorschriften für neue Bauten und die Flächennutzung erleichtern. Sie ist auch ein gutes Kommunikationsinstrument und ein Tor zu anderen Themen, die die Dörfer ebenfalls betreffen. Es ist jedoch darauf zu achten, dass das Bild der Silhouetten nicht zu starr ist und andere, ergänzende Ansätze berücksichtigt werden können, z. B. durch die Einbeziehung der Wahrnehmungen der Bewohner.

SCHLUSSFOLGERUNG

Die enge Verbindung zwischen dem Relief und der Organisation der Dörfer, die in dieser Arbeit beschrieben werden, erklärt die Relevanz einer Studie über die Silhouetten der Dörfer für die Bearbeitung verschiedener Fragen im Zusammenhang mit den Dörfern und ihren Landschaften im regionalen Naturpark Luberon.

Die Rückbesinnung auf die sitologische Betrachtungsweise der Landschaft hat es ermöglicht, wenig bekannte Wahrnehmungsgesetze zu finden, die aber auch heute noch einen großen Einfluss auf viele Landschaftsvorstellungen haben, und auch die Analyse der Silhouetten ist von diesen Theorien geprägt.

Die in dieser Arbeit vorgestellte Methode der Silhouettenanalyse verwendet beispielsweise die Gesetze der Gestalttheorie, um Gruppierungen zu definieren, und die Silhouette selbst ist eine Gruppierung. Es werden auch bestimmte Grundsätze der Integration von Gebäuden in die verschiedenen Rahmen der Sitologie verwendet, um die Entwicklung der Silhouettenlandschaften zu bewerten.

Schließlich hat sich diese Methode als relevant für die Beteiligung an der Erhaltung eines bemerkenswerten Erbes erwiesen, aber nicht nur. Sie kann auch eine Rolle dabei spielen, die Umwandlung von Alltagslandschaften zu begleiten. Um möglichst relevant zu sein, muss sichergestellt werden, dass die Darstellungen der Dorfsilhouetten nicht starr sind, was alle ergänzenden Ansätze verhindert, die jedoch notwendig sind, um bestimmte Mängel auszugleichen.

Damit die Studie ihren vollen Nutzen entfalten kann, ist es interessant zu überlegen, wie sie weiterverfolgt werden könnte und wie die Ergebnisse aufgewertet werden könnten, bevor sie konkrete Anwendungen in der Praxis finden.

QUELLEN

BIBLIOGRAPHIE

AL SUBAIDI I., BAUQUIS E., DE BOISGROLLIER M., BROUARD T., BURIN des ROZIERS M., CAPRON D., DE CHARDON V., CHARLIER L., DEBRABANDER F., DUMAS A., FRIESS E., LEMAUF-BEAUVOIS G., PAGE O., PALLIER A., POINSOT A., PONCELET A., (2020), **Le Routard Provence**, Hachette collection no 15, édition 01

BARRAUD R., PORTAL C., (2013), **Les petites vallées des Pays de la Loire. Du paysage pittoresque aux nouvelles interprétations patrimoniales : permanences et tensions contemporaines**, Norois, no 228, novembre 2013

BARRUOL G., DAUTIER N., LACAILLE D., LARCENA D., (2017), **Les monts de Vaucluse, encyclopédie d'un massif provençal**, Ed. Equinoxe, 432p

BARRY S., (1988), **Foundation of Gestalt Theory**, Ed. Philosophia, 495p

DUMAS M., BOUVIER J. C., (2013), **Le Luberon, encyclopédie d'une montagne provençale : Tome 1, Milieu naturel, histoire et peuplements**, Ed. Les Alpes de Lumière, 342 p

BASSET Karine-Larissa, (2009), **Pierre Martel et le mouvement Alpes de Lumières, L'invention d'un territoire (1953-1983)**, édition de l'Aube et Les Alpes de Lumière, 254p

BRONNER G., (2010), **De la Durance aux monts de Vaucluse, Géoballade, du paysage à la géologie**, Ed. Jeanne Laffitte, 56p

CAUE du Jura, (2014), **Les franges de nos villages, Guide méthodologique**, 32p

DAL GIN P., (2001), **Quelles politiques émergentes pour un paysage-patrimoine ?**, Paysage et patrimoine, Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, Vol 27, no 27, 6p, p127-132

DAVODEAU H., TOUBLANC M., (2013), **Le paysage outil, les outils du paysage : Principes et méthodes de la médiation paysagère**, Co-construction ou construction en commun d'objectifs collectifs, conférence, 25/26 octobre 2010, Montpellier, 17p

FAYE P., FAYE B., GODARD A., TOURNAIRE M., (1974), **Sites et sitologie, comment construire sans casser le paysage**, J.J. Pauvert, 159p

FOLLEA B., (2019), **L'archipel des métamorphoses, la transition par le paysage**, Ed. Parenthèses Edition, Collection la nécessité du paysage, 120p

FNPNR, (2007), **Les Parcs Naturels Régionaux, 40 ans d'histoire**, FNPNR, 12p

FPNRF, (2013), **Guide : La part du paysage dans les Parcs naturels régionaux**, 18p

GRAHAM L., (2008), **Gestalt Theory in interactive Media Design**, Journal of Humanities & Social Science, Vol2, Issue 1, 12p

HELLE Cécile, (1997), **Le Luberon, refuge d'artistes**, MappedMonde, no 3, 5p, pages 22-26

HELLE Cécile, (1997), **Le rôle de l'espace dans l'histoire d'un territoire d'exception, le Luberon**, Théo

Quant, 8p, pages 227-234

HOCHBERG Julia, (1998), **Perception and Cognition at Century's End: History, Philosophy, Theory**, Elsevier, 487p

LOPEZ A., DOMENS J., (2020), **Parc naturel régional du Luberon, Emploi et population progressent plus vite dans les petites communes**, Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, no 88, novembre 2020

LUGINBÜHL Y., (2011), **Un paysage authentique**, Les Cahiers du Musée des Confluences, Revue thématique Sciences et Sociétés du Musée des Confluences, tome 8, 2011, 13p, p44-57

ORILLARD C., (2005), **Urbanisme et cognition, deux tentatives américaines dans les années 1950 et 1960**, Labyrinthe, no 20, avril 2005, 16p, p77-92

PINSON D. (2013), **La « composition urbaine » : paradigme perdu d'une lecture hâtive du classique de K. Lynch, The Image of the City (1960)**, Ed. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 137ème congrès CTHS avril 2012, 11 pages, p 93-102

PNR Alpilles, CAUE13, (2012), **Habiter les Alpilles, identité locale, enjeux contemporains**, 59p

PNR Luberon, (2009), **Charte objectif 2021, le rapport**, 162p

PNR Luberon, (2021), **Diagnostic l'évolution du territoire**, 202p

PNR Luberon, (2019), **Plan de Paysage Réserve de Biosphère Luberon**

UNESCO, (2019), **Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial**, 186p

SITOGRAPHIE

[1] Ministère de la transition écologique, (2017), **Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**, [en ligne], (www.ecologie.gouv.fr/loi-reconquete-biodiversite-nature-et-des-paysages), dernier accès aout 2021

[2] DREAL PACA, Conseil général du Vaucluse, (2013), **Atlas des paysages de Vaucluse**, [en ligne], (www.paysages.vaucluse.fr), dernier accès aout 2021

[3] DREAL PACA, (2017), **Atlas des Paysage des Alpes de Haute-Provence**, (www.atlas04.batrame-paca.fr), dernier accès aout 2021

 <small>agriculture • alimentation • environnement</small> 	Diplôme : Ingénieur en paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Projet de Paysage, Site et Territoire Enseignant référent : Hervé DAVODEAU et Thomas BRUNSCH
Auteur(s) : Agathe SOUIRY Date de naissance* : 26 novembre 1998	Organisme d'accueil : Parc naturel régional du Luberon Adresse : Maison du parc naturel régional du Luberon, 60 place Jean Jaurès, APT
Nb pages : 89 Annexe(s) : 9	Maître de stage : Françoise BOULET-DELVILLE
Année de soutenance : 2021	
Titre français : Analyse des sensibilités paysagères des silhouettes villageoises du Luberon Titre anglais : Landscape sensitivities analysis of the villages silhouettes in the Luberon	
Résumé (1600 caractères maximum) : Le parc naturel régional du Luberon possède une diversité de paysages, un patrimoine naturel et architectural riche qui lui ont valu son classement au titre de parc et une reconnaissance en tant que réserve de biosphère. Parmi ses paysages, les villages constituent un marqueur de son identité et leurs évolutions constituent un enjeu majeur pour le parc. Pour les étudier, le parc a souhaité travailler sur la notion de silhouette villageoise. Influencée par la sitologie, cette notion est ici abordée à travers une analyse des sensibilités paysagères. Cette approche, efficace en situation patrimoniale et facilement transmissible, est une porte d'entrée intéressante pour appréhender d'autres enjeux mais présente le risque de figer les évolutions du paysage.	
Abstract (1600 caractères maximum) : The Luberon Regional Natural Park has a diversity of landscapes, a rich natural and architectural heritage that have earned it its classification as a park and recognition as a biosphere reserve. Among its landscapes, the villages are a marker of its identity, and their evolution is a major issue for the park. To study them, the park wanted to work on the notion of village silhouette. Influenced by sitology, this notion is addressed here through an analysis of landscape sensitivities. This approach, which is effective in a heritage situation and easily transferable, is an interesting entry point for understanding other issues, but presents the risk of freezing the evolution of the landscape.	
Mots-clés : silhouette villageoise, sensibilités paysagères, sitologie Key Words: village silhouette, landscape sensitivities, sitology	

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires